

RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2026

Budget Principal – P.9

Budgets annexes :

- Mobilités – P.57
- Aire d'Accueil des Gens du Voyage – P.67
- Energie – P.69
- Parc d'activités du Bruch – P.70
- Parc d'activités du Thal – P.72
- Ordures ménagères – P.73
- Eau Potable – P.81
- Assainissement – P.89

Annexe à la délibération

N°2025/07/33 du 16/12/2025

PREAMBULE

Contexte Économique International (informations du 19/11/2025)

Croissance et Inflation (sources FMI) :

- La croissance mondiale est estimée à 2,9 % en 2025, avec une légère hausse prévue à 3,0 % en 2026.
- L'inflation mondiale a diminué, passant de 8,7 % en 2022 à 6,9 % en 2023, 4.8% en 2024 et devrait connaître une légère hausse pour atteindre 5,2 % en 2025.

Crises Successives :

- **COVID-19 :**
Depuis la fin officielle de la pandémie de COVID-19, l'économie mondiale continue de subir les conséquences des perturbations engendrées. En 2025, les chaînes d'approvisionnement restent vulnérables, en particulier dans les secteurs stratégiques comme la santé, l'électronique et l'automobile. La pénurie de semi-conducteurs, amorcée pendant la crise sanitaire, pèse toujours sur la production industrielle mondiale et freine la reprise dans de nombreux pays. Les économies émergentes rencontrent toujours des difficultés à retrouver leur dynamique de croissance d'avant-crise, ce qui accentue les disparités économiques à l'échelle internationale.
- **Guerre en Ukraine :**
La guerre en Ukraine, désormais dans sa quatrième année, a provoqué des dégâts considérables sur les infrastructures du pays. Après une forte contraction du PIB ukrainien en 2022, une reprise modérée a été observée grâce au soutien international, mais le coût de la reconstruction s'élève désormais à plus de 1 900 milliards de dollars. Les marchés mondiaux, notamment dans l'énergie et l'agriculture, restent affectés par la volatilité des prix et des tensions persistantes sur les approvisionnements.
- **Tensions au Moyen-Orient :**
Au Moyen-Orient, les conflits impliquant Israël, Gaza et le Liban ont entraîné une flambée des prix du pétrole, qui ont dépassé les 120 dollars le baril au début de l'année 2025. Cette hausse a eu un impact direct sur les coûts de transport et de production à l'échelle internationale. Les perturbations majeures du canal de Suez ont ralenti les échanges commerciaux entre l'Europe, l'Asie et l'Afrique, tandis que l'instabilité politique régionale continue de freiner les investissements et de peser sur la croissance des économies voisines.
- **Nouvelle guerre commerciale entre les États-Unis et la Chine :**
Depuis mai 2025, une nouvelle escalade commerciale oppose les États-Unis et la Chine. Des droits de douane américains allant jusqu'à 30 % sur les importations chinoises, notamment dans les secteurs des véhicules électriques et des semi-conducteurs, ont été instaurés. Cette intensification des mesures protectionnistes perturbe les chaînes de valeur mondiales, ralentit le commerce international et dépasse désormais en ampleur la guerre commerciale de 2018-2019, tant en termes d'intensité que d'impact économique.
- **Impact mondial des nouvelles taxes américaines :**
Les nouvelles politiques tarifaires américaines entraînent des répercussions à l'échelle mondiale. Les exportateurs européens sont particulièrement inquiets face à la possibilité de taxes sur les produits automobiles et pharmaceutiques. En Chine, la dépendance aux exportations industrielles expose son objectif de croissance à de nouveaux risques. Les

économies émergentes subissent une hausse des coûts d'importation et une volatilité accrue des devises, ce qui menace la stabilité financière de nombreux pays. Selon les dernières analyses des grandes institutions internationales, l'ensemble de ces tensions freine le commerce mondial, affectant l'emploi, l'investissement et la croissance globale.

Exportation et Importation :

Les chaînes d'approvisionnement mondiales restent fragiles, entraînant une volatilité des prix des matières premières et des délais logistiques.

Contexte Économique National (France)

Croissance et Inflation :

- La croissance du PIB français est estimée à 0,5% en 2025, après 1,1 % en 2024. Pour l'heure la croissance du PIB 2026 serait de 0,8 % (Ministère de l'Economie et des Finances, Banque de France).
- L'inflation en France est nettement en baisse ; 0,9 % en moyenne annuelle en 2026, contre 1,0 % en 2025 et 2,3% en 2024. (Ministère de l'Economie et des Finances, Banque de France).

Marché du Travail et Chômage :

- Le taux de chômage demeure stable à 7,5% au deuxième trimestre 2025 (7,1 % en 2023 et 7.4 % en 2024).
- Le marché du travail reste résilient, avec une hausse du taux d'emploi des seniors et une stabilité chez les jeunes.

Exportation et Importation :

- Les exportations françaises continuent d'être affectées par la persistance des tensions commerciales, notamment avec les États-Unis et la Chine.
- Les importations restent dynamiques, mais leur contribution à la croissance est négative en 2025. (Ministère de l'Economie et des Finances)

Économie Alsacienne

Croissance et Emploi :

- Le PIB par habitant en Alsace est estimé à 38-39 000 € en 2024 (42 127 € dans le Bas-Rhin et 34 608 € dans le Haut-Rhin), en hausse par rapport à 2023 (CCI - INSEE). La moyenne nationale s'élève à 46 150 €, moyenne tirée par le haut par la performance supérieure de l'Île de France. Par ailleurs, la structure économique alsacienne est plus industrielle et moins orientée vers les services à très forte valeur ajoutée.
- L'Alsace représente environ 3 % du PIB national.
- Le secteur industriel emploie 121 693 personnes, soit environ 21 % de la main-d'œuvre régionale.

Inflation :

L'inflation régionale suit la tendance nationale, avec une stabilisation progressive des prix.

Commerce Extérieur :

- Les exportations vers l'Allemagne représentent plus d'un quart des exportations alsaciennes.
- La balance commerciale affiche un taux de couverture de 88,2 %, confirmant la solidité des échanges.

Communauté de Communes du Pays de Sainte Odile

Contexte Économique :

- La Communauté de Communes du Pays de Sainte Odile regroupe six communes : Bernardswiller, Innenheim, Krautergersheim, Meistratzheim, Niedernai et Obernai, avec une population totale d'environ 19 960 habitants (cf. détail page 6).
- Le territoire est un pôle d'emploi majeur avec 744 établissements (hors SCI) et environ 11 600 emplois (dont 9 914 à Obernai).

Développement Économique :

- Une stratégie de développement économique durable a été adoptée pour la période 2021-2025, axée sur la performance durable, la création de liens entre les acteurs économiques, l'amélioration de l'offre sur le territoire et la valorisation de l'économie locale.
- Des initiatives, telles que l'ouverture d'un espace entreprise Le Rés'O et la promotion du tourisme, permettent de dynamiser l'économie locale.

Marché du Travail :

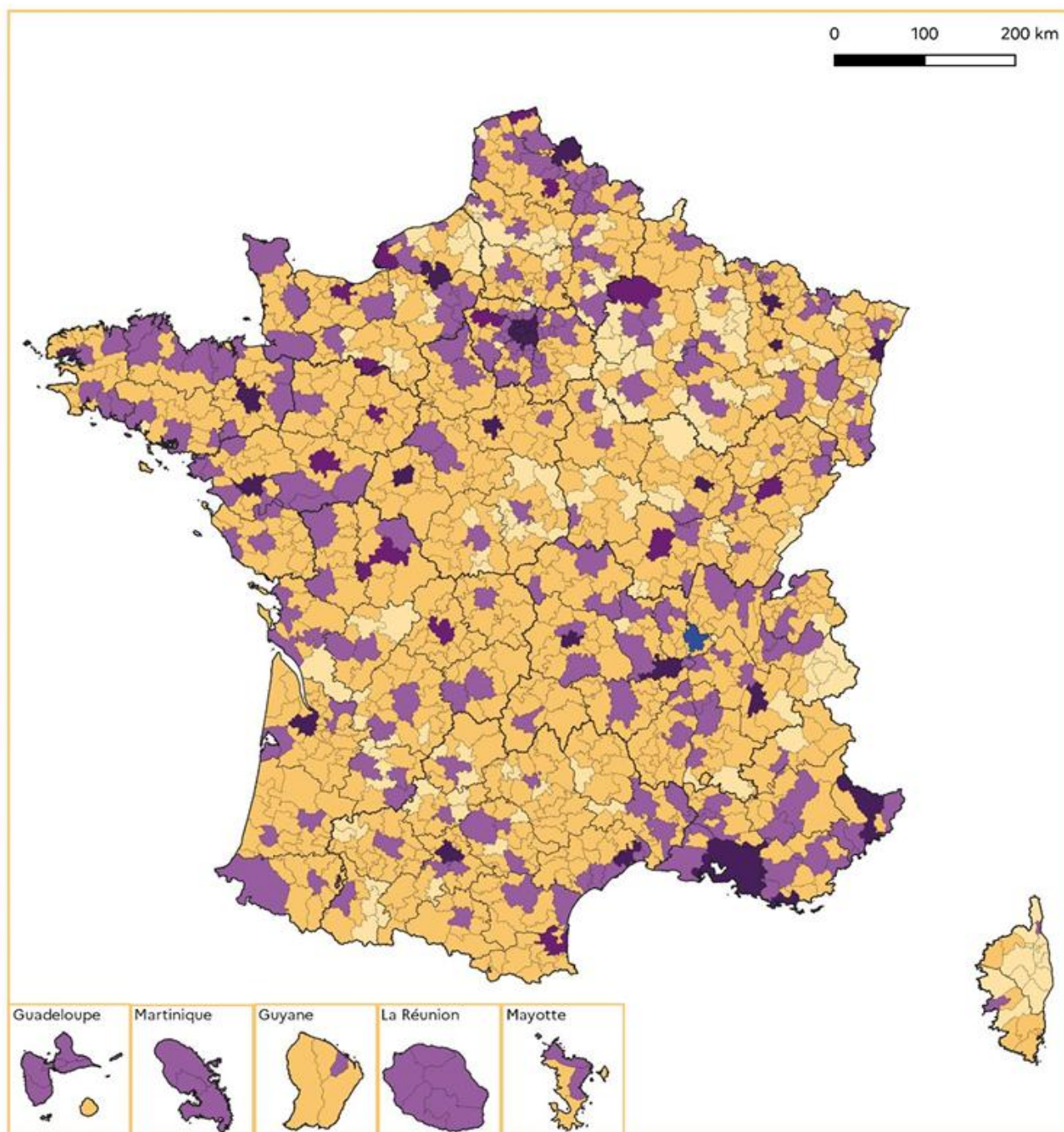
- Le taux de concentration d'emplois est élevé, avec plus d'emplois disponibles sur le territoire que d'actifs résidents.
- Les principaux secteurs d'emploi incluent l'industrie, le commerce, les services et l'administration publique.

L'environnement Intercommunal

Les derniers chiffres publiés dans le rapport de l'observatoire des finances et de la gestion publique au 1^{er} janvier 2025 (bulletin 195), indiquent que **la France compte 1 254 groupements à fiscalité propre.**

GROUPEMENTS	NOMBRE
Métropoles	22
Communautés Urbaines	14
Communautés d'Agglomération	228
Communautés de Communes	990
TOTAL	1 254

Nature juridique des EPCI à fiscalité propre au 1er janvier 2025



Nature juridique des EPCI à fiscalité propre :

- métropole de Lyon
- métropole
- communauté urbaine
- communauté d'agglomération
- communauté de communes à fiscalité professionnelle unique
- communauté de communes à fiscalité additionnelle
- communes hors EPCI à fiscalité propre

Source : DGCL, BANATIC, mise à jour le 11/04/2025

En 2025, la CCPO compte **19 960 habitants** (population totale selon collectivités-locales.gouv.fr).

Communes	Population totale	Nombre de Conseillers Municipaux	Nombre de Conseillers Communautaires
Bernardswiller	1 482 habitants	15	3
Innenheim	1 234 habitants	15	2
Krautergersheim	1 770 habitants	19	3
Meistratzheim	1 520 habitants	15	3
Niedernai	1 271 habitants	15	2
Obernai	12 683 habitants	33	13
Total	19 960 habitants	112	26

Depuis plusieurs années, la CCPO a construit ses orientations budgétaires tout en supportant des contraintes grandissantes imposées par l'Etat.

A compter du 30 mai 2016, progressivement, la Communauté de Communes a intégré dans ses statuts différentes compétences. Certaines compétences émanent de l'application des dispositions des lois NOTRE, MAPTAM, GEMAPI, ALUR et LOM ; d'autres visent à améliorer les services présents à l'échelle du territoire intercommunal ; globalement, elles permettent à l'EPCI de continuer à bénéficier d'un coefficient d'intégration fiscale dynamique. La Communauté de Communes a pris successivement les compétences suivantes :

COMPETENCES	DATE DE PRISE EN COMPTE
Piscine plein air – Aménagement numérique	30/05/2016
Promotion du tourisme – Aire d'Accueil des Gens du Voyage	24/10/2016
Urbanisme – Développement Economique	16/01/2017
Accueil de loisirs été – Relais d'Assistants Maternels	17/08/2017
Assainissement (collecte et traitement) – Maison de services au public	15/11/2017
GEMAPI	01/01/2018
Mobilités	25/06/2021

Les compétences de la Communauté de Communes du Pays de Sainte Odile



Développement économique

La Communauté de Communes est compétente en matière d'actions de développement économique, de création, d'aménagement, d'entretien et de gestion des zones d'activités du territoire intercommunal.

La Communauté de Communes a aménagé le Parc d'Activités Intercommunal à Obernai, rue de l'Innovation, et le Parc d'Activités du Bruch rue du Platane à Meistratzheim.

Cette compétence a entraîné pour la Communauté de Communes une mise à disposition des voiries communales existantes desservant les zones économiques. En 2021, les Elus ont adopté la stratégie de développement économique durable du territoire pour la période 2021-2025 structurée en 4 axes.

Aménagement numérique du territoire



La prise de compétence « Aménagement numérique » par l'intercommunalité permet de rendre instantanément tout le territoire attractif et permet un déploiement rapide de la fibre à chaque habitation ou entreprise. La Communauté de Communes a financé le déploiement de la fibre à travers un partenariat entre la Région et l'opérateur; elle est entrée dans une expérimentation pour la transformation numérique des territoires.



Périscolaires - Accueils de Loisirs Sans Hébergement été - Animation Jeunes

La Communauté de Communes compte 8 structures d'accueil périscolaire avec une capacité d'accueil de 645 places. Les périscolaires peuvent accueillir des enfants de 3 à 12 ans.

Chaque été trois ALSH sont ouverts pour les enfants du territoire.

La Communauté de Communes a réalisé un diagnostic territorial et s'est engagée dans une nouvelle contractualisation avec la CAF du Bas-Rhin.



Relais Petite Enfance

Le RPE intercommunal est un service public ouvert à l'ensemble des familles et assistants maternels du territoire. Chaque parent a besoin d'un accueil spécifique. Le Relais conseille les familles en matière de modes de garde (assistant maternel, multi-accueil et périscolaire).

Le Relais accompagne les Assistant(e)s Maternel(le)s dans leur parcours professionnel et leur propose des formations ainsi que des animations.



Les Mobilités

La Communauté de Communes est compétente en matière de « mobilités » depuis juillet 2021 conformément aux dispositions de la loi LOM.

Un budget annexe a été créé ; il permet, grâce au versement mobilité, de financer toutes les dépenses relatives à la politique de mobilité adaptée au territoire tout en contribuant aux objectifs de lutte contre le changement climatique (PASS'O, aides vélo, formations...).



Equipements aquatiques

La Communauté de Communes est compétente en matière de construction, d'entretien et de gestion des équipements aquatiques (L'O – Espace Aquatique et la Piscine Plein-Air).

Les équipements ont les capacités d'accueil suivantes : 1500 personnes instantanées pour L'O et 900 personnes instantanées pour la Piscine plein Air.

Soit une capacité totale de 2400 places instantanées.



Promotion du tourisme - Soutien aux associations

La Communauté de Communes du Pays de Sainte Odile est compétente en matière de promotion touristique. Elle finance l'Office de Tourisme intercommunal d'Obernai et contribue au développement touristique du territoire.



Urbanisme et Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) et habitat

La Communauté de Communes est compétente en matière d'urbanisme en lien étroit avec ses communes membres (modification de PLU, DPU, RLPi, et création du PLUi-H).

La Communauté de Communes siège au PETR en charge de l'élaboration du Schéma de Cohérence Territorial (SCoT).

La Communauté de Communes est compétente en matière d'habitat (valorisation du patrimoine et rénovation thermique).

Exploitation de l'Aire d'Accueil des Gens du Voyage d'Obernai

La Communauté de Communes est compétente pour l'aménagement, l'entretien et la gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage d'Obernai.



Collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés - Développement durable

La Communauté de Communes s'occupe du service de collecte et de traitement des déchets ménagers et assimilés. Le service est composé de cinq collectes :

- Les ordures ménagères en porte à porte, incinérées,
- Les biodéchets, en apport volontaire, méthanisés,
- Les emballages en porte à porte, recyclés,
- Le verre ménager, en apport volontaire, recyclé,
- Les déchèteries en apport volontaire, les déchets apportés sont valorisés dans des filières adaptées.



Eau - Assainissement

La Communauté de Communes est compétente en matière de production et distribution de l'eau potable pour plus de 6000 abonnés. Elle est également compétente en matière d'assainissement. La compétence assainissement est composée de l'assainissement collectif, de son traitement et de l'assainissement non collectif. Concernant le traitement des eaux usées, la Communauté de Communes se substitue pleinement au Syndicat Mixte du Bassin de l'Ehn (propriétaire actuelle de la station d'épuration de Meistratzheim) avec effet au 01/01/2026.



Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI)

La compétence GEMAPI vise à assurer un lien étroit et pérenne entre la politique d'urbanisme et les missions relatives à la prévention du risque inondation et à la gestion des milieux aquatiques. Une partie de la compétence est confiée au Syndicat Mixte de l'Ehn Andlau Scheer (SMEAS).



Maison des Services Au Public

La Communauté de Communes est compétente pour la création et la gestion d'une maison de services au public.

La mise en œuvre d'une MSAP a été intégrée au programme de l'opération de construction d'un Pôle Administratif et Technique Intercommunal (PATI). La CCPO a été labellisée France Services par l'ANCT en novembre 2025.



Le 28 octobre 2015, la CCPO a décidé d'instaurer le régime de la fiscalité professionnelle unique (FPU). Le cabinet d'audit KPMG avait été saisi à cet effet par la CCPO pour étudier et concrétiser le passage à la FPU, ceci afin de permettre à l'EPCI de bénéficier d'un mécanisme simple pour assumer les importants transferts de compétences.

Depuis, la CCPO perçoit la totalité des produits économiques du territoire et reverse par des allocations compensatrices une part de ces produits aux communes membres. Lorsqu'il y a transfert de compétences, ces allocations sont réduites ou augmentées du coût net de la compétence transférée. La CLECT est saisie à cet effet et rend successivement ses décisions.

En 2026, les grands postes de dépenses devront être assumés et ceux malgré les nombreux événements subis ces dernières années comme la crise sanitaire, l'instabilité géopolitique, la hausse des coûts de l'énergie, les pénuries, le coût des matériaux, l'inflation... Le détail des orientations budgétaires pour l'exercice 2026 présente les engagements pluriannuels, la gestion et la structure de la dette par budget et l'évolution des effectifs et des dépenses de personnel.

LE BUDGET PRINCIPAL

1 Exécution budgétaire pluriannuelle

L'évolution des résultats annuels du Budget Principal de 2020 à 2025 est présentée dans le tableau suivant :

		COMPTES ADMINISTRATIFS JUSQU'EN 2023 ET CFU DEPUIS 2024					
		2020	2021	2022	2023	2024	2025 estimations
FONCTIONNEMENT	Report N-1	8 245 850,85	7 534 646,76	8 295 198,14	6 734 822,26	7 942 344,56	7 087 002,74
	Recettes	11 682 823,51	12 988 467,17	12 871 122,37	13 778 057,71	14 106 027,83	11 889 423,58
	Dépenses	11 237 018,81	11 737 413,86	11 556 456,92	11 492 727,42	12 241 472,31	10 182 260,49
	Résultat	8 691 655,55	8 785 700,07	9 609 863,59	9 020 152,55	9 806 900,08	8 794 165,83
INVESTISSEMENT	Report N-1	187 002,44	-1 157 008,79	-490 501,93	-2 875 041,33	-1 038 376,72	-2 719 897,34
	Recettes	396 572,00	2 140 107,33	1 609 375,10	4 320 630,63	3 121 486,59	4 176 534,10
	Dépenses	1 740 583,23	1 473 600,47	3 993 914,50	2 483 966,02	4 803 007,21	3 881 299,92
	RAR				39 431,27		
	Résultat	-1 157 008,79	-490 501,93	-2 875 041,33	-1 077 807,99	-2 719 897,34	-2 424 663,16
Résultat cumulé		7 534 646,76	8 295 198,14	6 734 822,26	7 942 344,56	7 087 002,74	6 369 502,67
		Résultat 2025 (estimé au 18/11)					6 369 502,67

Plusieurs autorisations de programme/crédits de paiement (AP/CP) ont été mises en place en 2021 et en 2022, l'état des dépenses pluriannuel est le suivant :

ETAT APCP	Espace Entreprises	
	HT	TTC
Prévu Délib du 05/03/2025	2 190 000,00	2 628 000,00
Déjà mandaté en 2021	0,00	0,00
Déjà mandaté en 2022	1244 606,42	1493 094,83
Déjà mandaté en 2023	385 023,14	462 027,77
Déjà mandaté en 2024	335 682,75	402 819,30
Mandaté au 19/11/2025	10 402,73	12 483,27
CP à prévoir	214 284,96	257 574,83
ETAT APCP	PATI	
	HT	TTC
Prévu Délib du 05/03/2025	8 340 081,92	10 008 098,30
Déjà mandaté en 2021	678,35	814,02
Déjà mandaté en 2022	196 274,59	234 691,65
Déjà mandaté en 2023	305 142,82	366 171,37
Déjà mandaté en 2024	2 101 616,21	2 521 939,45
Mandaté au 19/11/2025	2 469 660,41	2 963 592,44
CP à prévoir	3 266 709,54	3 920 889,37
ETAT APCP	PLUi	
	HT	TTC
Prévu Délib du 05/03/2025	300 000,00	360 000,00
Déjà mandaté en 2021	39 912,50	47 895,00
Déjà mandaté en 2022	86 730,57	97 321,91
Déjà mandaté en 2023	36 624,15	43 948,98
Déjà mandaté en 2024	54 702,00	65 642,40
Mandaté au 19/11/2025	47 975,00	57 570,00
CP à prévoir	34 055,78	41 621,71
ETAT APCP	Voirie Leclerc	
	HT	TTC
Prévu Délib du 05/03/2025	1490 000,00	1788 000,00
Déjà mandaté en 2021	0,00	0,00
Déjà mandaté en 2022	0,00	0,00
Déjà mandaté en 2023	966 126,40	1 159 351,68
Déjà mandaté en 2024	338 850,90	406 621,08
Mandaté au 19/11/2025	17 944,13	21 532,95
CP à prévoir	167 078,57	200 494,29



HABITAT PATRIMOINE

Depuis 2003, la Communauté de Communes du Pays de Sainte Odile accompagne les habitants pour les travaux de rénovation extérieure de maisons datant d'avant 1945, au travers du dispositif d'aide à la valorisation du patrimoine non protégé.

La CCPO a également consolidé ses aides à la rénovation de l'habitat privé, en renforçant en 2024 le partenariat avec la Collectivité européenne d'Alsace pour ces dispositifs :

- la « Sauvegarde de la Maison Alsacienne et du Bâti Traditionnel »,
- l'amélioration de l'habitat privé « Rénov'Habitat 67 ».

Depuis la mise en place des différents dispositifs, la CCPO a contribué à la rénovation de 334 bâtiments avec des aides financières à hauteur de 375 484 €.

En 2025, la Communauté de Communes du Pays de Sainte Odile a attribué un total d'aides de 46 659 €, en faveur de 17 rénovations de bâtiments.

Par ailleurs, 5 dossiers sont en cours d'élaboration par des propriétaires et les architectes conseils du CAUE d'Alsace, l'Association SOLIHA et le bureau d'étude OKTAVE ont apporté une aide au conseil à près de 50 ménages du territoire au cours de l'année 2025.

Face au défi climatique, la réhabilitation thermique du parc de logement est un enjeu majeur. **Un conseiller en rénovation énergétique (conseiller France Rénov') est également en poste au sein du PETR du Piémont des Vosges pour informer et conseiller les habitants et petites entreprises.** Cette dépense est incluse dans la contribution de la CCPO au fonctionnement du PETR.

En raison des nouvelles conditions d'éligibilité à MaPrimeRénov', une baisse du nombre de dossiers traités et pris en charge par la CCPO est envisageable sur l'exercice à venir.



Le Programme Local de l'Habitat (PLH), élaboré conjointement avec le PLUi-H, entrera en vigueur dès l'approbation de ce dernier, marquant le lancement de sa mise en œuvre opérationnelle à l'échelle intercommunale pour les six prochaines années.

Le volet Habitat du PLUi-H de la Communauté de Communes du Pays de Sainte Odile marque une volonté politique forte du territoire de répondre aux enjeux qu'il rencontre en la matière. Ces enjeux concernent, de façon générale, tous les pans de l'habitat.

La gouvernance du PLH, à mettre en place en 2026, représente une condition majeure de réalisation et de réussite de la politique locale de l'habitat. Bien au-delà de la simple coordination administrative, elle constitue un véritable levier stratégique permettant de définir, de mettre en œuvre et de suivre les actions. Impliquer l'ensemble des acteurs favorisera l'appropriation collective de la vision intercommunale partagée et permettra d'assurer une action cohérente, durable et adaptée aux besoins des habitants.



L'année 2026 constituera l'année de lancement du PLH.

Elle sera marquée, d'une part, par la **poursuite des dispositifs d'aides existants**, à savoir :

- L'aide à la valorisation du patrimoine non protégé (CCPO),
- Le dispositif de « Sauvegarde de la Maison Alsacienne et du Bâti Traditionnel » (CeA + CCPO),
- Et le programme « Rénov'Habitat 67 » (ANAH + CeA + CCPO).

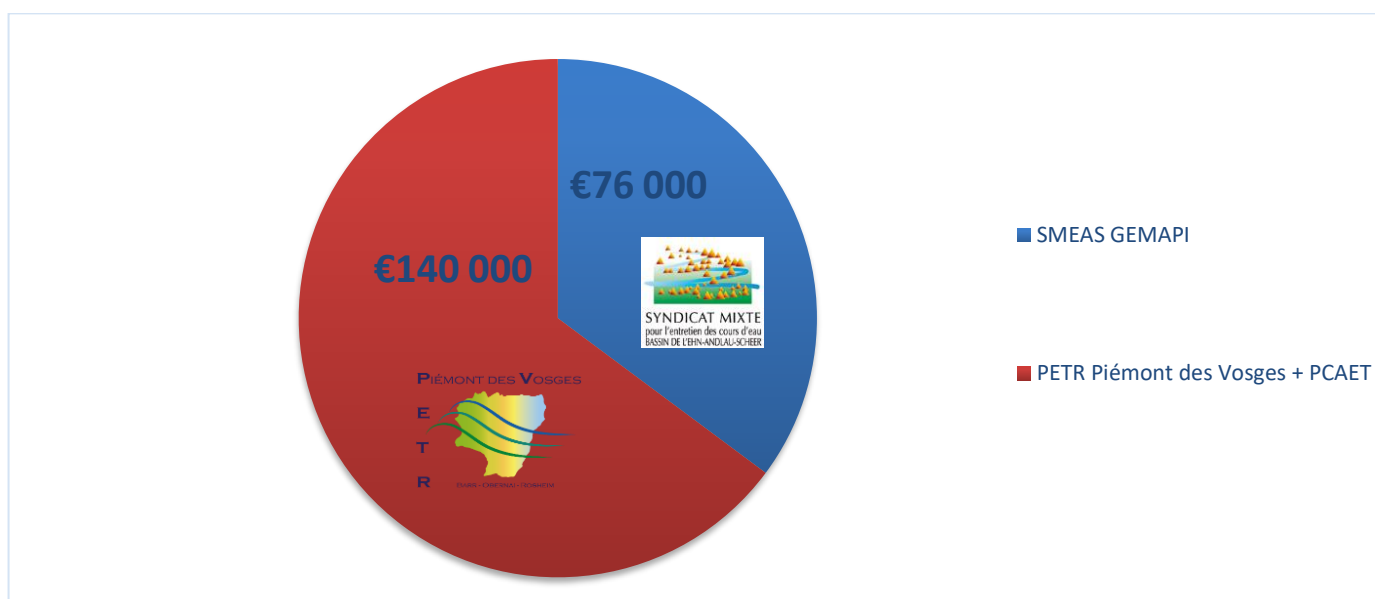
D'autre part, cette première année sera centrée sur la **mise en place des outils de gouvernance, d'observation et de pilotage du PLH, ainsi que sur la définition d'une stratégie foncière proactive destinée à accompagner la mise en œuvre du programme sur la période 2026-2032.**

Dépenses prévisionnelles		
Objet	Détails	Dépenses
Aides au titre des dispositifs en vigueur	Aide à la valorisation du patrimoine non protégé, Sauvegarde de la Maison Alsacienne et du Bâti Traditionnel, Rénov' Habitat 67	110 000 €
Etudes d'identification du patrimoine	Identification du bâti à l'échelle du territoire, typologies, potentiel de réhabilitation	30 000 €
Gouvernance et observatoire du PLH	Structurer les instances du PLH et mise en place de l'observatoire (PETR du Piémont des Vosges)	45 000 €
Stratégie foncière et acquisitions	Élaboration d'une stratégie foncière intercommunale + convention EPFA + premiers portages	

Dépenses 2026 : 185 000 €



CONTRIBUTION AUX ORGANISMES INSTITUTIONNELS



Par délibération n°2022/04/02, la CCPO a confié de manière volontaire au PETR du Piémont des Vosges l'élaboration du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET). Les principales phases du PCAET sont :

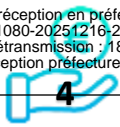
- ✓ Phase 1 : préparation du dossier, mobilisation interne ;
- ✓ Phase 2 : rédaction de l'état des lieux et établissement du diagnostic territorial ;
- ✓ Phase 3 : élaboration de la stratégie territoriale et définition des objectifs ;
- ✓ Phase 4 : élaboration du programme d'actions ;
- ✓ Phase 5 : mise en œuvre du programme d'actions et suivi du plan ;
- ✓ Phase 6 : évaluation du PCAET.

Le PETR a recruté une Chargée de Mission PCAET et a désigné l'ADEUS comme organisme d'accompagnement à la démarche PCAET (réalisation du diagnostic de la vulnérabilité du territoire et de l'évaluation environnementale).

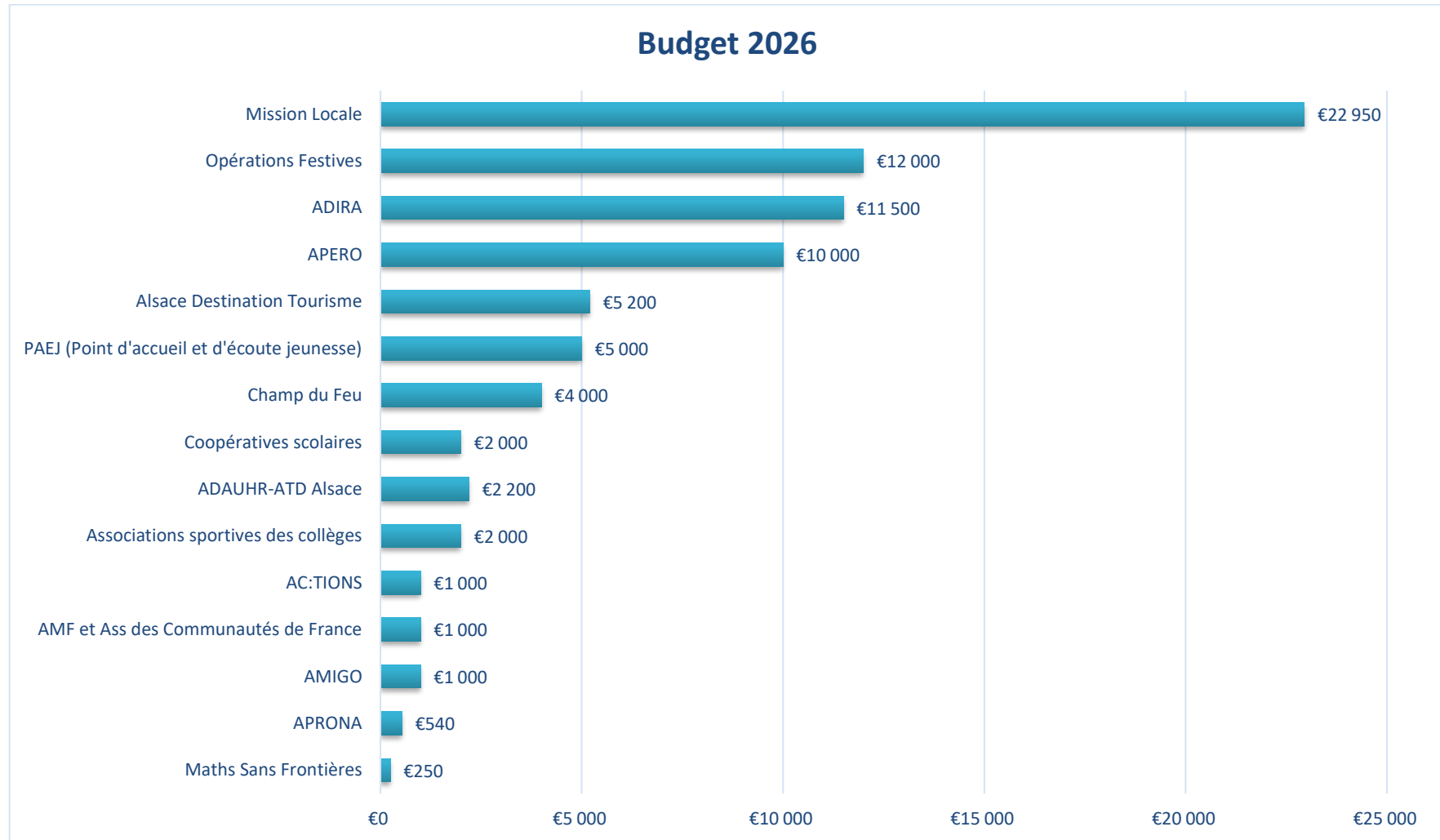
La Communauté de Communes a confié au SMEAS une partie de sa compétence GEMAPI. Le SMEAS assure l'entretien des abords de l'Ehn et a engagé en 2025 une étude globale des cours d'eau et des zones humides du bassin versant de l'Ehn-Andlau-Scheer avec le SDEA, l'EMS et la CCPO. L'étude a été attribuée à la SCOP SINBIO.

En 2025, avec l'accord de ses membres, le SMBE a engagé sa dissolution. La CCPO va se substituer pleinement au SMBE avec effet à 1^{er} janvier 2026. Aucun financement du SMBE n'est prévu en 2026.

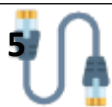
Dépenses 2026 : 216 000 €



SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS ET PARTENAIRES



Dépenses 2026 : 80 640 €



AMENAGEMENT ET TRANSFORMATION NUMERIQUE

La compétence intercommunale :

Le développement de l'aménagement numérique a été abordé de manière globale à l'échelle du territoire de la Communauté de Communes du Pays de Sainte Odile (modification statutaire du 30/05/2016).



La Communauté de Communes du Pays de Sainte Odile a cofinancé le réseau d'initiative publique régional de très haut débit mis en place en partenariat avec le Région Grand Est. Elle fixe notamment les modalités de la participation financière de la Communauté de Communes aux dépenses relatives à la mise en œuvre du très haut débit.

La participation financière de la Communauté de Communes, versée en totalité à la Région Grand Est, s'est élevée à 1 880 025 € (soit 10 743 prises x 175 €).

Versements de la participation de la CCPO par commune :

Date	Montant	Nom du tiers	Objet
25/08/2017	143 325,00 €	REGION GRAND EST	THD BERNARDSWILLER
25/08/2017	141 400,00 €	REGION GRAND EST	THD MEISTRATZHEIM
15/09/2021	99 400,00 €	REGION GRAND EST	THD NIEDERNAI
22/03/2022	100 450,00 €	REGION GRAND EST	THD INNENHEIM
16/06/2022	1 247 400,00 €	REGION GRAND EST	THD OBERNAI
16/06/2022	148 050,00 €	REGION GRAND EST	THD KRAUTERGERSCHEIM
TOTAL	1 880 025,00 €		

La commercialisation de la fibre par les opérateurs de téléphonie est possible depuis 2022 sur toute l'intercommunalité. Quelques sites isolés ou présentant des spécificités seront raccordés progressivement.

Les particuliers ont le choix pour leur abonnement à la fibre auprès de huit opérateurs. Et les entreprises ont le choix auprès de plus de trente opérateurs proposant des offres professionnelles

Point de vigilance pour les communes et les habitants :

La fermeture du réseau cuivre est annoncée entre 2026 et 2030. En 2030, les offres sur technologie cuivre n'existeront plus en France, il est nécessaire d'anticiper pour que les habitants passent à une offre fibre. Certains opérateurs proposent des tarifs sociaux permettant aux foyers aux revenus modestes de bénéficier d'un abonnement à la fibre et ses services (téléphone, internet et télé).

Autant que possible, il est impératif de sensibiliser nos concitoyens sur la nécessité de se raccorder à la fibre.

Pour le périmètre de la Communauté de Communes, le tableau ci-dessous présente la situation de chaque commune :

COMMUNES	Prises prévisions (APS 2013)	Prises construites (10/2025)	Prises commercialisées (10/2025)	Calendrier
Bernardswiller	819	874	620	Commune connectée
Innenheim	574	699	534	Commune connectée
Krautergersheim	846	937	711	Commune connectée
Meistratzheim	808	835	617	Commune connectée
Niedernai	568	647	465	Commune connectée
Obernai	7 128	7 922	5 786	Commune connectée
Total de prises	10 743	11 914	8 733	

Le nombre d'abonnés à la fibre s'élève à 8 733, il a progressé de 6% en un an, soit 496 nouveaux abonnements.

Le taux de pénétration local s'élève dorénavant à 73%.

L'expérimentation pour la transformation numérique des territoires :

La Communauté de Communes a été retenue par la Région Grand Est pour intégrer le parcours de transformation numérique des territoires. 10 EPCI du Grand Est ont bénéficié en 2025 d'un accompagnement gratuit par les équipes de Grand E-Nov+ pour le développement d'un projet d'utilisation de la donnée sur notre territoire. L'idée était d'aboutir à un projet de pilotage d'équipements, d'automatisation de services, de détection d'alerte ou de déploiement d'une nouvelle offre de services au public s'appuyant sur l'intelligence artificielle.

Ce travail a permis d'identifier un besoin de modernisation des outils de communication de la CCPO, de ses communes membres et la mise en œuvre d'une stratégie. Des échanges fructueux ont également permis d'identifier les solutions de communication en cas de crise.

Dépenses 2026 : 0 €

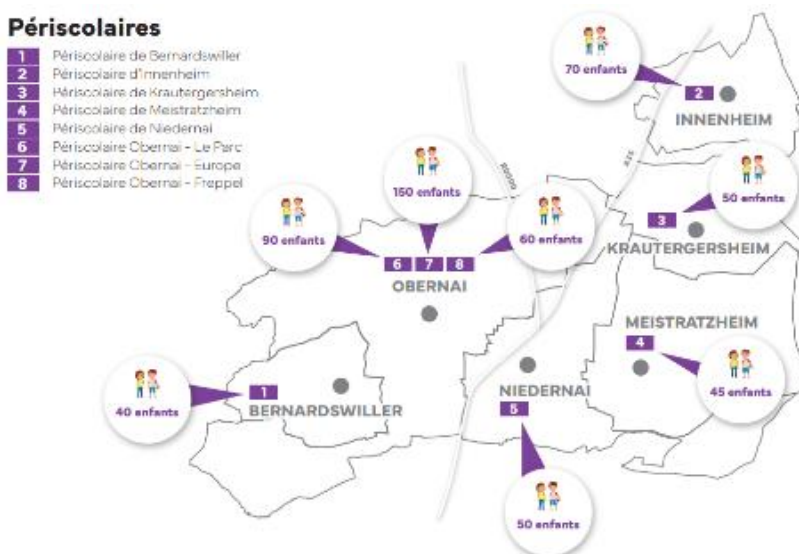


6 ENFANCE JEUNESSE

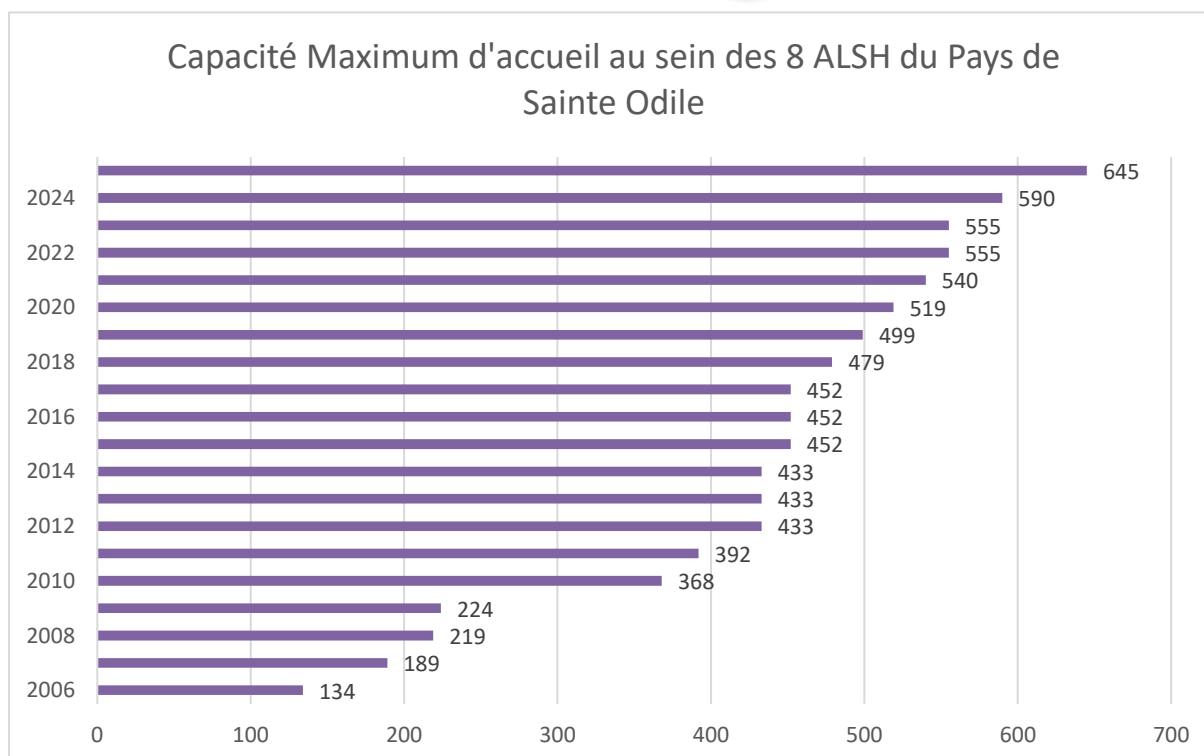
a/ Le périscolaire et les Accueils de Loisirs sans Hébergement (ALSH)

Depuis la rentrée scolaire 2025/2026, la CCPO bénéficie de 645 places d'accueil au sein des périscolaires du territoire. Les périscolaires du territoire bénéficient de différentes habilitations délivrées par l'Etat pour l'accueil des enfants durant les temps périscolaires, les vacances scolaires ou les mercredis.

LA REPARTITION DES PERISCOLAIRES SUR LE TERRITOIRE INTERCOMMUNAL



Capacité Maximum d'accueil au sein des 8 ALSH du Pays de Sainte Odile



**LA REPARITON DES EFFECTIFS DES STRUCTURES D'ACCUEIL DE LOISIRS SUR LE TERRITOIRE
 INTERCOMMUNAL AU 01/09/2025**

	Lundi		Mardi		Mercredi		Jeudi		Vendredi	
	Midi	Soir	Midi	Soir	Matin	Après Midi	Midi	Soir	Midi	Soir
BERNARDSWILLER	59	45	60	39			60	46	60	39
INNENHEIM	63	45	67	50	39	38	65	56	63	47
KRAUTERGERSHEIM	54	33	55	30			57	40	58	36
MEISTRATZHEIM	45	26	43	26			45	29	45	26
NIEDERNAI	38	26	38	28			39	30	41	26
OBERNAI Europe	150	119	150	111	73	69	150	123	150	100
OBERNAI FREPPEL	56	37	55	36			60	41	54	36
OBERNAI PARC	116	87	117	76	57	53	117	92	119	86
TOTAL	581	418	585	396	169	160	593	457	590	396

L'année 2021 a été marquée par le renouvellement de la délégation de service public portant gestion et exploitation par affermage des structures d'accueil de loisirs sans hébergement pour la période 2021-2027. Le contrat a été confié à l'Association ALEF.

Le coût du service s'élève en moyenne à 2,2 M€ pour une année civile en pleine exploitation.

Pour la période 2021-2027 et par le biais du renouvellement du contrat, des améliorations ont pu être apportées au fonctionnement du service notamment en matière d'accès au service pour les enfants de 3 à 12 ans et en matière de qualité des repas fournis dans le respect des dispositions de la loi EGALIM.

En 2026, la progression des charges d'exploitation est liée à la hausse des effectifs et à la hausse des matières premières. En effet, les périscolaire de Freppel, Parc et de Krautergersheim ont bénéficié de places complémentaires.

Plusieurs paiements interviendront cette année conformément aux dispositions du contrat. Il s'agira de régler au délégataire le solde de l'exercice 2025 après avis des différentes commissions d'Elu(e)s et les acomptes pour l'année 2026 s'élevant à 80% de la contribution prévisionnelle 2026.

CHARGES ET PRODUITS SUR LA DUREE DE LA DSP

	2021	2022	2023 à 2026	2027	DSP
	TOTAL	TOTAL	TOTAL	TOTAL	TOTAL
Total	613 266	1 759 246	7 036 983	1 070 813	10 480 308
Total 1. Alimentation	144 670	382 440	1 529 760	237 770	1 912 200
Total 2. Achats	15 392	40 146	160 583	24 754	200 728
Autres achats	31 512	79 486	317 944	47 974	397 430
Total 4. Charges externes	16 975	47 873	191 492	29 078	237 544
Total 5. Charges externes autres	14 213	39 170	156 680	23 818	194 711
Total 6. Charges de personnel	345 581	1 037 220	4 148 880	627 110	5 121 571
Total 7. Autres charges de personnel	15 855	47 690	190 758	28 809	235 423
Total 8. Amortissements et provisions	2 312	6 852	27 407	4 111	33 829
Total 9. Autres charges diverses de	26 756	78 370	313 480	47 389	387 625

	2021	2022	2023 à 2026	2027	DSP
	TOTAL	TOTAL	TOTAL	TOTAL	TOTAL
Total	697 395	1 825 576	7 302 305	1 110 251	10 935 527
Total 1. Prestations	444 840	1 120 260	4 481 040	675 420	6 721 560
Total 2. Subvention Organismes Sociaux	63 590	168 641	674 564	105 051	1 011 846
Total 3. Subvention Collectivité	188 965	536 675	2 146 701	329 780	3 202 121

Les paiements prévisionnels en 2026 :

Acompte à verser en mars 2026 50% de la participation prévisionnelle 2026 (550 000 € estimés)	275 000,00 €
A verser en juin 2026 correspondant au solde de l'année 2025 (estimé)	120 000,00 €
Acompte à verser en septembre 2026 30 % de la participation prévisionnelle 2026 (500 000,00 € estimés)	165 000,00 €
TOTAL	560 000,00 €

Dépenses 2026 : 560 000 €

b/ Travaux de rénovation des périscolaires

D'importants travaux d'amélioration des structures « périscolaires » ont été réalisés entre 2019 et 2025 notamment à Innenheim, Meistratzheim, Niedernai, Krautergersheim, Obernai Parc et Freppel. Certains sites ont été ouverts en 2004 et avaient besoin de travaux d'amélioration. En 2025, le périscolaire de Krautergersheim a bénéficié d'une extension, la CCPO a pris en charge les travaux (valeur = 30 391,47 €).

En 2026, il y a lieu de conserver une ligne budgétaire pour faire face aux besoins divers (renouvellement de mobilier, petits travaux d'amélioration...) mais également aux réaménagements des structures pouvant bénéficier d'un accroissement des effectifs : **Obernai Parc est concerné.**

Dépenses 2026 : 300 000 € (besoins divers, études maîtrise d'œuvre et 200 000 € de travaux 2026-2027)

c/ Accueils de Loisirs Sans Hébergement durant les vacances d'été (ALSH été)

La CCPO a pris cette compétence afin de conserver une offre de loisirs « été » à Obernai et dans les villages de la CCPO (Krautergersheim et Innenheim) à la suite d'un désengagement de la CAF du Bas-Rhin.

La CCPO finance désormais directement les organismes gestionnaires.

Dépenses 2026 : 42 000 €

d/ Relais Petite Enfance (RPE)

Les Relais Petite Enfance (RPE) sont les interlocuteurs privilégiés dans la relation entre le parent employeur et l'assistant maternel salarié (AMAT). Ils jouent un rôle essentiel dans la bonne diffusion de l'information et pour répondre aux attentes des parents employeurs et de leurs salariés.

Le Relais a été créé en 1995 par la Ville d'Obernai. Animé, depuis 2008, par une Educatrice de Jeunes Enfants (à mi-temps). Début janvier 2018 la compétence « Relais Assistants Maternels » est devenue intercommunale. La CCPO a recruté le 1er février 2019 une seconde Educatrice de Jeunes Enfants à mi-temps. La CCPO a passé une convention avec la CAF sur le projet de fonctionnement du RAM pour la période 2023-2027.

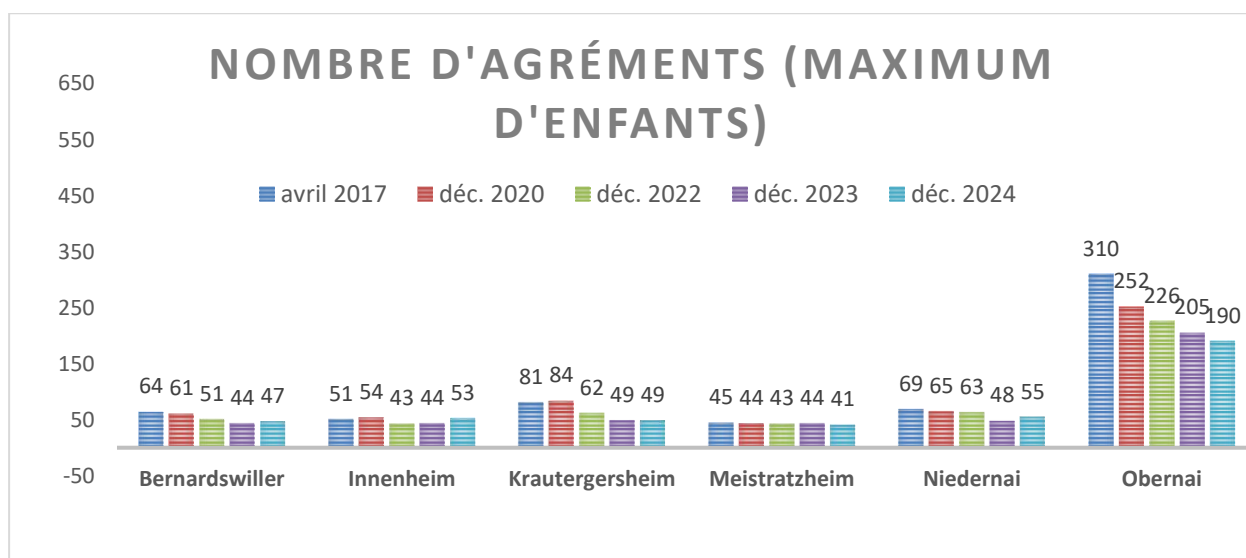
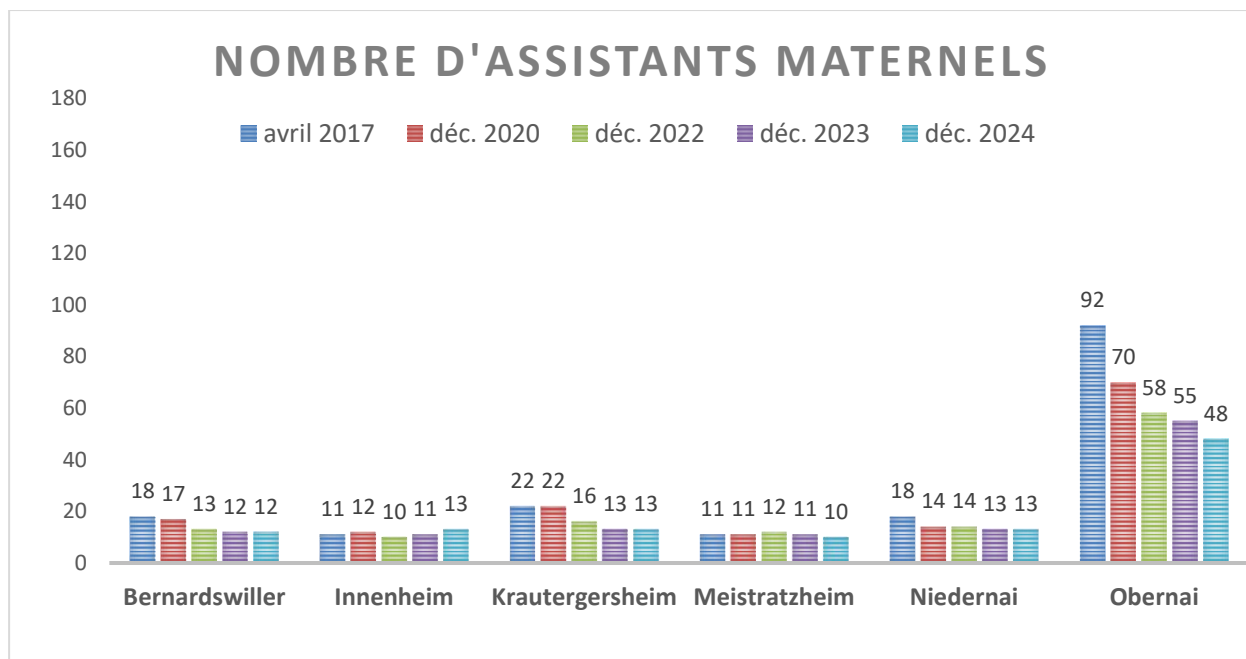
La Ville d'Obernai met à disposition les lundis matin un espace au Pré'O pour des ateliers du RPE et dans les communes les périscolaires sont utilisés pour des animations les vendredis matin. Certaines activités peuvent aussi se dérouler dans la grande salle du périscolaire Europe à Obernai.



Le RPE informe les parents et les assistants maternels lors de permanences, par téléphone ou par mail. **Le RPE propose aussi des animations et ateliers pour les enfants. Diverses formations et ateliers sont aussi proposés aux Assistants Maternels et notamment un parcours d'information juridique.** Les dépenses dans ce poste concernent les charges de fonctionnement technique du Relais

(activité d'éveil, formations...). Les charges de personnel sont incluses aux charges de ressources humaines de la CCPO. Le Relais Petite Enfance Obernai - Pays de Sainte Odile est financé par la CAF, la MSA et la CCPO.

Dépenses 2026 : 20 000 €



d/ La contractualisation avec la CAF du Bas-Rhin

La Caisse Nationale d'Allocations Familiales soutient financièrement les collectivités locales qui développent et conduisent des actions en faveur de la petite enfance et de la jeunesse. A ce titre, et depuis 2006, le dispositif de « Contrat Enfance-Jeunesse » permet de soutenir les structures d'accueil pour les enfants de moins de 6 ans et les offres d'accueil et d'animation pour les jeunes de moins de 18 ans dans le cadre d'un contrat d'objectif et de co-financement unique entre la CAF et les gestionnaires.

Le Contrat Enfance Jeunesse qui est arrivé à échéance fin 2022 a été renouvelé en 2023 via une « Convention Territoriale Globale » pour la période 2023-2027 entre la CAF, la CCPO et la Ville d'Obernai.

Les enjeux et projets d'actions de cette convention ont pu être déterminés à la suite de la réalisation d'un diagnostic social territorial. Cette démarche a permis de disposer d'une analyse statistique des besoins sociaux, d'une analyse qualitative sur les problématiques jugées prioritaires, d'associer les partenaires concernées et de consulter la population via un questionnaire.

Cette contractualisation avec la CAF permet à la CCPO de bénéficier d'un soutien financier pour son service périscolaire, l'ALSH été et le Relais Petite Enfance. Pour le périscolaire, les aides sont calculées en fonction du nombre de places des accueils et d'un taux de remplissage minimum à atteindre.

Les modalités de versements des aides de la CAF ont été modifiées, **depuis 2023, la CAF verse directement les aides aux structures comme l'ALEF.** Les crédits de la CAF ne transitant plus par la CCPO, cela a une répercussion sur le budget intercommunal. Les versements à l'ALEF baissent et la recette de la CAF diminue considérablement (-141 131,02 €/an).

Recettes 2026 : 28 000,00 €



7 DEVELOPPEMENT DURABLE

La Communauté de Communes du Pays de Sainte Odile a investi depuis de nombreuses années le champ de l'environnement par la mise en œuvre de nombreuses actions ponctuelles ou pérennes. Une commission permanente « Environnement – Déchets » a d'ailleurs été formée dès 2001 pour conduire et arbitrer les décisions à prendre dans ces thématiques.

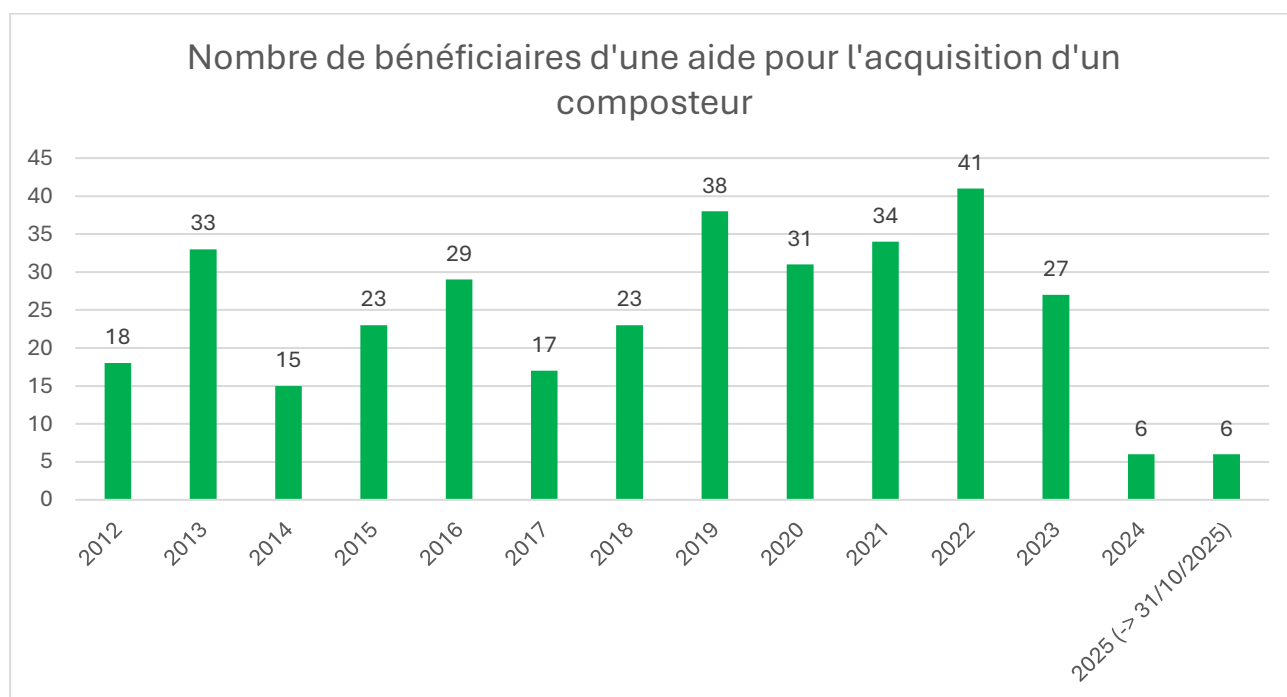
La Communauté de Communes du Pays de Sainte Odile est compétente pour « la protection et la mise en valeur de l'environnement (...) ; en matière d'élaboration et de mise en œuvre d'actions en faveur du développement durable » et pour « la collecte et le traitement des déchets ménagers » conformément à ses statuts. **La compétence environnement devient transversale et doit aujourd'hui se structurer. Il est indispensable que le territoire soit armé pour faire face au changement climatique.**



La CCPO a adopté son Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) pour la période 2017-2024, permettant ainsi de s'inscrire dans la transition écologique en prescrivant notamment la réduction de la production de déchets présents sur le territoire, favorisant le réemploi ou la réutilisation de certains objets dans d'autres filières (ex : recyclerie, Repair'café ou broyage de végétaux pour la production de paillis). **Le PLPDMA sera révisé courant 2026.**

En 2026, les actions prévues au PLP sont les suivantes :

Dépenses prévisionnelles			
Objet	Partenaire	Dépense	Commentaire
Subvention pour l'acquisition d'un composteur	Particuliers	750,00 €	30 dossiers (entre 20 et 40 € maximum)
Repair'café 4 éditions /an en moyenne	Bénévoles réparateurs	4 000,00 €	Communication, frais de bouche (repas des bénévoles), petit matériel
Animation « jardiner au naturel »	La Maison du compost	5 500,00 €	8 animations réparties dans l'année
TOTAL		10 250,00 €	



Nota : baisse du nombre de bénéficiaires en raison de l'octroi à titre gratuit d'un composteur lors des animations compostage (déploiement collecte des biodéchets).

Bilan des trois éditions du Repair'café organisées en 2025 (-> 31/10/2025) :

Editions	5 avril 2025 Obernai	14 juin 2025 Krautergersheim	04 octobre 2025 Niedernai	TOTAL
Nombre d'objets pris en charge	68	33	33	134
Nombre d'objets réparés	33	16	22	71
Quantité de déchets évités (kg)	90,59	96,59	50,19	237,37

Accélérateur de Transition

Fin 2022, la Communauté de Communes du Pays de Sainte Odile (CCPO) a candidaté à la démarche « Accélérateur de Transition », dispositif d'aide proposé dans le cadre du partenariat établi entre l'ADEME, l'Etat et la Région Grand Est et réservé aux EPCI. Sa candidature a été retenue.

S'inscrire dans la démarche « Accélérateur de Transition » au niveau de l'intercommunalité doit permettre de trouver des solutions durables pour répondre aux différents enjeux environnementaux et climatiques pour notre territoire.

La CCPO conduit, avec ses communes membres, depuis plus de 15 ans, une politique volontariste en matière de protection de l'environnement par la mise en œuvre d'actions concrètes à destination du grand public. Toutefois, il est indispensable d'aller au-delà du travail accompli.

La démarche « Accélérateur de transition » s'appuie sur l'animation de la démarche de transition écologique du territoire évaluée sur la base de deux référentiels et la mise en œuvre d'un plan d'actions sur une thématique choisie.

a) Démarche « Territoire Engagé Transition Ecologique » (TETE)

Pour faire progresser le territoire dans sa transition écologique, la CCPO s'est inscrite dans la démarche « accélérateur de transition » proposé par l'ADEME. Par ce biais le territoire s'est engagé dans la labellisation sur le référentiel Climat Air Energie (CAE) avec un objectif de labellisation 3 * à l'horizon 2028.

A l'issue d'une phase de diagnostic des politiques environnementales du territoire, une feuille de route a été proposée aux Elu(e)s. Elle retrace l'ensemble des actions en cours, à approfondir ainsi que les nouvelles démarches à initier.

Ce travail fastidieux a été confié au bureau d'études AERE dans le cadre d'un marché public de services. Il a recensé en 2024 tous les indicateurs du territoire et a établi en 2025 un état des lieux précis des actions déjà menées par la CCPO. Enfin sur cette base, un plan d'action a été rédigé.

Dépenses 2026 : 11 875 €

Recettes 2026 : 14 896 €

b) Thématique : adaptation au changement climatique

La démarche « accélérateur de transition » invite également les territoires à s'investir dans une thématique spécifique. La thématique « adaptation au changement climatique » a été retenue car elle est très transversale et elle permet d'anticiper les effets du changement climatique sur le territoire.



En 2025, le territoire a validé la stratégie par délibération, ciblant la thématique éducation/formation comme prioritaire pour la période 2025 – 2028. Des axes de développement ont été pointés et plusieurs actions ont émergé afin de :

- Former les administrés aux enjeux de l’adaptation au changement climatique,
- Adapter les locaux et espaces dédiés à l’éducation,
- Impliquer la chaîne éducative à travers des actions concrètes et de l’expérimentation.

Fort de ses premiers résultats, un plan d’action permettant la mise en œuvre de la stratégie sera présenté aux Elu(e)s début 2026.

Objet		Dépenses
Concertation	Club Climat : mise en oeuvre des actions et fonctionnement du Club	800 €
Cycles d’animations	Sont intégrés : le cycle de conférences « la nature du cœur » réalisé à la Léonardsau Accompagnement et développement du programme « au fil de l’Ehn » Formation des administrés : animateur fresque du Climat	17 000 €
Assistance à Maitrise d’Ouvrage sur la rénovation des écoles	Accompagnement des écoles et notamment sur le fonctionnement et l’usage des bâtiments (Assistance à maitrise d’usage)	8 000 €
Communication	Conception et impression de dépliants à destination des administrés leur présentant l’évolution climatique locale et les bons gestes à faire pour s’y adapter Conception et impression des documents stratégiques (diagnostic de vulnérabilité, stratégie, fiche thématique)	13 000 €
Formation	Module ADEME et CEREMA sur l’adaptation au changement climatique	1 500 € (y compris frais de déplacement)

Dépenses 2026 :

40 300 €

Recettes 2026 :

40 300 € (ADEME, enveloppe « communication »)



Préservation de la biodiversité

En 2025, les actions en faveur de la préservation de la biodiversité se sont prolongées avec la plantation du deuxième linéaire de haies le long de la piste cyclable Krautergersheim – Meistratzheim (en cours).

En 2026, les actions vont porter sur la création de mares à Innenheim et Bernardswiller pour développer la trame bleue (aquatique) sur notre territoire. Afin de confirmer le bénéfice écologique, il est prévu la réalisation d'un diagnostic écologique pré-travaux puis un suivi annuel après la création des mares.

La CCPO maintient les mesures compensatoires en place à la suite de la création du Parc d'Activités du BRUCH. En 2025, le suivi écologique de la parcelle de compensation a démontré le gain écologique avec la colonisation du site par des espèces remarquables et la réalisation de toute ou partie de leur cycle de vie. Des actions visant à améliorer le potentiel écologique de la parcelle seront mises en œuvre (plantation d'espèces remarquables et création de bosquets).

La CCPO maintient, conformément à ses obligations, les mesures compensatoires en faveur du Grand Hamster à la suite de la création du PAEI (extension du Parc d'Activités Nord à Obernai – rue de l'Innovation).

Dépenses prévisionnelles		
Objet	Partenaire	Dépenses
Action sur le périmètre de la CCPO au titre de la Trame Bleue: création de mares	Préstatataire	19 000 €
Compensation PA du Bruch	Indemnité agricole à la ferme FRITSCH	954 €
Suivi écologique des compensations du PA du Bruch (prairie et mare)	LPO Alsace	0 € (pas de suivi prévu en n + 4)
Amélioration du potentiel écologique de la parcelle de compensation	Prestataire	5 000 €
Etude globale cours d'eau et zones humides	SINBIO-SCOP	53 640 €
Compensation Hamster PAEI	AFSAL (Agriculteurs)	15 857 €
	TOTAL	94 451 €

Dépenses : **94 451 €**

Recettes : **62 800 €, détails :**

- **15 200 €** Agence de l'Eau Rhin Meuse (Trame bleue)
- **5 600 €** Région Grand Est (solde subvention trame verte)
- **42 000 €** Agence de l'eau et Région GE

Jardin pédagogique

La Communauté de Communes est compétente dans les domaines de l'eau, des déchets, de la biodiversité et beaucoup d'autres thématiques pour lesquelles la sensibilisation du grand public est primordiale. La CCPO ne dispose pas aujourd'hui d'un lieu permettant l'organisation d'animations autour de ces thématiques. La construction du PATI est une opportunité pour dédier une emprise à la création d'un jardin pédagogique.



Les objectifs de cet espace sont les suivants. Disposer d'un lieu pour organiser des animations et créer les milieux et aménagements qui permettent d'illustrer pour le plus grand nombre, les notions de :

- Gestion différenciée des espaces verts,
- Valorisation in situ des déchets verts : haies sèches, plessis, paillage ...
- Compostage : composteur en fonctionnement, en maturation ...
- Accueil de la biodiversité.

L'automne 2026 sera consacrée à la réalisation du jardin pédagogique en impliquant au maximum les habitants sous forme de chantiers participatifs. Un travail du sol sera nécessaire au préalable pour la réalisation des aménagements.

Dépenses 2026 : **19 000 €**



Plan du jardin pédagogique

L'accompagnement par un cabinet spécialisé va se poursuivre en 2026 jusqu'à la réalisation du jardin et des panneaux pédagogiques

Dépenses 2026 : **1 550 €**

Mutualisation de matériel pour la gestion écologique des espaces verts communaux



En 2024, la CCPO a eu l'opportunité d'acquérir et de se faire financer par l'intermédiaire du dispositif « Fonds Vert », un broyeur thermique pour les déchets de branches. Ce matériel permet de transformer les déchets de taille des services techniques communaux en broyat pour le paillage des massifs. **Le broyeur a été mis à disposition des communes membres mais reste la propriété de la CCPO. Il est nécessaire de réaliser la maintenance de ce matériel. Il est stocké au PLT de la Ville d'Obernai.**

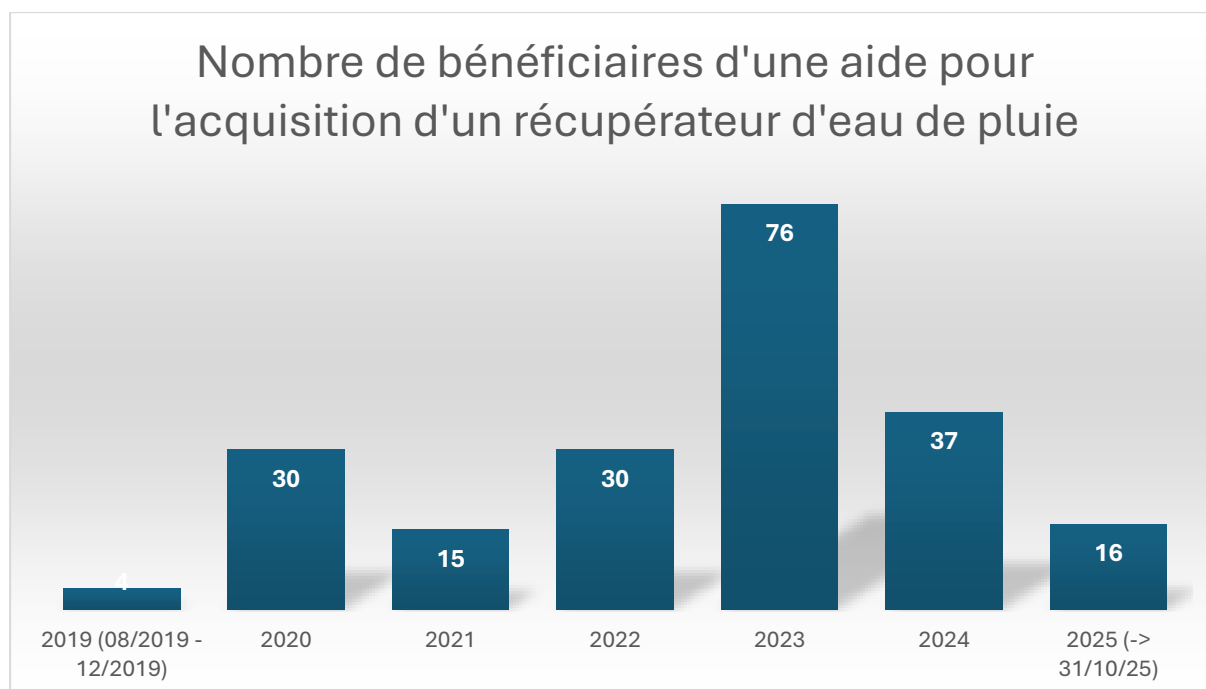
Dépenses 2026 : 3 000 €

Préservation de la ressource en eau

Dans la continuité des actions antérieures et en dehors des actions financées par le budget AEP, la protection de la ressource en eau se traduira par :



Dépenses prévisionnelles		
Objet	Partenaire	Dépenses
Subvention à l'acquisition d'un récupérateur d'eau de pluie	100 particuliers qui s'équipent d'un récupérateur	3 000 €
TOTAL		3 000 €



Dépenses 2026 : 3 000 €



ESPACES AQUATIQUES L'O et piscine plein air



Le site de l'espace aquatique L'O, d'une capacité d'accueil instantanée de 1 500 personnes, a ouvert le 27 décembre 2010. Le site de la piscine plein air, d'une capacité d'accueil de 900 personnes, a ouvert le 11 juin 2016. **Depuis juin 2016, la CCPO dispose de deux équipements aquatiques permettant l'accueil simultané de 2400 personnes.**

Par délibération du 17/12/2019 adoptée à l'unanimité, la Communauté de Communes a approuvé le choix d'un mode de gestion délégué sous la forme d'une délégation de service public pour la période 2020-2027 sur la base d'un rapport de présentation exposant précisément les différents modes de gestion à la disposition de la CCPO pour la gestion et l'exploitation de ses équipements aquatiques intercommunaux.

L'objectif majeur de la collectivité est de ne pas prendre tous les risques liés à l'exploitation du service, par ce biais l'établissement public transfère une bonne part de responsabilité à son délégataire et bénéficie de l'expertise d'un tiers en terme de gestion, point fondamental pour une bonne exploitation de ce type d'équipement.

La Communauté de Communes du Pays de Sainte Odile a décidé de confier l'exploitation et la gestion de ses équipements aquatiques en totalité à la Société RECREA et à son co-traitant ENGIE. Ce service concerne l'accueil au sein de l'équipement de tout public susceptible de vouloir accéder aux services et activités proposés par l'exploitant. La Communauté de Communes délègue à titre exclusif au fermier qui en accepte la gestion à ses risques et périls.

Ainsi, il est demandé à la Société RECREA de se charger des missions suivantes :

- Accueil des usagers (public, scolaires, club),
- Organisation des activités demandées par la Collectivité (apprentissage de la nage, activités diverses, animation de l'espace de remise en forme),
- Gestion et relation avec les occupants, surveillance de la baignade,
- Gestion du personnel,
- Entretien des installations, nettoyage et maintenance,
- Promotion de l'équipement,

Après plusieurs années d'exploitation, il était nécessaire de revoir le projet d'exploitation. La procédure de mise en concurrence a permis de faire émerger une offre nouvelle conduisant à revoir l'exploitation des sites.

Malgré les crises successives, la Société RECREA poursuit activement son travail avec son projet d'exploitation des sites sur la base de leur offre, ceci afin d'assurer une qualité de service optimale.



Reste à charge de la Communauté de Communes, le versement de la contribution forfaitaire pour contrainte de service public. En 2026, la compensation prévue est de 747 358 € hors révision. **Cette contribution est fortement impactée par la hausse considérable des coûts énergétiques et par l'évolution des autres indices composant la formule d'indexation de la**

contribution de la collectivité au fonctionnement des équipements :

ETABLISSEMENTS	CONTRIBUTION 2026 estimée avec hausse des indices de révision +30%
Espace aquatique LO	971 565,40 €
Piscine plein air	

Dans le cadre de la mise à disposition des bâtiments, la Société RECREA versera à la Communauté de Communes une redevance d'occupation du domaine public.

Dépenses 2026 : 971 565 €

Recettes 2026 : 10 000 €

a/ Pratique de la natation scolaire – transport des élèves

La Société RECREA prendra en charge l'accueil des scolaires. La CCPO s'occupe du transport des enfants de leur école à l'espace aquatique L'O. Un nouveau prestataire a été désigné à l'été 2025 (Autocars Striebig). Le coût de ce service a explosé avec des hausses de +47 % à +122 % selon le trajet. Il convient de prévoir un budget plus élevé que d'habitude.

Dépenses 2026 : 15 000 €

b/ Location du Rest'O

La CCPO a décidé la mise en location-gérance de l'espace de restauration de L'O, le REST'O.

À la suite du départ à la retraite de l'ancien gérant à l'été 2023, un appel à candidatures a été lancé pour une remise en location gérance courant de l'année 2024. M. et Mme PUTZER exploitent le lieu depuis mi-octobre.

Une armoire froide située à l'étage est vieillissante et doit être remplacée. La régulation du système climatisation doit également être reprise.

Dépenses 2026 : 8 000 €

Recettes 2026 : 30 250 €

c/ Entretien général du bâtiment

Objet	Etablissement	Partenaire	Valeur HT	Commentaire
Reprise faux plafond bassin ludique	L'O	Geistel (MAPA)	17 407 €	
Reprise fuite Splash Pad (travaux et Maitrise d'œuvre)	Plein Air	MAPA	392 500 €	Sinistre déclaré à l'assurance DO
Rénovation et amélioration du bureau de l'association des Dauphins	L'O	MAPA	8 500 €	
Peinture du bardage bois	L'O	MAPA	50 000 €	
Remplacement du cheminement solarium Bien Être	L'O	MAPA	7 500 €	
Remplacement des systèmes de verrouillage des casiers	L'O	MAPA	120 000 €	
Reprise de l'étanchéité de toiture	L'O	MAPA	7 000 €	
Récupération de climatiseurs et repose pour les bureaux administratifs	L'O	MAPA	10 500 €	
Remplacement équipement poste HT	L'O		1 000 €	

Reprise de la couche de finition du bassin extérieur	L'O	MAPA	33 000 €	
Petits travaux	L'O et PPA		5 000 €	

Dépenses 2026 :

652 407 €

Recettes 2026 :

343 820 € (assurance)

d/ Fiscalité

À la suite d'un contrôle fiscal du délégataire, la Direction Générale des Finances Publiques avait initialement décidé de revoir le mode de calcul permettant de déterminer la taxe foncière du bâtiment, en se basant sur la valeur vénale ou de construction plutôt que sur la surface, ce qui devait entraîner un important rattrapage de 211 917 € sur les années 2021 à 2023 et une taxe foncière 2024 fixée à 76 672 € au lieu de 12 000 € auparavant. Après des négociations approfondies avec les services de la DGFiP, la CCPO a toutefois obtenu une révision significative de ces montants. Finalement, la somme prévue à payer le rattrapage 2021 à 2023 pour 2025, initialement budgétée à 222 000 €, a été réduite à 80 687 €, un dégrèvement de 22 488 € pour 2024 a permis d'établir la TF 2024 à 54 184 €, et la taxe foncière pour 2025 s'est quant elle établie à 57 119 €. Pour 2026, il convient donc de prévoir une enveloppe budgétaire de 60 000 €.

Concernant la CFE, le contrat prévoit toujours la prise en charge par le délégataire, avec compensation par la CCPO de la différence éventuelle liée à la nouvelle assiette de calcul. La Communauté de Communes reste attentive à l'évolution de la fiscalité applicable et poursuivra, si besoin, ses échanges avec l'administration fiscale pour garantir la stabilité financière de l'équipement.

Dépenses 2026 :

60 000 €

e/ Investissements

Le confort des usagers de l'équipement est au cœur des investissements réalisés par la Communauté de Communes depuis son ouverture en décembre 2010. D'importants d'investissements ont été portés ces dix dernières années et plus récemment **les investissements majeurs sont :**

- **L'ajout de déchloramineurs sur le bassin ludique et petite enfance pour améliorer la qualité de l'air intérieur (2016),**
- **La reprise du bassin extérieur abimé et la mise en peinture des surfaces murales (2017),**
- **Le remplacement des générateurs de vapeur dans les hammams (2018),**
- **Le remplacement des trois saunas dont la création d'un sanarium et l'installation de 2 sièges chauffants à infrarouge (2020),**
- **Le remplacement du pentagliss (2021).**

Les investissements pour améliorer la performance énergétique du bâtiment ont été réalisés :

- **Ajout d'une pompe à chaleur pour maintenir la fraîcheur du bain froid et réchauffer le bassin ZEN (2014),**
- **La mise en place de chaudières à condensation au gaz naturel en lieu et place des anciennes chaudières (2016),**
- **Le renouvellement des spots intérieurs par des équipements en LED (2017),**
- **Le remplacement d'une partie de l'éclairage du parking par des ampoules en LED (2021),**

- Le remplacement de l'ensemble des pompes « jeux » par du matériel plus performant (2021),
- L'installation d'une unité de cogénération sur l'emplacement d'une ancienne chaudière. Elle permet, en plus de produire de la chaleur, une production électrique qui est revendue à un fournisseur d'énergie (2022),

En 2025, les études pour la réalisation de travaux de VRD et l'installation d'ombrières photovoltaïques sur le parking de L'O se sont déroulées.

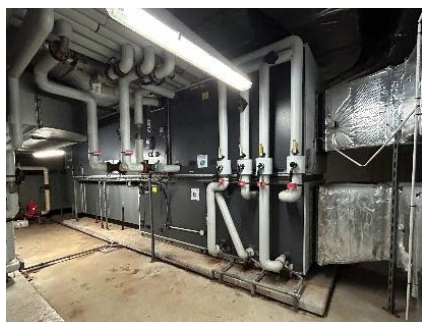
Les ombrières permettront l'autoconsommation de l'électricité à hauteur de 40 % de la consommation annuelle du bâtiment.

En 2026, une ACPV devra être mise en place afin de couvrir les dépenses telles que les études préalables, qui détermineront la poursuite du projet ainsi que l'attribution de missions complémentaires au groupement de maîtrise d'œuvre, chiffrées à 24 950 €, en plus de 15 000 € pour diverses études (sols, SPS...). En considérant les travaux, il sera nécessaire de prévoir des crédits à hauteur de 620 000 € pour l'année 2026.



Concernant le surplus de production, environ 15 %, l'objectif est de le valoriser dans d'autres établissements de la CCPO dans le cadre d'une autoconsommation collective.

Dépenses 2026 : 620 000 €



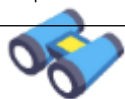
Par ailleurs, les centrales de traitement d'air du hall bassin présentent de nombreuses fuites, les éléments métalliques qui les composent sont attaqués par le chlore présent dans l'air. Il est nécessaire d'envisager leur reprise en amont d'une casse. **Ce remplacement sera une opportunité pour améliorer les performances de ces équipements tant en terme énergétique que de confort pour les usagers.** En 2026, une phase d'études sera engagée pour identifier les meilleurs équipements et projeter les travaux de remplacement.

Dépenses 2026 : 22 275 €

La CCPO s'est engagée dans le déploiement du tri hors foyer avec le soutien de l'éco organisme CITEO. **Le projet prévoit de déployer le tri dans le solarium de L'O.** Avant l'été 2026, de petits travaux de terrassement seront nécessaires pour installer 6 abris bacs dont 3 sont consacrés au tri des emballages et des papiers.



Dépenses 2026 : 5 000 €



9 TOURISME

Depuis le 1er janvier 2017, la **Communauté de Communes du Pays de Sainte Odile est compétente de plein droit, en matière de promotion du tourisme.**

Certaines missions sont confiées à L'Office de Tourisme intercommunal, celles-ci sont fixées dans un cadre d'un contrat d'objectifs triennal conclu pour la période 2024-2026.

Les contrats d'objectifs visent à participer au développement de l'économie touristique du Pays de Sainte Odile et à accompagner les mutations de ce secteur d'activité pour permettre à Obernai et aux Terres de Sainte Odile de conforter son positionnement de destination touristique reconnue, qualitative et attractive en Alsace.

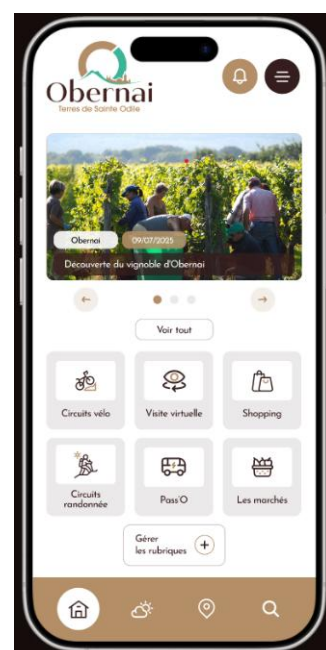
Par délibération du 27 juin 2023, la CCPO a postulé à l'AMI départemental et au titre des fonds européens FEDER pour **le développement d'une solution digitale au bénéfice de la découverte touristique du territoire, des savoirs-faires locaux et au service des acteurs sociaux-professionnels. Les aides ont été notifiées à la CCPO et l'appel d'offres a été lancé, les lots ont été attribués.**

La refonte du site internet et la création d'une application ont été attribuées à la Société KARDHAM DIGITAL ; la fourniture et la pose de totems ont été attribuées à la Société LUMIPLAN et la création de contenu est attribuée par bons de commandes à la société ALPHA CENTAURY.

En 2025, les premiers travaux du projet digital ont été réalisés. En effet, les lots 1 et 2 relatifs à l'application web et mobile sont en cours de développement. Leur livraison est prévue début 2026.

La livraison et l'installation des premiers totems sont prévues d'ici la fin du premier semestre 2026.

Enfin, le lot 4 est en cours de livraison avec 2 premiers bons de commandes édités pour un rendu s'étalant tout au long de l'année 2025 et 2026.



Budget

Le budget global de la compétence est détaillé dans le tableau ci-dessous :

DEPENSES		RECETTES	
Subvention de fonctionnement à l'OT estimée	380 000,00 €	Taxe de séjour	275 000,00 €
Logiciel de gestion de la taxe de séjour	6 300,00 €	Aide européenne FEDER	87 000,00 €
Solution Digitale	130 528,80 €	Aide départementale	20 833,00 €
ADT - Flux vision touristique (fonctionnement)	2 500,00 €	Compensation CCPO	153 195,80 €
ADT - Conseil Stratégie (fonctionnement)	3 200,00 €		
Divers (maintenance bâtiment...)	3 500,00 €		
Communication	10 000,00 €		
TOTAL	536 028,80 €	TOTAL	536 028,80 €

Dépenses 2026 : **536 029 €**

Recettes 2026 : **357 833 €**

Budget détaillé Projet digital :

DEPENSES effectives par lot du Projet Digital			
	Années	2025 (réalisé)	2026 (budget)
Lot 1 – Site web		5 769,60 €	24 158,40 €
Lot 2 – Application mobile		4 689,60 €	18 866,40 €
Lot 3 – Bornes digitales		0,00 €	79 584,00 €
Lot 4 – Vidéos & photos		1 080,00 €	7 920,00 €
TOTAL		11 539,20 €	130 528,80 €

Etablissement Public Industriel et Commercial (EPIC) et nouvelle gouvernance :

En 2025, les Elu(e)s et l'Office de Tourisme ont travaillé ensemble sur le projet de changement de mode de gouvernance de l'Office de Tourisme intercommunal.

L'adoption d'un modèle sous le régime des EPIC regroupant les activités du tourisme et du commerce permettrait de répondre aux enjeux d'avenir. Un EPIC est dirigé par un collège d'Elu(e)s et un collège de Socio-professionnels.

La Préfecture du Bas-Rhin a validé les projets de statuts.

Les statuts seront soumis aux Conseillers Communautaires lors du premier trimestre 2026 pour une mise en application opérationnelle en janvier 2027.

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

La loi NOTRE a imposé aux Communautés de Communes au 01/01/2017, la prise de compétence en matière de développement économique. La loi introduit différents volets de la compétence en matière de développement économique et ils se présentent en trois domaines d'intervention :

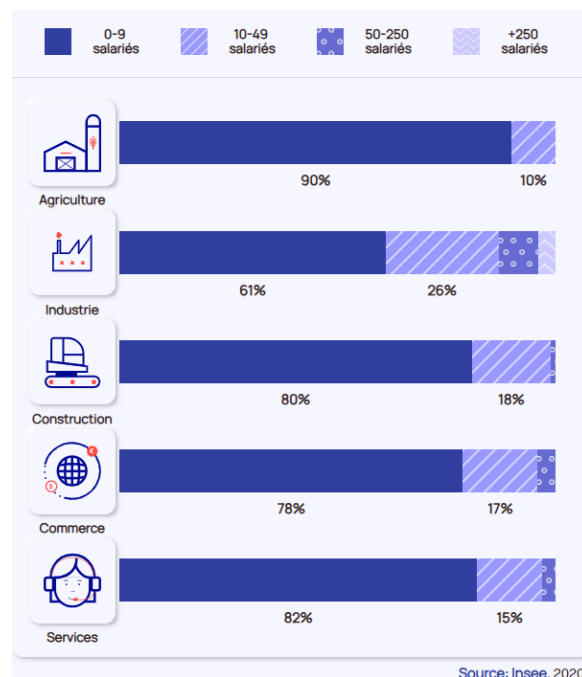
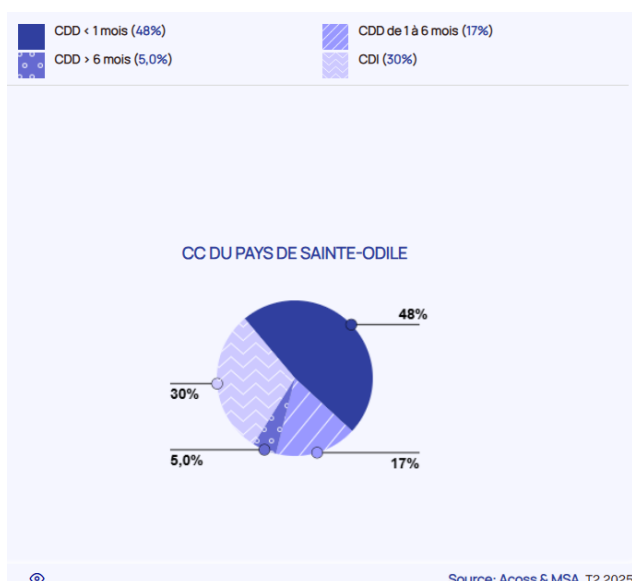
a) Les actions de développement économique

La Communauté de Communes du Pays de Sainte Odile est le principal pôle d'emplois du Piémont des Vosges. D'après le site dataemploi de France Travail, les chiffres clés du territoire sont :

- **Actifs** : 9 650 actifs (2021)
- **Salariés** : 9 373 salariés (2022)
- **Établissements** : 1287 établissements dont 797 structures qualifiées,
- **Taux de chômage** : 4,9% (Bassin d'emploi Molsheim-Obernai 2025 contre 6,5% Bas-Rhin FT)
- **Embauches trimestrielles** : 1 280 embauches, dont 33% de plus d'un mois (T2 2025)
- **Accès à l'emploi** : 43% des demandeurs d'emploi inscrits en catégorie A ou B ont retrouvé un emploi de plus d'un mois dans les 6 mois (T4 2024)

NOTA : 11 600 emplois dont 9 914 à Obernai sont les chiffres réels et utilisés en 2025.

Le territoire bénéficie depuis 50 ans d'une croissance soutenue de l'emploi, ceci grâce à l'implantation d'entreprises de renommée internationale, un tissu de PME et d'entreprises artisanales dense, et un développement intense des entreprises de restauration, métiers de bouche et hébergement. L'indicateur de concentration d'emploi est élevé (125 %), il y a en effet plus d'emplois sur le territoire que d'actifs ayant un emploi et résidant sur le territoire.



De surcroît, de bonnes liaisons routières, ferroviaires, cyclables et de transports en commun facilitent les flux croisés domicile-travail, notamment entre Obernai et l'Eurométropole de Strasbourg.

Enfin, **227 commerces de détail dont 80 CHR**, viennent compléter les chiffres clés de l'économie présentés ci-dessus.

Les Elu(e)s de la Communauté de Communes du Pays de Sainte Odile ont manifesté la volonté de structurer le développement économique du territoire durant la période du mandat 2020-2026.

La stratégie de développement économique, conformément au SRDEII de la Région Grand Est et conformément à la volonté locale, devait être durable.

Par délibération du 10 novembre 2021, les Elu(e)s de la Communauté de Communes ont adopté la stratégie de développement économique durable du territoire pour la période 2021-2025.

La stratégie est structurée autour de quatre axes à savoir :

- Axe 1 : favoriser la performance durable des acteurs économiques,
- Axe 2 : créer du lien entre les acteurs économiques du territoire,
- Axe 3 : améliorer l'offre sur le territoire,
- Axe 4 : valoriser l'économie du territoire.



Arrivant à son terme, le taux d'exécution de la stratégie sur la période 2021-2025 atteint 63%.

b) Le RES'O



Le RES'O a ouvert ses portes en mars 2024. Le RES'O propose plusieurs abonnements pour location de bureaux adaptés aux besoins de chacun, avec des plages horaires d'ouverture flexibles.

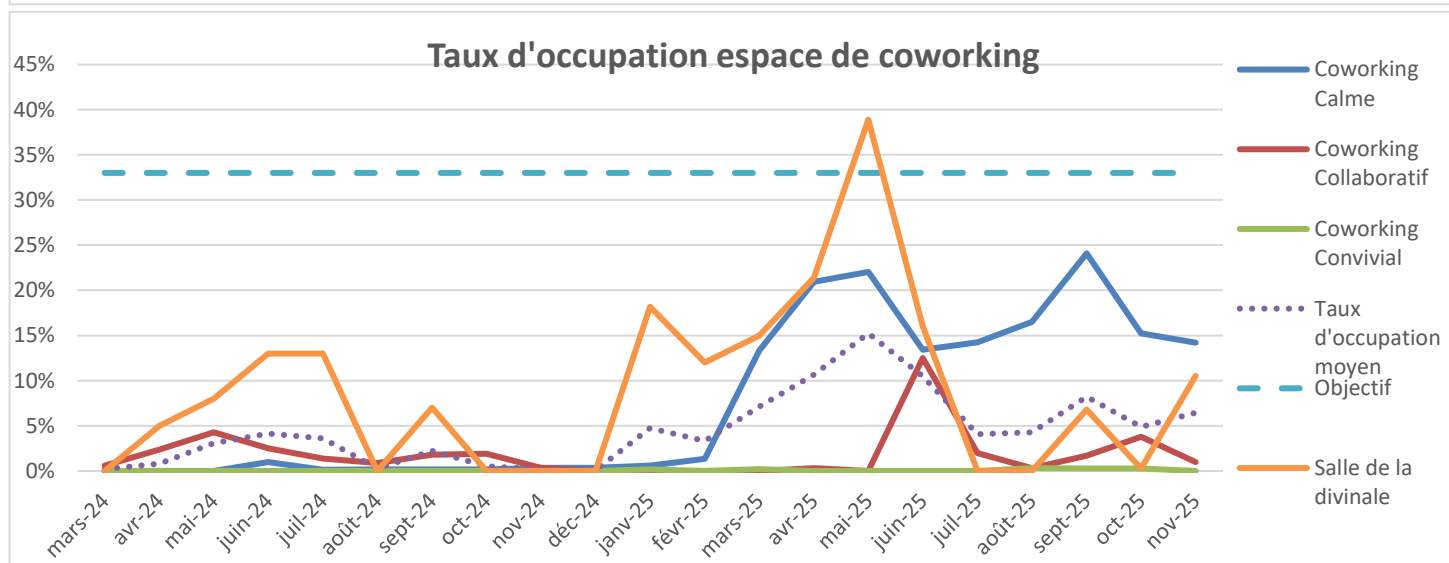
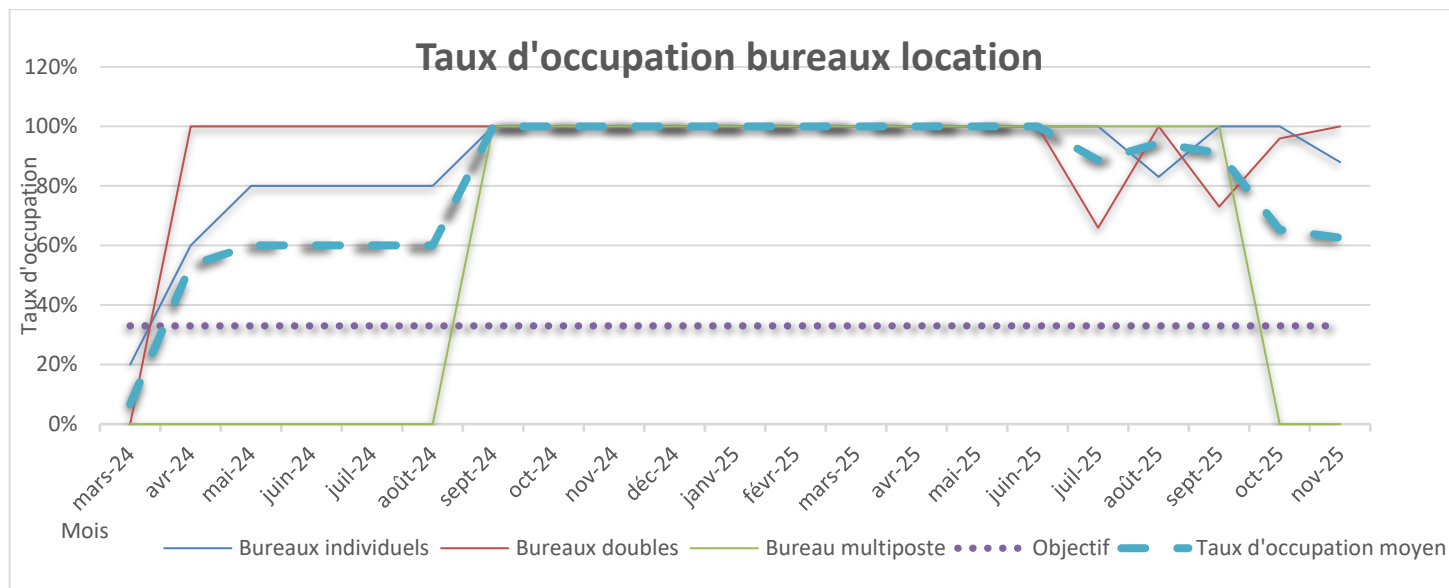
LES ANIMATIONS ECONOMIQUES

Nombre total de participants aux animations économiques proposées de janvier à octobre 2025 : **632 participants.**

Nombre total d'animations : **25.**

LA FREQUENTATION

Taux d'occupation :



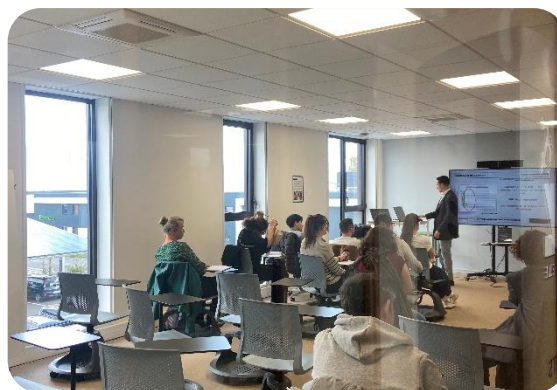
Réseaux et partenaires : nombre de rendez-vous CCI, CMA, ID, France Travail, Vitrites, AC:TIONS, APEC, porteurs de projets, etc. : **81 Rendez-vous & échanges partenaires + 14 RDV avec des porteurs de projets renseignés et accompagnés** depuis l'ouverture du Rés'O.

Communauté (inscrits sur la plateforme Cosoft) : **61**.

LES FINANCES

Chiffre d'affaires réalisé (CA cumulé HT inclus locations, impressions) : **52 774,61 € HT (au 03/12)**.

CA bornes de recharge électrique « freshmile » (de janvier 2025 à septembre 2025) : **3 049,20 € HT**.



Ainsi, avec les premiers éléments en notre possession, les dépenses liées au RES'O en 2025 devraient s'élever à 57 000 € alors que le budget prévoyait 90 000 € hors frais de personnel.

Afin de tenir compte de certaines évolutions ou dépenses supplémentaires, il convient de prévoir un budget 2026 de : 74 000 €.

COMMERCANT D'ALSACE



Le label « commerçants d'Alsace » a pour objectif de développer la qualité d'accueil et de favoriser la qualité globale du tissu commercial alsacien. **Cette année, 24 commerçants ont participé à cette initiative et l'ensemble de ceux-ci ont été labélisés, ce qui témoigne de la montée en gamme qualitative du commerce de la CCPO. L'opération est reconduite pour 2026.** Ce label vise à différencier le commerce alsacien des autres territoires en mettant en avant l'excellence de l'accueil et des services offerts par les commerçants locaux. La CCPO, en partenariat avec la CCI Alsace Eurométropole, soutient cette démarche en finançant une partie des coûts liés à l'audit et à la labellisation des commerces.

DISPOSITIF D'AIDES EN FAVEUR DES BÂTIMENTS-RELAIS

Le dispositif de soutien à l'immobilier d'entreprises, **arrêté par délibération en date du 14 novembre 2023**, repose sur l'octroi d'aides, sous forme d'avances remboursables sans intérêts, à la Société d'économie mixte ALSABAIL, en vue de financer par voie de crédit-bail immobilier un investissement immobilier au profit d'acteurs économiques de proximité, selon les critères définis ci-après. ALSABAIL porte intégralement le risque de l'opération et rembourse en totalité à l'EPCI les avances consenties.

Le bénéfice des avances sans intérêts est intégralement répercuté sur le loyer de crédit-bail facturé aux entreprises.

Objectifs :

Produire un véritable effet de levier et contribuer ainsi à la création d'emplois et de richesses sur le territoire de l'EPCI avec la garantie d'un développement économique durable et respectueux de l'environnement.

Bénéficiaire :

Société d'économie mixte ALSABAIL dans le cadre de la construction de bâtiments-relais en vue de leur location sous forme de crédit-bail à des conditions plus favorables que celles du marché au bénéfice d'entreprises, afin de permettre la création, l'acquisition, la reprise, l'extension ou encore la mise en œuvre d'un programme de modernisation d'entreprise.

Opérations éligibles :

Construction ou acquisition, sur le territoire intercommunal, par ALSABAIL, de bâtiments pour le compte d'entreprises, indépendamment de leur forme juridique, ou de sociétés civiles immobilières (présentant un lien avec la structure d'exploitation sous la forme d'un actionariat identique à 80 % ou d'identité entre la structure d'exploitation et l'entreprise propriétaire de la SCI), en vue de l'exercice en leur sein d'activité(s) relevant des secteurs suivants :

Industrie, artisanat, bâtiment et travaux publics, hôtellerie-hébergement, transformation dans les secteurs de l'agriculture et de l'agroalimentaire, santé, énergies renouvelables, transports et logistique, recherche ou ingénierie, haute technologie, secteurs tertiaires prestataires de services à l'industrie et dans le domaine de l'économie sociale et solidaire et d'entreprises d'insertion, indépendamment du domaine d'activités concerné.

Conditions :

- Répercussion intégrale du bénéfice de l'avance remboursable sur les loyers de l'entreprise exploitante.
- Signature d'une convention de partenariat associant l'entreprise (et/ou la SCI bénéficiaire) et précisant les obligations et engagement de chacun.
- Respect, par l'entreprise bénéficiaire de l'ensemble de ses obligations fiscales sur les trois derniers exercices fiscaux.

Durée :

L'avance est remboursable selon l'option choisie par l'entreprise ou la SCI :

- sur huit ans avec trois ans de différé d'amortissement,
- sur dix ans avec un an de différé d'amortissement,
- sur douze ans sans différé d'amortissement,
- sur quinze ans sans différé d'amortissement.

Le remboursement se fait de manière linéaire sur la durée de la mise en place des avances remboursables.

Par dérogation au dispositif de droit commun, et après examen au cas par cas, possibilité, d'une part de moduler le rythme des remboursements, et d'autre part d'accorder un différé d'amortissement en fonction des besoins de l'entreprise.

Taux et conditions :

- Le taux d'intervention global s'élève à 30% maximum du coût du projet éligible.
- Le coût du projet immobilier comprend les dépenses d'achat de terrain, de viabilisation, de maîtrise d'œuvre, de mission SPS, d'acquisition et construction/réhabilitation/rénovation du bâtiment.
- Les projets immobiliers devront s'inscrire dans les réglementations thermiques en vigueur dans le respect du développement durable.
- Les entreprises bénéficiaires de ce soutien devront favoriser le recrutement de bénéficiaires du RSA ou des personnes handicapées.

Modalités d'attribution et de versement :

Les conditions d'octroi des avances donneront lieu à l'établissement d'une convention de partenariat mentionnant les obligations et les engagements respectifs des parties.

Mode d'instruction :

Chaque dossier fera l'objet d'un examen particulier par l'EPCI en concertation avec ALSABAIL. Le projet sera ensuite soumis pour décision au Conseil Communautaire.

Réglementation :

Cette aide s'appuiera sur les dispositifs normatifs communautaires et nationaux, chaque projet soutenu faisant l'objet d'un examen précis afin de situer l'aide dans le dispositif le plus favorable selon la taille de l'entreprise, sa localisation, la nature du projet, ce, en fonction de l'évolution des différents régimes cadres Communautaires et nationaux applicables.

Plus précisément, le présent dispositif et les aides qui pourront être octroyées sur son fondement s'inscrivent dans le cadre des articles L. 1511-3 et R 1511-4-3 du Code général des collectivités territoriales, et dans le respect des articles 107 et 108 du Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne.

Un dossier est en instruction auprès de la Collectivité européenne d'Alsace, il s'agit de la construction d'un hôtel à Obernai. L'enveloppe prévisionnelle de l'avance remboursable serait comprise entre 250 et 300 000 €. Toutefois à fin 2025, aucune décision n'a été prise à ce sujet.

FONDS DE RESISTANCE

Dans le cadre de la crise de COVID-19, la Région Grand Est a créé le « fonds de résistance ».

36 714 € ont été engagés par la CCPO, 14 685,60 € ont été payés à la Région Grand Est. Le dispositif s'est ensuite arrêté. En 2022, un premier remboursement de 2 333,10 € a été enregistré. 3 725 € devraient être remboursés au 2^e trimestre 2026.

ACTIONS DE SOUTIEN A L'ECONOMIE 2026 :

Objet	Partenaire	Valeur €	Commentaires
Convention de partenariat pour le label « Commerçant d'Alsace »	CCI Alsace Eurométropole	4 752 €	250€ HT facturé par la CCI pour chaque commerce audité Augmentation de la prise en charge par la CCPO qui passe de 149 € TTC par candidat à 158,40 € TTC
Soutien à l'association des acteurs économiques du territoire	APERO « Vitrines d'Obernai et du Pays de Sainte Odile »	10 000 €	Indiqué ici en rappel
Convention de partenariat avec Initiative Bruche Mossig Piémont (fonds de prêt création d'entreprises)	IBMP	3 000 €	30 K€ fonds de prêt + réabonder pour que le fonds soit toujours à 30 K€ 3 K€/an pour le fonctionnement et l'animation soit 9 K€ /3 ans
Evolution du site web du Rés'O	NEOH	1 250 €	Ajout de divers éléments sur le site web pour promouvoir les services du Rés'O.
Signalétique des Parcs d'Activités	A définir	35 000 €	Uniformisation de la signalétique des Parcs d'Activités Economiques de tout le territoire
TOTAL		54 002 €	

Objet	Partenaire	Valeur (HT)	Échéance	
Convention de partenariat avec Initiative Bruche Mossig Piémont (fonds de prêt création)	IBMP	500,00 €	2025	Versements 30 000 € entre 2025 et 2026
Remboursement fonds de résistance Grand Est	RGE	3 725,00 €	2025	
TOTAL		4 225,00 €		

Dépenses 2026 : **54 002 € (investissement et fonctionnement)**
Recettes 2026 : **4 225 €**

c) La création, l'aménagement, l'entretien et la gestion de toutes les zones d'activités

Du fait de la prise de compétence développement économique, certaines voiries, celles à caractère économique, entrent dans le périmètre d'intervention de la CCPO.

Dans le cadre de la compétence développement économique et notamment pour le transfert des Parcs d'activités existants, les charges d'entretien sont réparties ainsi :

Nom de la ZA	ZA du Stade	ZA de l'Ehn	ZA du Nord et du Thal	ZA Sud	Total
Commune d'implantation	Bernardswiller	Krautergersheim	Obernai	Obernai	
Longueur de voirie sur la ZA en ml	464	724	2 820	2 134	6 142
Dépense constatée sur le benchmark par ml	2,74 €	2,74 €	2,74 €	2,74 €	
Coût à retenir au titre de la voirie	1 271 €	1 984 €	7 727 €	5 847 €	16 829 €
Nombre de candélabres retenus sur la ZA (1 candélabre /40m)	11	18	70	53	152
Dépense constatée sur le benchmark par candélabre	67,00 €	67,00 €	67,00 €	67,00 €	
Coût à retenir au titre de l'éclairage public	737,00 €	1 206,00 €	4 690,00 €	3 551,00 €	10 184,00 €
Coût total à retenir au titre de la ZA	2 008 €	3 190 €	12 417 €	9 398 €	27 013 €

Par conventions de prestations de services, les communes poursuivront l'entretien des PAE et procéderont à une facturation annuelle de ces charges à la CCPO.

En 2026, l'entretien et le renouvellement des éclairages publics pour le Parc d'Activités Sud d'Obernai, le Parc d'Activités de l'Ehn à Krautergersheim et le Parc d'Activités du Stade à Bernardswiller seront étudiés.

En 2026, la CCPO percevra les subventions pour le plan vélo dans le cadre des travaux financés par la CCPO rue du Général Leclerc à Obernai.

Dépenses 2026 : **62 013 €**
(dont 35 000 € pour les études maîtrise d'œuvre pour 300 à 350 000 € de travaux 2026-2027)
Recettes 2026 : **300 000 €**

Une AP/CP a été créée le 24 mars 2021 et révisée le 2 février 2022 pour un montant 1,7 M € TTC dans le cadre des travaux de la rue du Général Leclerc à Obernai. Les travaux se sont déroulés en 2023 et en 2024. En fin d'opération et lorsque toutes les réserves ont été levées, la Ville a facturé à la CCPO les dépenses engagées. Comme indiqué ci-dessus, la CCPO percevra des aides au prorata des longueurs de voiries économiques (plan de relance de l'Etat, aide régionale...).

ETAT ACP	Vairie Leclerc	
	HT	TTC
Prévu Délib du 05/03/2025	1490 000,00	1788 000,00
Déjà mandaté en 2021	0,00	0,00
Déjà mandaté en 2022	0,00	0,00
Déjà mandaté en 2023	966 126,40	1 159 351,68
Déjà mandaté en 2024	338 850,90	406 621,08
Mandaté au 19/11/2025	17 944,13	21 532,95
CP à prévoir	167 078,57	200 494,29



11

URBANISME : suivi des documents d'urbanisme PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUI) - RLPI

La prise de compétence volontaire en matière d'urbanisme a été introduite par la Communauté de Communes le 23 novembre 2016 pour une prise de compétence avec effet au 1er janvier 2017.

Le contenu de la prise de compétence

La Communauté de Communes est l'autorité en charge des procédures d'élaboration, de modification, de mise en compatibilité des Plans Locaux d'Urbanisme.

Les PLU communaux restent en vigueur jusqu'à l'approbation du PLUi-H.

La Communauté de Communes poursuit les procédures d'évolution (révision, modification, mise en compatibilité, déclaration de projet) ou d'élaboration entamées par les communes avant la prise de compétence.

En 2017, trois modifications ont été menées pour les communes suivantes :

- Krautergersheim – modification n°2
- Meistratzheim – modification n°2
- Obernai – modification n°4

En 2018 et en 2019, la révision du POS en PLU de Bernardswiller s'est poursuivie jusqu'à son terme, l'approbation du PLU a été proposée au vote le 17 décembre 2019 à la suite de la clôture de l'enquête publique.

En 2021, la modification n°3 du PLU de Meistratzheim a été lancée notamment au bénéfice des normes environnementales pour le Parc d'Activités du Bruch. L'enquête publique s'est achevée en novembre 2022, l'arrêt de la modification a eu lieu le 2 février 2022.

En 2022, 4 modifications mineures ont été engagées pour les communes d'Innenheim, Krautergersheim, Niedernai et Obernai. Les modifications des PLU de Niedernai et d'Obernai ont été approuvées par délibérations du 27 septembre 2023 et du 14 novembre 2023. Les modifications des PLU de Innenheim et de Krautergersheim ont été approuvées par délibérations du 19 février 2024.

a/ Les études portant sur la procédure de création du PLUI-H

Par délibération du 28 avril 2021, les Elus ont confié les études au groupement d'opérateurs économiques dont le mandataire est le bureau d'études CITTANOVA. Le marché se décompose comme suit :

- **TRANCHE FERME : définition des objectifs de mise en révision et des modalités de coopération et de concertation (phase de prescription) :**
 - Pré diagnostic territorial
 - Assistance à la définition des objectifs de mise en révision
 - Assistance à la définition d'une charte de coopération avec les communes
 - Assistance à la définition des modalités de concertation
 - Calendrier prévisionnel et récapitulatif des réunions
- **TRANCHE OPTIONNELLE TO1 : mission relative à l'élaboration complète du PLUi (phase élaboration) :**
 - Diagnostic territorial et état initial de l'environnement

- Projet d'aménagement et de développement durable
- Orientations d'aménagement et de programmation
- Traduction règlementaire du projet d'aménagement
- Arrêt du projet de PLUi et approbation du PLUi
- Mise en place d'une gouvernance appropriée
- Modalités de collaboration spécifiques aux étapes de la procédure

Une AP/CP a été créée pour organiser budgétairement la dépense pluriannuelle.

b/ Les enjeux du PLUi-H :

Les Elu(e)s ont acté par délibération du 10 novembre 2021 la prescription du PLUi tenant lieu de plan local de l'habitat (PLUi-H). Cette délibération arrête les modalités de gouvernance, les objectifs poursuivis et les moyens de concertation.

Les objectifs poursuivis par la procédure d'élaboration du PLUi-H ont été les suivants :

- **Agir dans la lutte et l'adaptation face au changement climatique avec volontarisme et humilité :**
 - Limiter l'artificialisation des sols pour préserver le capital naturel et agricole du territoire,
 - Conforter la place de la nature en ville,
 - Accompagner l'amélioration du parc de logements en respectant l'intérêt patrimonial du bâti,
 - Limiter l'exposition des populations aux risques et pollutions,
 - Préserver et mettre en valeur les espaces naturels du territoire,
 - Accueillir des projets innovants au service de la transition écologique.

- **Répondre à l'attractivité du territoire en préservant la qualité du cadre de vie avec pragmatisme :**
 - Maîtriser le foncier,
 - Développer une offre diversifiée d'accueil pour les entreprises pour conforter la vitalité économique du territoire,
 - Conforter l'offre en équipements pour répondre à la croissance démographique,
 - Encadrer la densification du tissu urbain dans le respect de la morphologie des quartiers, du patrimoine et de l'environnement,
 - Anticiper les problématiques de mobilité avec les territoires voisins dans un contexte technologique et réglementaire mouvant.

- **Proposer un urbanisme qui se décline au quotidien à l'échelle du citoyen avec bienveillance :**
 - Proposer des parcours résidentiels diversifiés pour répondre à l'évolution des modes de vie,
 - Préserver et accompagner l'évolution de l'activité agricole locale et de sa production diverse,
 - Améliorer les mobilités du quotidien par le développement des alternatives à la voiture individuelle,
 - Conforter la qualité des espaces publics, lieux de vie et de rencontres en faveur de la cohésion sociale,

- Répondre à la problématique du stationnement au quotidien,
- Mettre en valeur les paysages caractéristiques du territoire du grand paysage jusqu'aux centres-bourgs patrimoniaux.

La concertation visait deux objectifs principaux : d'une part, informer le public de l'avancée de la démarche et lui donner l'ensemble des éléments de connaissance lui permettant de se positionner et, d'autre part, proposer au public de contribuer au débat en formulant des observations à chaque étape de la procédure.

Pour cela, la CCPO a identifié plusieurs outils qui ont été mis en place au fil de la procédure.

Moyens d'information à destination du public :

- Des articles faisant état de l'avancée de la démarche et des principales informations sont diffusés par voie de presse, sur le site internet et les réseaux sociaux de la CCPO ;
- Une exposition itinérante, permettant de comprendre et de suivre la démarche, est mise à disposition durant l'élaboration du PLUi-H sur différents lieux ouverts au public de la CCPO ;
- Un film d'animation a été lancé pour présenter le PLUi-H et ses enjeux.

Moyens offerts au public pour contribuer au débat :

- Une adresse courriel pluih@ccpso.com dédiée à la procédure est en place pour établir un lien direct avec les citoyens-usagers qui pourront à tout moment s'exprimer et contribuer ;
- Un registre d'observations et un dossier de concertation sont mis à disposition au sein de chaque Mairie et au siège de la Communauté de Communes du Pays de Sainte-Odile permettant aux citoyens-usagers de s'exprimer en formulant des observations et des propositions ;



- Des réunions publiques ont été et seront organisées à différentes phases de l'élaboration du PLUi-H pour présenter l'état d'avancement de la démarche et associer la population au travail engagé :

- Une réunion publique générale pour présenter le diagnostic a été organisée,
- Une réunion publique pour alimenter le PADD a été organisée,
- 6 réunions publiques (une par commune) pour présenter l'ensemble du dossier PLUi-H seront organisées.



- Un stand itinérant a parcouru les communes membres pour présenter les enjeux et les étapes du PLUi-H ;
- Une carte participative est en place sur un site internet dédié pour permettre aux citoyens-usagers de contribuer au travail engagé ;
- Des ateliers thématiques ont été organisés au moment de la phase PADD pour alimenter les réflexions sur quelques sujets ciblés.

L'année 2023 a été consacrée aux travaux constitutifs du PADD. Le PADD a été débattu dans tous les communes de la CCPO et au sein de l'assemblée délibérante. **Le PADD a été redébatu en 2025. Les travaux sur les zonages et le règlement ont démarré en 2023 et ont été finalisés en 2025.**

Par délibération du 8 janvier 2025, la CCPO a confié à l'ADAUHR-ATD Alsace, une mission d'études pour la finalisation et l'approbation du PLUi-H. En 2026, **28 842 € TTC** devront être mobilisés

En 2025, l'étude zones humides confiée à CLIMAX a été finalisée et les zonages ont été intégrés au PLUi-H. le solde de l'aide de l'Agence de l'Eau à hauteur de **8 561,40 € a été sollicitée**. Les annexes sanitaires ont été produites par BEREST et une aide a été demandée à l'Agence de l'Eau.

Le PLUi-H a été arrêté par les Conseillers Communautaires en date du 24 septembre 2025. Le dossier d'arrêt a été notifié aux PPA et les avis des PPA seront rendus au plus tard pour le 20 janvier 2026.

L'enquête publique relative au PLUi-H ne peut pas se tenir durant la période pré-électorale, elle se déroulera après les élections municipales. Le Conseil Communautaire sera appelé à voter l'approbation du PLUi-H courant du second semestre 2026.

ETAT A PCP	PLUi	
	HT	TTC
Prévu Délib du 05/03/2025	300 000,00	360 000,00
Déjà mandaté en 2021	39 912,50	47 895,00
Déjà mandaté en 2022	86 730,57	97 321,91
Déjà mandaté en 2023	36 624,15	43 948,98
Déjà mandaté en 2024	54 702,00	65 642,40
Mandaté au 19/11/2025	47 975,00	57 570,00
CP à prévoir	34 055,78	47 621,71

c/ Le RLPI

Le RLPI est applicable sur le territoire intercommunal. **Lors des modifications des PLU, le RLPI a été officiellement annexé aux PLU modifiés. Il sera également une annexe du PLUi-H.**

d/ Obernai Habitat

La Communauté de Communes est entrée au capital d'Obernai Habitat. 16 000 € devront être versés à la Ville d'Obernai pour le paiement des titres de participation avant le 31 décembre 2025.

POLE ADMINISTRATIF ET TECHNIQUE INTERCOMMUNAL (PATI)

Un marché public de prestations intellectuelles relatif à la mission de programmation et d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'élaboration d'un projet de construction du siège administratif de la Communauté de Communes du Pays de Sainte Odile (CCPO) a été attribué au bureau d'études « TOUT UN PROGRAMME » pour un montant total de 27 800,00 euros HT soit 33 360,00 euros TTC. **Cette étape s'est achevée en 2022 par le rendu des observations du programmiste sur la phase Avant-Projet-Définitif.**

Dans le cadre du projet, conformément aux dispositions du Code de la commande publique, la CCPO a lancé un concours de maîtrise d'œuvre dans le but de choisir après une mise en concurrence et avis d'un jury, un plan ou un projet sur la base du programme préalablement porté à la connaissance des candidats. Le jury s'est réuni à deux reprises en 2021 et **le choix du groupement de maîtrise d'œuvre a fait l'objet de deux délibérations le 15 décembre 2021 et le 2 février 2022.**

Le groupement d'opérateurs économiques désigné prend la forme d'un groupement conjoint composé des bureaux d'études suivants :

- **Le Cabinet d'architectes « AJEANCE » pour les prestations d'architecture et d'OPC : mandataire du groupement,**
- **Le Bureau d'études « DYNAMIX » pour les prestations relatives à la structure générale du bâtiment,**
- **Le Bureau d'études « SOLARES BAUEN » pour les prestations fluides, performances énergétiques et électricité,**
- **Le Bureau d'études « SCENE ACOUSTIQUE » pour les prestations relatives à l'acoustique du bâtiment,**
- **Le Bureau d'études « ECHOES » pour les prestations d'économie de la construction,**
- **Le Bureau d'études « ACT'BOIS » pour les prestations afférentes aux structures bois du bâtiment.**

Les études de maîtrise d'œuvre et les premières études techniques ont démarré en 2022 et se sont poursuivies en 2023 par le rendu de la phase PROJET.

Rappel du programme de l'opération fixant les objectifs du « Pôle Administratif et Technique de la Communauté de Communes » :

- Réaliser un bâtiment **exemplaire sur le plan environnemental,**
- Offrir un **pôle de ressources administratives et techniques pour les citoyens,**
- Proposer une **excellente qualité d'accueil du public** : la conception du bâtiment doit permettre de l'identifier en tant que lieu institutionnel et de service public ; une lecture simple et rationnelle des locaux doit également en faciliter le repérage,
- Être **une vitrine du territoire** : dynamique, attractif, moderne,
- L'équipement devra également être **dimensionné dès à présent pour anticiper les évolutions futures** de la CCPO,
- Afin de renforcer la présence du service public, **développer une offre Maison de Service au Public (MSAP)** ceci conformément aux statuts de la CCPO,
- Accueillir **également différents services institutionnels partenaires** (PETR, SMBE, SMEAS),
- **Favoriser le confort des agents et des élus,** usagers du lieu,
- Disposer de **salles de réunion et d'une salle plénière équipée d'outils numériques pour permettre la bonne tenue des séances plénières des différents organes délibérants et représentatifs du territoire.**



Présentation d'ensemble du projet :

- **La construction sera organisée en trois espaces ; le parvis et les stationnements grand public ; le bâtiment administratif et technique ; les espaces verts** dont une partie dédiée à la création d'un espace pédagogique,
- **Le bâtiment sera érigé sur des fondations en béton et doté d'un sous-sol en béton** protégé par un cuvelage,
- **Le bâtiment se déploiera sur 3 niveaux ; rez-de-chaussée, 1^{er} étage et 2^{ème} étage.** La construction bois a été retenue, elle sera constituée de planchers bois, de murs à ossature bois et d'un caisson de toiture en bois,
- **La toiture est proposée en zinc à joints debout. Un haut de toit en toiture bacs acier portera l'installation photovoltaïque.**
- **Les bardages seront en zinc à joints debout décalés.** Les garde-corps des terrasses techniques seront en maille inox.
- **L'orientation bioclimatique du bâtiment permettra une captation de la lumière naturelle au sud et au sud-ouest toute l'année.** Ces façades bénéficieront de débords de toit et d'un filtre végétal permettant d'accroître le confort thermique du bâtiment au printemps et en été.

La Communauté de Communes du Pays de Sainte Odile a ciblé deux aides majeures : la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) et le programme Fonds Européens de Développement Régional « FEDER », géré par la Région Grand Est et l'Union Européenne.

L'obtention d'une enveloppe financière au titre du FEDER est conditionnée par la labellisation du bâtiment par un organisme agréé au titre de la construction passive.

La Communauté de Communes a confié à « La Maison du Passif Prestations » la mission de certification décomposée en deux phases : conception et construction.

Cette certification avec obligation de résultats impose le respect de différents points majeurs à savoir :

- **La récupération des apports énergétiques gratuits,**
- **Une isolation thermique optimale** (absence de pont thermique, isolation accrue des parois opaques et vitrées),
- **Une étanchéité à l'air,**
- **Une efficacité électrique** des appareils électriques.
- **La certification dite « Passivhaus » repose sur les obligations de résultats tels qu'un besoin de chauffage inférieur à 15kWh par m² par an selon le calcul PHPP à 20°C (Passive House Planning Package), un outil d'accompagnement à la conception passive ainsi qu'une consommation en énergie primaire tout usage inférieure à 120kWh par m² par an y compris les usages mobiliers,**
- **Le bâtiment devra offrir un confort d'été,** ce qui signifie qu'un inconfort supérieur à 25°C ne doit pas excéder 10% de l'année et être étanche à l'air sous 50 Pascal, inférieur à 0,6 volume par heure,
- **L'utilisation du bois dans la structure** (murs, planchers, refends), les menuiseries et les cloisons participent à l'amélioration du bilan carbone du projet,
- **Utilisation de ouate de cellulose,** matériau biosourcé pour l'isolation des murs et des toitures,
- **Les brise-soleils orientables,** certes ils présentent un impact environnemental mais ont une plus forte durabilité que des stores en toile et sont plus efficaces pour la gestion du confort d'été,
- **Un apport d'énergie par une installation photovoltaïque** de 33,2 kWc en autoconsommation sera effectif par la pose de 126 modules permettant une production de 39 200 kWh.

Le détail des surfaces entre le programme et la phase APD :

	APD	CONCOURS	PROGRAMME
Surface utile (SU)	1639 m2	1604 m2	1477 m2
Surface dans l'œuvre (SDO)	2079 m2	1971 m2	1846 m2
Surface de plancher	2300 m2	Non évalué	Non évalué

Dont :

- 239 m² dédiés à l'accueil du dispositif « maison de services au public »,
- 177 m² de surfaces de bureaux dédiés aux services d'ingénierie au RdC,
- 189 m² de surfaces de bureaux dédiés aux services administratifs et au développement au 1^{er} étage,
- 67 m² de surfaces pour le Pôle d'Equilibre Territorial du Piémont des Vosges,
- 298 m² de surfaces pour la salle plénière agencée en hémicycle,
- 105 m² de surfaces pour une salle de conférence,
- 116 m² de surfaces pour les salles de réunion utiles aux réunions techniques et aux commissions thématiques,
- 134 m² de locaux techniques.

Les espaces de stationnement à créer abrités au sous-sol sont indispensables pour éviter d'engorger le parking du Pré'O et la rue des Erables. Le sous-sol permettra également d'abriter les locaux techniques, les locaux du personnel (vestiaires, sanitaires), les véhicules de service des différentes structures, ceux du personnel et des élus, ainsi qu'une partie du stationnement vélo.

1011 m² seront dédiés aux stationnements pour 37 places de véhicules légers, 43 places de vélos pour les personnels et enfin 37 places vélos grand public. Le parvis accueillera également 11 places de stationnement visiteurs et les piétons.

Planning de l'opération

Obtention du permis de construire : mars 2023

Rendu de la phase PRO/DCE : avril 2023

Lancement du marché public de travaux de construction : juin 2023

Attribution des marchés publics : septembre et novembre 2023

Démarrage des travaux de construction : mars 2024

Livraison du bâtiment : avril 2026

Mise en service : mi 2026

Une AP/CP a été ouverte en mars 2021, révisée en février 2022, pour organiser la charge budgétaire de cet investissement. Il conviendra de réviser l'APCP en 2026.

ETAT ACP	PATi	
	HT	TTC
Prévu Délib du 05/03/2025	8 340 081,92	10 008 098,30
Déjà mandaté en 2021	678,35	814,02
Déjà mandaté en 2022	196 274,59	234 691,65
Déjà mandaté en 2023	305 142,82	366 171,37
Déjà mandaté en 2024	2 101 616,21	2 521 939,45
Mandaté au 19/11/2025	2 469 660,41	2 963 592,44
CP à prévoir	3 266 709,54	3 920 889,37



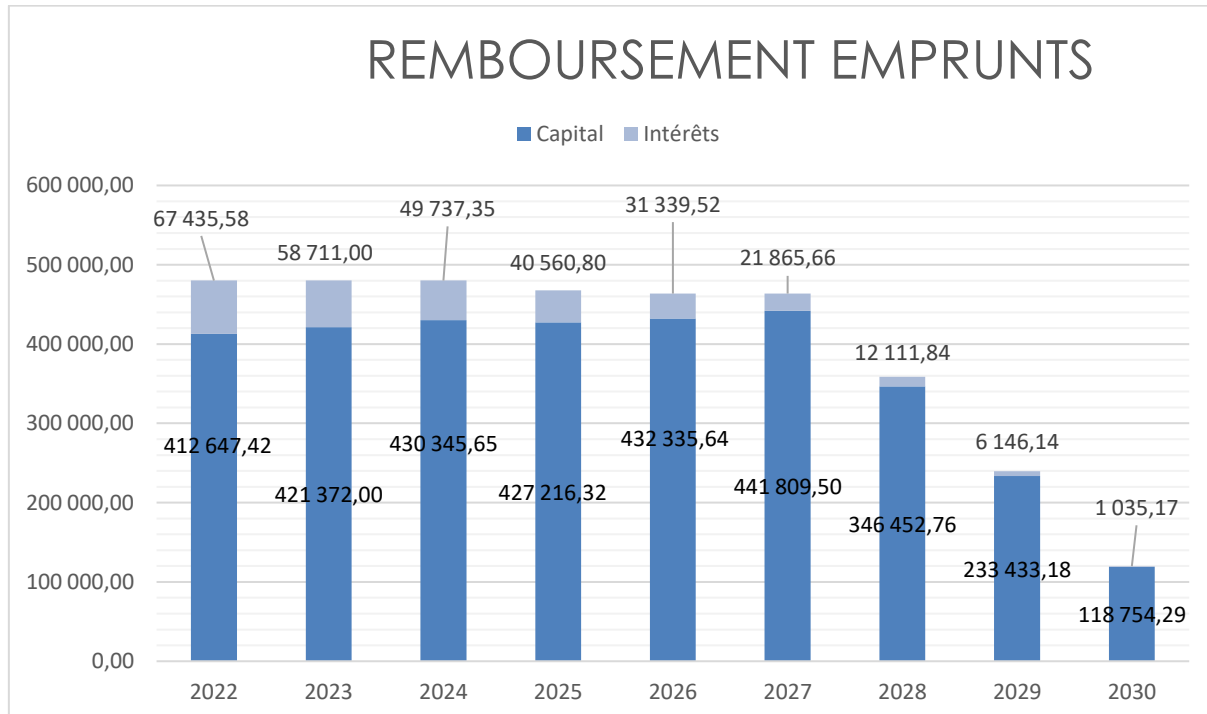
13 DETTE – FINANCEMENT PISCINE, PISTES CYCLABLES, AMENAGEMENT NUMERIQUE

Le capital restant dû se décompose ainsi :

- 81 % pour l'Espace Aquatique, dernière échéance dans 5 ans,
- 19 % pour le développement numérique, dernière échéance dans 5 ans,

Prêt	Capital initial	Année départ	Echéances	Amortissement	Dont intérêts	Restant dû au 31/12/25	Restant dû au 31/12/26	Fin	Taux
Piscine 6 Tranche 1 Caisse Epargne	1 806 309,96 €	2015	150 510,64 €	132 785,45 €	17 725,19 €	630 633,45 €	497 848,00 €	2030	Renégocié en 2015 de <u>3.65% à 3.05%</u>
Piscine 7 Tranche 2 Crédit Mutuel	1 781 176,86 €	2016	158 647,04 €	154 562,32 €	4 084,72 €	429 165,73 €	274 603,41 €	2028	Renégocié en 2016 de <u>3.2% à 1.1%</u>
Piscine 4 Tranche 3 Caisse Epargne	700 000,00 €	2011	65 448,81 €	59 864,67 €	5 584,14 €	122 459,14 €	62 594,47 €	2027	4.56 %
Emprunt Numérique Crédit Mutuel	1 000 000,00 €	2018	89 068,68 €	85 123,21 €	3 945,47 €	390 526,94 €	305 403,73 €	2030	1.10 %
Totaux	5 287 486,82 €		463 675,17 €	432 335,65 €	31 339,52 €	1 572 785,26 €	1 140 449,61 €		

Dépenses 2026 : **463 676 €** (sans tenir compte de l'éventualité d'une nouvelle souscription)



14 RESSOURCES HUMAINES

Au 31/12/2025, l'effectif de la CCPO s'établit à 19 personnes. Il est composé de 10 titulaires et 9 contractuels. Comme l'année passée, l'effectif a beaucoup évolué à la suite de départs l'année dernière et cette année, un départ à la retraite en octobre 2025 et à un besoin croissant de nouveaux agents du fait de l'évolution de la CCPO.

Dès le 2 janvier 2025, une nouvelle assistante administrative et financière est venue épauler à la fois le service de la commande publique et le service des finances. Le 1^{er} février 2025 un chargé de l'habitat et du développement territorial a rejoint la CCPO, ce recrutement a eu lieu à la suite de l'infructuosité du recrutement en urbanisme et à la suite de la réorganisation du service « urbanisme » avec l'ADAUHR et la Ville d'Obernai. Il a notamment la charge de l'exécution du PLH.

Au Rés'O au courant du 2^e semestre 2025, un nouveau gestionnaire est arrivé, suivi d'un chargé de communication dans le cadre du remplacement d'un congé maternité.

Une personne en contrat d'apprentissage dans le cadre de sa formation supérieure en Master II « contrats publics – commande publique » qui été arrivée en septembre 2024, a été recrutée au poste de Juriste à la suite d'une publicité du poste.

Enfin, à l'automne 2025, un nouvel agent en charge du protocole, un nouvel agent responsable de l'accueil et de la future unité « France Services » et un nouvel agent Technicien Eau - Assainissement sont arrivés.

Les agents de la CCPO sont rémunérés conformément à la grille indiciaire correspondant à leur filière ainsi qu'à leur grade et échelon. Par ailleurs, l'ensemble des agents peuvent bénéficier du régime indemnitaire. Ce dernier a évolué portant maintenant le nom de RIFSEEP (régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel). Ce régime indemnitaire offre la possibilité de rémunérer les agents de la filière administrative et de la filière technique en tenant compte de leurs fonctions, de leurs expériences et de leurs compétences et non plus en se limitant à la réussite d'un concours et de leur niveau de qualification.

Le temps de travail à la CCPO est annualisé et correspond à 162h30 par mois. La répartition des heures de travail effective dans la semaine permet à l'agent d'obtenir 15 jours de RTT par an.

Un agent est mis à disposition par la Ville d'Obernai à la CCPO pour le volet urbanisme (PLU et DPU).

Pour 2026, en raison de l'intégration de deux agents du SMBE (+ 1 poste à pourvoir en 2026), de l'embauche nécessaire d'un 2^{ème} agent pour la Maison France Services et d'un agent administratif, le budget du personnel doit être revu à la hausse.

Par ailleurs, un recrutement sera nécessaire pour le poste de Responsable des mobilités en raison d'un nouveau départ à la retraite à intervenir avec effet au 1^{er} janvier 2027 (date prévisionnelle).

Les recettes liées au poste RH correspondent à des refacturations aux autres budgets (50 000 € des OM, 100 000 € de l'EAU, 70 000 € de l'ASSAINISSEMENT et 100 000 € de la Mobilité).

TABLEAU DES EFFECTIFS au 31/12/2025

PERSONNE	INTITULE DU POSTE	STATUT	CATEGORIE	T/NT	ECHELON
1	Directrice Générale des Services	Attaché territorial/DGS	A	T	5
1	Assistante de Direction	Rédacteur territorial	B	T	10
1	Responsable Eau Potable et Assainissement	Technicien Territorial	B	NT	11
1	Directeur Général Adjoint	Attaché territorial	A	T	6
1	Assistante de gestion	Adjoint administratif Principal	C	T	5
1	Assistante administrative et financière	Adjoint administratif Principal	C	T	5
1	Responsable de l'accueil et de l'unité France Services	Rédacteur Principal 1ère classe	B	T	6
1	Agent de développement et chargé des mobilités	Ingénieur principal	A	T	8
1	Chargé de mission habitat et développement territorial	Attaché	A	NT	2
1	Chargée de mission développement durable	Stagiaire Ingénieur	A	T	6
1	Chargé de projet « adaptation au changement climatique »	Ingénieur	A	NT	1
1	Animatrice RPE	Educateur de jeunes enfants	A	T	12
1	Animatrice RPE	Educateur de jeunes Enfants	A	T	7
1	Juriste	Attaché	A	NT	1
1	Assistante administrative et juridique (protocole)	Rédacteur territorial	B	NT	6
1	Chargé du développement économique	Attaché territorial	A	NT	2
1	Chargée de communication	Rédacteur territorial	B	NT	5
1	Chargée de communication	Rédacteur territorial	B	NT	5
1	Chargée de gestion de l'Espace Entreprises	Rédacteur territorial	B	NT	1

En 2026, l'effectif de la CCPO devrait s'établir à 24 personnes.

Dépenses 2026 :

1 600 000 €

Recettes 2026 :

350 000 € (Facturation Budgets Annexes + aide poste « accélérateur de transition »)

15 SERVICES GENERAUX

Les dépenses de gestion courante seront composées des éléments suivants pour l'année 2026 :

	2025	2026
Energie (électricité et carburant)	20 000 €	40 000 €
Alimentation	2 700 €	4 000 €
Petit matériel	8 500 €	10 000 €
Matériel administratif	5 000 €	10 000 €
Loyers Bureaux	32 500 €	25 000 €
Loyers reprographie et mat roulant	6 800 €	6 800 €
Loyers véhicules électriques		16 000 €
Charges copro	1 000 €	1 000 €
Charges péri	17 000 €	0 €
Maintenance	70 000 €	100 000 €
Matériel roulant	2 000 €	1 000 €
Assurances	20 000 €	50 000 €
Formation et documentation	3 000 €	3 000 €
Honoraires avocats	30 000 €	30 000 €
Divers	2 000 €	2 000 €
Communication et réception	50 000 €	50 000 €
Affranchissement	7 000 €	7 000 €
Télécommunication	25 000 €	20 000 €
Surveillance	1 500 €	1 500 €
Nettoyage	25 000 €	70 000 €
Taxes	20 000 €	20 000 €
Eaux pluviales	50 000 €	54 000 €
TOTAL FONCTIONNEMENT	399 000 €	521 300 €
<i>INVESTISSEMENTS :</i>		
Renouvellement matériel info	20 000 €	20 000 €
Intégration nouveaux locaux		
TOTAL GENERAL	419 000 €	541 300 €

Dépenses 2026 :

Fonctionnement 521 300 €

Investissement 20 000 €

Recettes 2026 : 10 000 € (Prestations de services SMEAS et PETR)

16 LES RECETTES FINANCIERES ATTENDUES POUR 2026

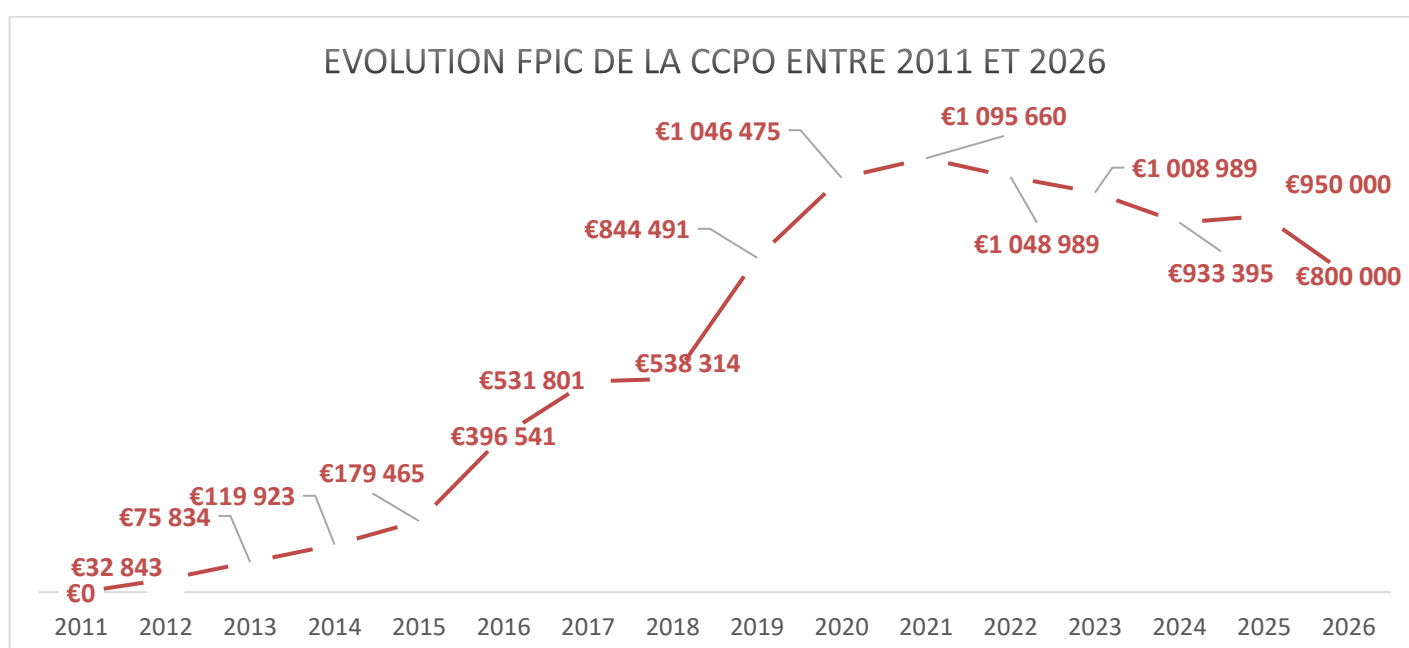
a/ La fiscalité additionnelle

À l'heure actuelle, dans un contexte toujours marqué par les conséquences persistantes de la pandémie de COVID-19, une inflation soutenue et des incertitudes liées aux tensions internationales, la situation économique et politique demeure fragile en raison du niveau d'endettement national et de la crise budgétaire de l'État. Malgré ces défis, la CCPO poursuit son engagement et son dynamisme pour concrétiser ses projets stratégiques. Grâce à une optimisation continue de ses ressources, elle a pu mener à terme des initiatives majeures telles que le Pôle Administratif et Technique Intercommunal, l'Espace Entreprises, le PLUI-H et les investissements économiques (rue Gal Leclerc), tout en renforçant la solidarité au sein du territoire.

La CCPO est un acteur majeur du développement local. Depuis plusieurs années, elle a vu ses compétences s'élargir dans de nombreux domaines. Elle a su faire face à ces nouveaux enjeux malgré un reversement FPIC important et une baisse constante des dotations de l'Etat, qui réduit ses ressources financières. Elle a réussi à mener à bien tout ce qu'elle entreprend, grâce à une gestion rigoureuse et une volonté de coopération avec les autres acteurs du territoire.

Les méthodes de calcul utilisées et la hausse du CIF de la CCPO ont conduit à une dérégulation globale de l'enveloppe du FPIC. Malgré cela entre 2021 et 2024, une légère inflexion de la courbe du FPIC avait pu être constatée passant de 1 699 116 € à 1 500 197 €. Cette baisse semble se stabiliser puisqu'en 2025 le FPIC de l'ensemble du territoire s'est élevée à 1 541 710 €. Un accord de prise en charge libre du FPIC a été organisé depuis 2016 afin de soutenir les communes dans cette lourde ponction. La CCPO a donc participé au FPIC à hauteur de 950 000 € en 2025.

En 2026, en raison des hausses des prises de compétences et des hausses de charges, un nouvel accord sera proposé lorsque le FPIC sera notifié, d'ores et déjà une **enveloppe à hauteur 800 000€** est proposée.



Les prévisions de recettes fiscales 2026 de la Communauté de Communes du Pays de Sainte Odile sont difficiles à établir. En effet, la collectivité bénéficie de plusieurs compensations financières de la part de l'État, mais les montants définitifs de ces compensations ne sont pas encore connus.

RECETTES FISCALES 2020-2026

Taxes (origine taxe)	Taux 2025	Produits 2020	Produits 2021	Produits 2022	Produits 2023	Produits 2024	Produits estimés 2025	Produits estimés 2026
TH	4,13%	1 174 816 €	32 420 €	36 424 €	70 059 €	65 074 €	49 188 €	49 188 €
TVA (TH)			1 169 872 €	1 281 950 €	1 316 947 €	1 316 561 €	1 341 906 €	1 341 906 €
CFE	21,18%	4 585 686 €	3 033 554 €	3 121 624 €	3 435 574 €	3 560 432 €	3 752 884 €	3 752 884 €
AC (CFE)			1 666 576 €	1 668 458 €	1 822 598 €	1 886 822 €	2 002 515 €	2 002 515 €
TVA (CVAE)	-	2 852 223 €	2 862 172 €	2 697 400 €	2 987 213 €	2 983 060 €	3 040 486 €	3 040 486 €
TF Bâti	3,41%	624 994 €	533 422 €	814 304 €	1 130 161 €	1 199 449 €	1 240 115 €	1 240 115 €
AC (TF)			103 442 €	153 841 €	109 846 €	116 193 €	123 317 €	123 317 €
TF N Bâti	17,52%	74 100 €	55 519 €	84 891 €	116 327 €	120 022 €	121 922 €	121 922 €
AC (TFNB)		18 919 €	20 641 €	21 324 €	18 290 €	1 €	1 €	1 €
TOTAUX		9 330 738 €	9 477 618 €	9 880 216 €	11 007 015 €	11 247 614 €	11 672 334 €	11 672 334 €
FPIC			-1 046 475 €	-1 095 660 €	-1 048 989 €	-933 395 €	-950 000 €	-800 000 €
DILICO							-135 088 €	-242 070 €
BAISSE PSR								-487 200 €
FNGIR		41 190 €	41 190 €	41 190 €	41 190 €	41 190 €	41 190 €	41 190 €
TASCOM		240 486 €	403 306 €	557 491 €	419 957 €	405 640 €	364 091 €	364 091 €
IFER		63 142 €	67 733 €	68 749 €	74 373 €	80 805 €	82 259 €	82 259 €
Rôles supp. FCTVA et red		0 €	75 483 €	38 809 €	60 764 €	126 238 €	16 850 €	16 850 €
DGF		204 772 €	195 844 €	190 428 €	190 723 €	230 124 €	242 724 €	242 724 €
GEMAPI		124 828 €	109 870 €	109 621 €	108 984 €	126 000 €	110 000 €	110 000 €
Taxe de séjour		196 513 €	88 516 €	300 883 €	275 629 €	380 957 €	275 000 €	275 000 €
Dotation groupement		1 061 593 €	1 040 686 €	1 017 858 €	1 011 949 €	995 203 €	950 000 €	950 000 €
Recettes avant AC		10 216 787 €	10 404 586 €	11 156 256 €	12 181 595 €	12 700 376 €	12 669 360 €	12 225 178 €
Allocations compensatrices reversées		-5 423 465 €	-5 498 465 €	-5 573 465 €	-5 573 465 €	-5 573 465 €	-5 573 465 €	-5 573 465 €
Recettes fiscales		4 793 322 €	4 906 121 €	5 582 791 €	6 608 130 €	7 126 911 €	7 095 895 €	6 651 713 €

b/ Les autres fonds

- Avec la mise en place de la FPU, une DGF bonifiée était prévue et la CCPO s'est basée sur une estimation à 100 000 € de DGF en 2016. Finalement, cette DGF s'était établie à 277 310 €. Elle a permis, en partie, de compenser la forte hausse du FPIC. Malgré tout, en raison de la politique de l'Etat visant à réduire les dotations, la DGF est passée de 243 937 € en 2017 à 230 124 € en 2024. En 2025 le montant estimé à percevoir est de 242 724 €. Comme chaque année pour la DGF, l'évaluation du montant à percevoir pour 2026 doit être fait avec prudence.
- **Le Fonds de Compensation de la TVA** à percevoir en 2026 évoluera en fonction des dépenses pour la construction du PATi. En 2024, la CCPO a perçu 500 000 € au titre du FCVTA dont une grande partie correspond aux dépenses liées au PLUI-H et au PATi. Le taux de remboursement était à 16,404 % en 2025 et une baisse avait été annoncée pour 2026 (14,85 %). Par ailleurs le versement des dépenses de l'année N ne se ferait que durant l'année N+1. Ces informations, encore à l'état de projet lors de l'édition du présent document ? restent à confirmer. Beaucoup de dépenses qui sembleraient être éligibles sont parfois rejetées par la Préfecture
- **La Taxe de Séjour** a repris son rythme d'avant crise sanitaire. Au jour de la production de ce document, la taxe 2025 perçue s'élève à 299 000 € au 02/12/2025. Dont une partie doit encore être reversée à la CeA.

Recettes 2026 :

6 651 713 €

17 ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION

Depuis 2016, la CCPO est passée à la FPU : des attributions de compensation sont reversées aux communes membres afin de compenser la perte de la part communale de la fiscalité professionnelle.

En raison des prises de compétences successives ces « AC » peuvent évoluer. La dernière modification date de 2022, première année lors de laquelle la CCPO a récupéré la compétence « mobilités ». L'AC reversée à la Ville d'Obernai était alors passée de 75 000 € en 2021 à 150 000 € en 2022. La CCPO perçoit en contrepartie la totalité du produit du versement mobilité.

Pour 2026 aucune modification des AC n'est prévue.

La CLECT sera saisie en 2026 pour arrêter les AC 2025 détaillées ci-dessous :

Rappel des charges et recettes transférées lors de diverses modifications statutaires

Commune	AC 2017	Urbanisme	Entretien des Zones d'Activités Economiques	ALSH été	Relais Assistantes Maternelles	SIVOM du Bassin de l'Ehn	Transport public urbain
Bernardswiller	35 126	+15 000	-2 008			-870	
Innenheim	57 957					-1 038	
Krautergersheim	299 654	+1 500	-3 190			-6 783	
Meistratzheim	68 126	+4 500				-2 528	
Niedernai	60 483					-2 620	
Obernai	5 079 612	+7 000	-21 815	-16 500	-11 747	-136 394	+150 000
TOTAUX	5 600 958	+28 000	-27 013	-16 500	-11 747	-150 233	+150 000

Rappel des AC depuis l'instauration de la FPU et AC 2025

Commune	AC 2016	AC 2017	AC 2018	AC 2019	AC 2020	AC 2021	AC 2022	AC 2023	AC 2024	AC 2025
Bernardswiller	50 126	35 126	47 248	47 248	47 248	47 248	47 248	47 248	47 248	47 248
Innenheim	57 957	57 957	56 919	56 919	56 919	56 919	56 919	56 919	56 919	56 919
Krautergersheim	301 154	299 654	291 181	291 181	291 181	291 181	291 181	291 181	291 181	291 181
Meistratzheim	72 626	68 126	70 098	70 098	70 098	70 098	70 098	70 098	70 098	70 098
Niedernai	60 483	60 483	57 863	57 863	57 863	57 863	57 863	57 863	57 863	57 863
Obernai	5 244 882	5 079 612	4 900 156	4 900 156	4 900 156	4 975 156	5 050 156	5 050 156	5 050 156	5 050 156
TOTAUX	5 787 228	5 600 958	5 423 465	5 423 465	5 423 465	5 498 465	5 573 465	5 573 465	5 573 465	5 573 465

LE BUDGET ANNEXE DES MOBILITES

La Communauté de Communes du Pays de Sainte Odile s'est vu transférer la compétence mobilités depuis le 1er juillet 2021 et a pris le statut d'Autorité Organisatrice de Mobilité (AOM) sur son ressort territorial depuis cette date.

Ce transfert de compétence s'inscrit dans le cadre de la loi d'orientation des mobilités, dite loi «LOM» qui a été publiée au Journal officiel le 26 décembre 2019. Cette loi transforme en profondeur la politique des mobilités, avec un objectif simple : **rendre les transports plus accessibles, moins coûteux et plus propres.**

Cette loi prévoit une couverture intégrale du territoire national en autorités organisatrices de mobilité (AOM) afin de développer une politique de mobilité adaptée à chaque territoire tout en contribuant aux objectifs de lutte contre le changement climatique, de lutte contre la pollution de l'air et sonore et de lutte contre l'étalement urbain.

La compétence sur la mobilité locale au sens de l'article L. 1231-1-1 du Code des transports porte notamment sur :

- **Les services réguliers de transport public de personnes, urbains ou non urbains,**
- **Les services à la demande de transport public de personnes,**
- **Les services de transport scolaire,**
- **Les services relatifs aux mobilités actives,**
- **Les services relatifs aux usages partagés des véhicules terrestres à moteur,**
- **Les services de mobilité solidaire.**

L'exercice de cette compétence permet également d'ériger la CCPO en interlocuteur unique et de proximité avec ses communes membres et de renforcer l'homogénéité et la lisibilité de l'offre de transport sur le territoire. La Région Grand Est continuera à être le chef de file pour le transport, et assure l'organisation du transport scolaire, les deux lignes interurbaines Fluo Grand Est 67 et l'offre TER qui desservent notre territoire.

La loi « LOM » prévoit également des instances de concertation locale et de coordination entre autorités organisatrice de mobilité (AOM) voisines :

- La CCPO a mis en place un comité des partenaires qui associe des représentants des employeurs et des associations d'usagers ou d'habitants,
- La Région Grand Est, en qualité de chef de file de la mobilité, a mis en place un Bassin de Mobilité Nord Alsace, instance de coordination avec les AOM de chaque bassin de mobilité. Un comité de pilotage de ce Bassin de Mobilité s'est réuni le 17/11/25, afin de préparer un contrat opérationnel de mobilité.

La CCPO regroupe, depuis 2022, dans le budget annexe des Mobilités les services de transport de personnes Pass'O et Com'Taxi et les actions pour tendre vers des mobilités plus durables, avec en particulier les actions pour encourager les mobilités actives (aménagements et entretien des itinéraires cyclables intercommunales ; actions d'accompagnement comme l'aide à l'achat de vélo, la location longue durée de vélos, le défi-vélo, le formation vélo dans les écoles, la fête du vélo, ...).

Pour accompagner le transfert de la compétence mobilités, la CCPO a instauré le versement mobilité par délibération n°2021/04/18 du 30 juin 2021, avec un taux fixé à 0,50% à compter du 1er juillet 2021 qui s'applique sur les rémunérations brutes versées par les employeurs d'au moins 11 salariés sur l'ensemble du territoire de la CCPO. Par délibération n°2025/05/07 du 28 juillet 2025, **le taux fixé a été fixé 0,55% à compter du 1^{er} janvier 2025**, ceci pour faire face aux évolutions des services de transport, dont l'extension intercommunal du réseau Pass'O et l'achat de minibus électriques.

Le versement mobilité peut financer tout investissement et fonctionnement de services ou d'actions qui entrent dans le champ de la compétence de la CCPO au titre de sa qualité d'autorité organisatrice de la mobilité (AOM) locale, y compris des actions concourant au développement des mobilités actives et partagées ainsi que les mobilités solidaires.

1 Transport public urbain Pass'O

Le transfert de la compétence mobilité a entraîné le transfert des contrats et des biens rattachés à la compétence transférée à compter du 1^{er} juillet 2021. **Ainsi, la CCPO est devenue titulaire de plein droit et dans les mêmes conditions du contrat de délégation de service public pour la gestion et l'exploitation du réseau de transport urbain Pass'O, en lieu et place de la Ville d'Obernai qui a cédé sa compétence.**

La Ville d'Obernai a mis en place un transport public urbain en 2005, en confiant la gestion du service à un prestataire spécialisé via un contrat de délégation de service public. Le service public Pass'O se caractérise par une vision volontariste d'organisation des déplacements au sein d'Obernai et promeut **des valeurs de mobilité répondant à des enjeux économiques, sociaux, environnementaux et d'aménagement :**

- Une offre de mobilité adaptée aux enjeux d'une ville moyenne. Le transport Pass'O contribue à l'attractivité globale de la ville et facilite l'accès aux services et aux emplois.
- Une dimension économique. Pass'O facilite l'accès au centre-ville et vers les parcs d'activités et les zones commerciales.
- Une offre intermodale. Pass'O est un maillon complémentaire dans la chaîne des transports et joue la carte de l'intermodalité en proposant de nombreuses correspondances avec le TER.
- Une dimension sociale et solidaire. Un service utilisé et accessible à tous, avec des services réguliers gratuits depuis le 2 septembre 2024. Les publics fragiles bénéficient d'un service de transport en porte à porte.
- Une dimension environnementale. Le transport urbain contribue à réduire la pollution de l'air et le réchauffement climatique en proposant une alternative aux déplacements en voiture.



D'un contrat de délégation de service public à un marché public de services :

Le contrat de délégation de service public établi par la Ville d'Obernai pour la période 2017-2025 a été repris par la CCPO. Il prend fin le 31 décembre 2025. Le délégataire à qui la gestion a été confiée est la Société KEOLIS.

A compter du 1^{er} janvier 2026 et jusqu'au 30 août 2029, la gestion transport public urbain Pass'O est assurée dans le cadre d'un marché public de services. Le candidat retenu est la Société KEOLIS.

A l'occasion de ce marché, la CCPO a souhaité consolider l'offre et apporter les évolutions suivantes qui entrent en application dès début 2026 :

- **le maintien de la ligne A** : ligne historique et structurante du réseau Pass'O reliant le Camping et la rue Maréchal Koenig, via le centre-ville et le Parc d'Activités Nord,
- **l'évolution de la ligne B** : la ligne desservira Obernai avec les deux communes de Bernardswiller et de Niedernai et ceci de manière complémentaire aux lignes interurbaines Fluo. Cette ligne proposera aussi une liaison directe et rapide dans Obernai, entre les quartiers des Roselières et Europe Sud vers la gare et le centre-ville et desservira les quartiers sud autour de la rue de Bernardswiller,
- **des navettes Parc d'Activités Nord** pour les salariés postés (5h-13h-21h),
- **le maintien du transport à la demande Pass'O+** pour les quartiers d'Obernai non desservis par une ligne régulière,
- **un service de transport à la demande « Pass'O porte à porte » étendu à intercommunalité.** Il est destiné aux personnes de plus de 70 ans ou à mobilité réduite. Ce service remplace le transport Com'Taxi,
- **des services spéciaux** comme les navettes de Noël,
- **un service Vél'O de location de vélos**, comprenant 12 vélos à assistance électrique,
- **de nouveaux outils et services numériques** : site internet et application,
- **de nouveaux véhicules électriques** : minibus et véhicules dédiés au transport à la demande.



Le titulaire du marché assurera les missions suivantes :

- l'exécution et la gestion du service public pour l'exploitation du réseau de transports urbains Pass'O,
- le suivi des différents services par l'organisation d'un contrôle permanent sur la qualité, la clientèle et la fréquentation,
- l'information des voyageurs notamment aux points d'arrêt, au sein des véhicules et via son agence commerciale dans les locaux de la gare d'Obernai,

- la maintenance et l'entretien des biens et équipements nécessaires à l'exploitation,
- la fourniture de véhicules PMR pour les transports à la demande.

Le suivi de l'exploitation se fait lors de réunions mensuelles entre le délégant et le délégataire et lors d'une réunion annuelle portant sur le rapport annuel.

Tarifification et gestion des recettes

La tarification des services Pass'O a été fixée par délibération n°2025/06/15 du 24 septembre 2025 Les services réguliers (Lignes A et B et les navettes Parc d'Activités Nord) sont gratuits. Les services de transport à la demande et la location de vélos sont payants.

La gratuité des lignes A, B et Temp'O, depuis le 1^{er} septembre 2024, a entraîné une hausse des fréquentations de +61% sur la période oct.2024-sept.2025 (83 167 voyages) comparé à oct.2023-sept.2024 (51 668 voyages).

La fréquentation pour l'année 2025 dépassera pour la 1^{ère} fois le seuil des 100 000 voyages par an.

Les recettes perçues par le titulaire sont reversées à la CCPO via une convention de mandat.

Budget prévisionnel 2026

Les frais annuels pour l'exploitation du transport public urbain sont estimés à 1 260 000 €. L'achat des deux minibus électriques S7 (Omnicar) se réalisera au 1^{er} trimestre 2026, pour un coût de 644 280 €. Pour l'installation de bornes de charge sur l'aire de remisage des bus et à la gare les frais sont estimés à 40 000 €.

3. Incitation au covoiturage

Le Conseil Communautaire a validé, par délibération n° 2023/02/13 du 3 mai 2023, une campagne expérimentale d'encouragement à la pratique du covoiturage pour une durée de six mois. Au vu du bilan le dispositif a été prolongé à deux reprises. Par délibération n° 2025/03/14 du 14 mai 2025 ce dispositif a été prolongé de 2 ans (jusqu'au 30.06.27).

Ce dispositif comprend deux volets :

- L'accompagnement et l'expertise de la société Karos,
- Une incitation financière aux covoitureurs.

L'initiative de la CCPO s'inscrit dans le cadre du **Plan national covoiturage du quotidien (2023-2027)** qui vise à lutter contre le réchauffement climatique tout en sauvegardant le pouvoir d'achat. Alors que les voitures sont responsables de plus de 15% des émissions de gaz à effet de serre en France métropolitaine, le covoiturage c'est permettre à chacun de diviser par deux son empreinte carbone dans ses déplacements domicile-travail chaque jour.

Les principaux éléments du bilan sur deux années (oct.2023 à sept.2025) :

- **2 040 covoitureurs inscrits sur l'appli Karos** (résidant ou travaillant sur le secteur de la CCPO),
- **63 300 trajets réalisés en covoiturage** (48% conducteurs et 52% passagers),
- **En moyenne** un gain de pouvoir d'achat de 80€/mois par covoitureur,
- **Impact environnemental** : les trajets réalisés en covoiturage ont permis d'éviter 831 000 km en voiture, soit 102 tonnes de Co² en moins.

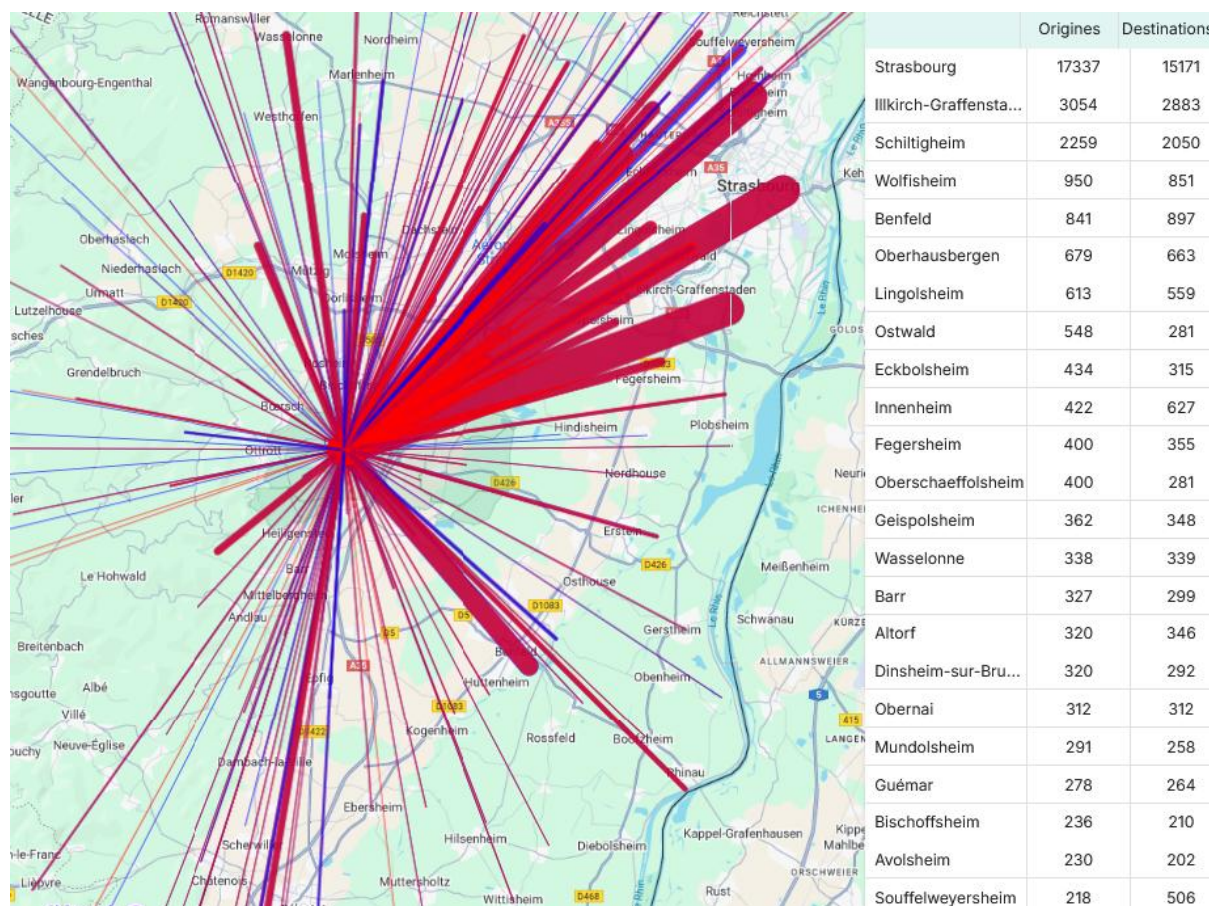
- **17 employeurs ont passé un partenariat avec Karos** : Kronembourg – Triumph – Hager - Stoeffler – Gripple - Paul Roth - Ebm-Papst - Est PR Distrigo - CCPO - Ville d'Obernai - Festein - Schweitzer SAS - Pierre Schmidt – Botanic - Pâtisserie Gross – Cédeo – Caisse d'Epargne.

En moyenne les trajets covoiturés font 26 km.

Le dispositif de la CCPO porte ses fruits, avec une croissance régulière des trajets covoiturés. Chaque mois de nouveaux usagers s'inscrivent sur la plateforme Karos.

La société Karos fournit un tableau de suivi des statistiques de covoiturage et de l'impact environnemental. Les justificatifs détaillés remis par la société Karos et la preuve de covoiturage mise en place par l'Etat garantissent des trajets réellement réalisés.

Le dispositif mis en place par la CCPO a encouragé des collectivités voisines à mettre en place une telle démarche avec Karos : **le PETR Bruche Mossig depuis septembre 2023, la CC des Portes de Rosheim début 2024, l'Eurométropole de Strasbourg depuis le 13 mars 2024, la CC du Pays de Barr depuis le 13 mai 2024 et la CC du Canton d'Erstein depuis le 26 septembre 2024.** L'utilisation de la même application de covoiturage sur un bassin d'emploi élargi est un réel avantage.



Carte des trajets covoiturés depuis ou vers Obernai

Le dispositif actuel d'encouragement à la pratique du covoiturage

Le dispositif d'encouragement à la pratique du covoiturage de la CCPO en vigueur jusqu'au 30 juin 2027 propose **une incitation financière aux covoitureurs** selon les exemples suivants :

- trajet de 20km : conducteur 2€, passager 0.80€ et CCPO 1,20€.
- trajet de 30km : conducteur 3€, passager 0,80€ et CCPO 2,20€.
- trajet de 40km : conducteur 4€, passager 1,80€ et CCPO 2,20€.

Les trajets éligibles sont les déplacements validés via l'application Karos et ayant une origine ou une destination sur le territoire de la CCPO pour une distance de 5 à 40 km.

La participation de la CCPO est versée à la fin de chaque mois aux conducteurs par la société Karos, dans le cadre d'une convention portant délégation de paiement.

Budget prévisionnel 2026

Les frais de gestion et d'animation par la Société Karos (application de mise en relation des covoitureurs et de gestion financière des trajets réalisés) et la prise en charge d'une part du coût des trajets s'élève à 32 600 € pour l'année.

4 Plan Vélo Intercommunal

La Communauté de Communes bénéficie d'un maillage complet de son territoire en itinéraires cyclables en site propre ou à usage mixte agricole-cyclable. Les 30 km d'itinéraires cyclables intercommunaux sont utilisés tout au long de l'année par les habitants pour des déplacements utilitaires ou de loisirs mais également par des cyclotouristes.

En complément des itinéraires cyclables reliant les communes entre elles, la CCPO met en place plusieurs actions pour encourager l'usage du vélo par les habitants.



a. Les actions d'accompagnement pour encourager les mobilités actives

Différentes actions sont conduites pour encourager les déplacements à vélo sur notre territoire et créer une « culture vélo » y compris pour les déplacements quotidiens.

➤ **La Fête du vélo :**

Le faible succès des dernières éditions de la fête du vélo du Piémont des Vosges nécessite de revoir le concept au cours de l'année 2026. Il n'y aura pas de fête du vélo en 2026.

➤ **Les défis mobilités :**

Depuis 2020, la CCPO organise les défis « **Au boulot, j'y vais autrement** » et « **A l'école, j'y vais à vélo, à pied ou en trottinette** ». Cette action est conduite en partenariat avec le « défi j'y vais » à l'échelle du Grand Est. La dernière édition des défis s'est déroulée en mai 2026.

Le défi scolaire a eu un grand succès : 6 écoles élémentaires du territoire ont participé au défi, plus de 650 enfants ont participé au défi. Classement des écoles (sur 140 écoles) : Niedernai (2ème), Innenheim (6ème) et Krautergersheim (7ème).

Et la classe de CP-CE1 de Niedernai est arrivée 1^{ère} sur 724 classes !



➤ **La formation des scolaires :**

La CCPO propose aux écoles élémentaires le dispositif national « **Savoir rouler à Vélo** » à destination **des élèves en classe de CM2**. La formation est organisée en 5 séances de 2 heures en extérieur (cours de l'école et deux sorties). Elle est encadrée par des animateurs qualifiés de l'entreprise Trace Verte. L'objectif est de maîtriser les fondamentaux du vélo (équilibre, pédaler, tourner, freiner), de savoir circuler (informer les autres d'un changement de direction, connaître les panneaux du code de la route) et d'apprendre à rouler en autonomie sur la voie publique.

Chaque année la formation « Savoir Rouler à Vélo » se déroule auprès des classes de CM2 ou CM1-CM2 des écoles élémentaires du territoire.

Il est proposé en 2026 de reconduire cette formation auprès des classes CM2 des écoles élémentaires intéressées de la CCPO. Depuis septembre 2022, les formations étaient éligibles à l'aide du programme national « génération vélo » qui ne sera pas renouvelé en 2026.

Budget prévisionnel 2026

Pour ces actions d'accompagnement un budget de 24 300 € est prévu.

➤ Prime vélo :

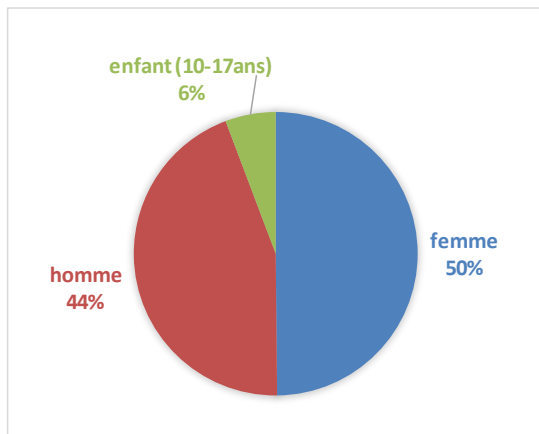
Un dispositif intercommunal d'aide à l'acquisition de vélos neufs a été mis en place par la CCPO le 13 février 2019. Le dispositif a été prolongé par le Conseil communautaire jusqu'au 31 octobre 2026.

La CCPO a déjà accordé 1 619 aides (en date du 16.12.25)

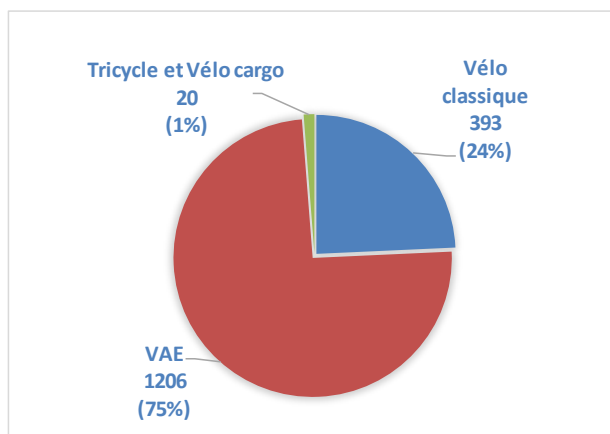
Primes vélo (au 16.12.25)

Nombre d'aides accordées depuis 2019 : 1 619

Les bénéficiaires :



Les types de vélo :



Dépenses des habitants : **3 007 631 €**

Aides de la CCPO : **162 222 €**

Un budget de 15 000 € d'aide est prévu pour 2026.

b. Le développement du cyclotourisme

Notre territoire est directement concerné par le développement du cyclotourisme, grâce à sa situation, à proximité de Strasbourg et de la frontière allemande et sur le tracé de l'Euro Vélo 5 et de la Véloroute du Vignoble. Des retombées économiques sont aussi remarquées dans des commerces de plusieurs communes de la CCPO.

La promotion du cyclotourisme est réalisée par les instances régionales (dont le site www.alsaceavelo.com) et par l'Office de Tourisme d'Obernai.

Par ailleurs, des services de location de vélos sont proposés à Obernai et l'OT encourage les prestataires locaux à s'inscrire dans la démarche de labellisation « Accueil à vélo ». Des enquêtes régionales ont démontré que les dépenses moyennes par jour d'un cyclotouriste sont plus importantes que celles d'un touriste classique.



En 2022, la réalisation d'un **dépliant-carte grand format des itinéraires cyclables a été faite à l'échelle du Piémont des Vosges**, en partenariat avec les 3 Communautés de Communes et les trois Offices de

Tourisme concernés sous l'égide du PETR. **Ce dépliant-carte sera actualisé en 2026 et mis en valeur sur les supports numériques.** La liaison cyclable transfrontalière entre Obernai et Gengenbach sera valorisée.

c. L'optimisation des itinéraires cyclables

En 2026 les projets suivants sont prévus :

- **Projet d'un nouvel itinéraire entre Innenheim et Blaesheim** : en partenariat avec les communes d'Innenheim, de Blaesheim et l'EMS, un nouveau tracé de cette liaison cyclable a été défini. En 2026, les études nécessaires aux autorisations d'aménager sont prévues.
- **Entretien des aménagements cyclables pour améliorer et sécuriser les itinéraires** : espaces verts, balayage, jointage des enrobés...

Les statistiques de comptage (chiffres en entrée et en sortie) pour l'année 2024 :

- **A Innenheim : 54 649 cyclistes,**
- **A Obernai (Porte Swal) : 86 051 cyclistes.**

Par ailleurs, la Collectivité européenne d'Alsace a prévu, dans son Plan Vélo 2030, une liaison cyclable entre Erstein-Obernai qui devrait permettre de sécuriser le tronçon entre Meistratzheim et Schaeffersheim.

Budget Annexe des Mobilités pour l'année 2026

La compétence mobilité est porteuse de multiples ambitions afin de **contribuer à la transition écologique et de sortir de la forte dépendance automobile.** La CCPO, avec le partenariat de la Région, proposent de développer des alternatives attractives à l'autosolisme (le fait de circuler seul en voiture) et aux trajets courte distance en voiture, avec un encouragement au covoiturage et aux mobilités actives et des transports en commun adaptés aux besoins et financièrement accessibles à tous.

L'année 2026 sera marquée par le nouveau réseau Pass'O qui se déploiera dès le 2 janvier 2026 et l'arrivée de cinq nouveaux véhicules électriques.

BUDGET PREVISIONNEL POUR 2026

DEPENSES en Euros			RECETTES en Euros		
	Prévu 2025	ROB 2026		Prévu 2025	ROB 2026
Eau	200	800	Versement mobilité	1 450 504	1 564 500
Télécommunication	920	0	Rbt Location local	4 300	0
Autres matières et fournitures	1 200	20 000	Recettes com' PASS'O	0	20 000
Covoiturage KAROS	30 084	32 600	Amortissement	80 000	100 000
Com Taxi	34 250	0	Subv Génération Vélo	8 050	2 100
Entretien Itinéraires cyclables	37 180	30 000	Subv Com Taxi et TAD		6 304
Divers (cotisation GART + Région)	3 000	3 000	Subv KAROS		9 833
Communication Vélo Défi Fête du Vélo	5 565	1 300	Subv bus élec		305 337
Formation scolaire	18 000	23 000	Produits exceptionnels		
Adhésions et cotisations diverses	3 975	4 000	FCTVA		163 240
Subvention Vélo	25 000	15 000	Emprunt		0
Location local Pass'O	5 000	5 000			
Prestation Pass'O	1 064 536	1 260 000			
Lignes interurbaines FLUO		80 000			
Diag TPU	43 110				
Personnel	100 000	100 000			
Investissements Itinéraires cyclables	8 663	25 000			
Investissements autres		70 000			
Investissement Mat roulant	521 000	659 280			
Amortissement (mat roulant...)	80 000	100 000	Report résultat	1 196 064	757 236
Différence à affecter		499 570			
TOTAL	1 981 682	2 928 550	TOTAL	2 738 918	2 928 550

LE BUDGET ANNEXE DE L'AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

À compter du 1er janvier 2017, la Communauté de Communes du Pays de Sainte Odile (CCPO) exerce de plein droit, en lieu et place de ses communes membres, la compétence relative à l'aménagement, l'entretien et la gestion des aires d'accueil des gens du voyage.

Depuis 2019, les services de l'État et du Département ont réduit leurs contributions financières, tendance qui s'est accentuée en 2025 avec la décision de la Collectivité Européenne d'Alsace (CEA) de ne plus participer au financement. Désormais, seules les aides de la CAF subsistent, obligeant la CCPO à accroître significativement son abondement au budget de l'AAGV.

Cette situation est d'autant plus marquée que, malgré la disparition de la charge de l'emprunt depuis le désendettement total du budget annexe en 2022, **la hausse continue des coûts de l'énergie, la diminution progressive des partenariats financiers extérieurs et le coût des fluides et de l'énergie des « campements illicites » pèsent lourdement sur l'équilibre budgétaire. Au 04/12/2025, près de 140 000 € doivent ainsi être mobilisés à partir du budget principal pour assurer la couverture des besoins de fonctionnement.**

Le marché public de services pour la gestion de l'AAGV a été renouvelé en pour la période 2025-2026. La société VAGO reste le gestionnaire du site.

Ci-dessous l'état des dépenses prévisionnelles exécutées pour 2025 :

DEPENSES en Euros		RECETTES en Euros	
Eau et assainissement	13 196 €	Usagers	44 288 €
Electricité	49 141 €	Etat et CAF	8 444 €
Petit équipement / réparations	266 €	Collectivité européenne d'Alsace	0 €
Contrat de gestion Déléataire	85 879 €	Abondement CCPO	136 718 €
Maintenance et charges de fonctionnement	2 197 €	Recettes exceptionnelles	1 039 €
Télécommunications (tel., internet) + annonces	917 €	Report résultat 2024	232 €
Redevance ordures ménagères	37 853 €		
Intérêts d'emprunt et charges exceptionnelles	1 040 €		
Report Résultat 2024	232 €		
Investissements	0 €		
TOTAL	190 721 €	TOTAL	190 721 €

Budget prévisionnel 2026 :

DEPENSES en Euros		RECETTES en Euros	
Eau et assainissement	14 000 €	Usagers	40 000 €
Electricité	40 000 €	Etat et CAF	10 000 €
Petit équipement / réparations	1 500 €	Collectivité européenne d'Alsace	0 €
Contrat de gestion Déléataire	90 000 €	Abondement CCPO	144 239 €
Maintenance (dont logiciel) et charges de fonctionnement	4 800 €	Amortissement	261 €
Télécommunications (tel., internet)	1 200 €	Report résultat	0 €
Redevance ordures ménagères	40 000 €		
Investissements	3 000 €		
TOTAL	194 500 €	TOTAL	194 500 €

Dépenses 2026 : **194 500 €**

Recettes 2026 : **194 500 €**

LE BUDGET ANNEXE ENERGIE

Dans le cadre de l'acquisition de l'Espace Entreprises, la CCPO a décidé d'équiper le parking de ce nouvel établissement d'ombrières recouvertes de panneaux photovoltaïques. Ces membranes photovoltaïques produisent de l'électricité qui doit être revendue à Electricité de Strasbourg. La revente d'une production d'énergie solaire à un tiers est assimilée à une activité relevant d'un service public industriel et commercial.

Le suivi budgétaire et comptable doit être retracé au sein d'un budget annexe, doté à minima de l'autonomie financière. Conformément à l'instruction comptable applicable aux collectivités locales dite « M4 », **les écritures comptables liées à l'acquisition, au fonctionnement, à l'entretien et à la revente de l'électricité des panneaux photovoltaïques doivent être retracées de manière individualisée dans un budget annexe intitulé « ENERGIE ».**

La puissance installée sur l'installation conduira à une production maximale de 121,68 kWc. La puissance maximale retenue par Electricité de Strasbourg pour l'injection dans le réseau est égale à 120 kVA. Compte-tenu de cette puissance, les recettes générées seront assujetties à la taxation liée à ces activités.

Une avance de trésorerie d'un montant correspondant à la valeur d'acquisition des équipements a été mise en place. Un remboursement échelonné sur 20 ans est en place dans un mécanisme s'apparentant à un prêt entre le Budget Principal et le Budget Annexe « Energie » (12 000 €/an).

DEPENSES en Euros		RECETTES en Euros	
Charges diverses - Maintenance	3 000 €	Revente électricité	15 600 €
Accès réseau	600 €		
Remboursement avance BP	12 000 €		
TOTAL	15 600 €	TOTAL	15 600 €

LE BUDGET ANNEXE DU PARC D'ACTIVITES DU BRUCH

À la suite de la prise de compétence développement économique, la CCPO a créé un budget annexe dédié à l'aménagement du Parc d'Activités du Bruch situé à MEISTRATZHEIM. Les diverses études et les travaux ont démarré en 2021. Plus de 600 000 € de frais liés à la viabilisation ont été pris en charge par ce budget depuis le début de l'opération.

Ces dépenses correspondent aux paiements des différents bureaux d'études et essentiellement à l'achat des terrains. Les charges liées à la viabilité ont également été réglées aux entreprises suivantes titulaires des lots :

Lot 1 : Travaux de voirie EUROVIA ALSACE
Lot 2 : Travaux d'assainissement et adduction en eau potable EUROVIA ALSACE
Lot 3 : Réseaux secs (hors viabilisation électrique BT) SOBECA
Lot 4 : Espaces Verts et plantations EST PAYSAGES D'ALSACE

Des mesures compensatoires sont prévues pour cette opération conformément au dossier Loi sur l'Eau validé par la DDT. Elles sont réalisées et le suivi est fait chaque année, les dépenses sont financées par le Budget Principal.

- La création d'une mare (FAIT)
- La compensation agricole sur 2,5 hectares (FAIT)
- Le suivi écologique de l'opération (FAIT)

Par délibération du 28 juillet 2021, le Conseil de Communauté a fixé les principes généraux de cession des lots. Les appels à candidatures ont été lancés. **De nombreuses entreprises ont été reçues et se sont manifestées pour l'achat d'un terrain dans la zone.**



Depuis la mise en vente des terrains, plusieurs entreprises ont acquis des parcelles :

- SCI ZIRI en 2022 pour 25,01 ares,
- SCI L-J en 2024 pour 20,18 ares,
- SCI LINA en 2024 pour 36,40 ares,
- SCI ROMARION en 2025 pour 51,12 ares.

Au total 132,71 ares qui ont été vendus pour un montant total de 637 008 € HT.

Les ventes se poursuivront en 2026 car plusieurs candidatures sont à l'étude et parmi celles-ci une candidature porte sur une emprise de 40 ares.

Le budget prévisionnel 2026 est le suivant :

DEPENSES en Euros		RECETTES en Euros	
Etudes	500 €	Vente Terrains	675 984 €
Travaux	100 000 €	Report ventes antérieures (au 31/12/25)	637 008 €
Honoraires	4 000 €		
Charges Financières	5 000 €		
Dépenses travaux au 21/12/2024	1 122 175 €		
Résultat prévisionnel	81 317 €		
TOTAL	1 312 992 €	TOTAL	1 312 992 €

Le stock est constitué de toutes les dépenses antérieures réduit de la valeur des terrains viabilisés vendus.

Dépenses 2026 : 1 312 992 €
Recettes 2026 : 1 312 992 €

LE BUDGET ANNEXE DU PARC D'ACTIVITES DU THAL

En vertu des dispositions de la loi NOTRE, la compétence en matière de développement économique intègre le transfert obligatoire de la totalité des parcs d'activités et ce au 1^{er} janvier 2017.

Les parcs d'activités déjà commercialisés et exploités ne nécessitent pas la création d'un budget annexe spécifique. Seuls les parcs d'activités à créer exigent l'ouverture d'un budget annexe dédié, c'est le cas de l'extension du Parc d'Activités du Thal situé à Obernai.

Conformément à l'instruction comptable applicable aux collectivités locales dite « M14 », les écritures comptables liées aux travaux et au fonctionnement de l'extension du Parc d'Activités du Thal doivent être retracées de manière individualisée dans un budget annexe intitulé « PARC D'ACTIVITES DU THAL - OBERNAI » pour assurer un meilleur suivi de la gestion financière du parc et de la TVA.

Dans le cadre de sa compétence « Actions de développement économique » cette organisation comptable s'applique pleinement, et une délibération a été prise en 2023 pour mettre en œuvre ce dispositif.

DEPENSES en Euros		RECETTES en Euros	
Terrains	500 000 €	Vente Terrains	1 020 000 €
Travaux	500 000 €	Report ventes antérieures	0 €
Honoraires	15 000 €		
Charges Financières	5 000 €		
Stocks terrains et travaux fin 2023	0 €		
TOTAL	1 020 000 €	TOTAL	1 020 000 €

LE BUDGET ANNEXE DES ORDURES MENAGERES

I. EXECUTION BUDGETAIRE PLURIANNUELLE

L'évolution des résultats annuels, du budget annexe des Ordures Ménagères est présentée dans le tableau suivant :

		COMPTES ADMINISTRATIFS JUSQU' EN 2023 ET CFU DEPUIS 2024					
		2020	2021	2022	2023	2024	Estimations 2025
FONCTIONNEMENT	Report N-1	438 941,73	592 928,39	430 655,51	290 639,89	123 462,37	117 934,06
	Recettes	691 650,06	708 339,72	743 332,49	663 181,17	943 446,75	1 848 980,04
	Dépenses	537 663,40	870 612,60	883 348,11	830 358,69	948 975,06	1 131 806,99
	<i>Résultat</i>	<i>592 928,39</i>	<i>430 655,51</i>	<i>290 639,89</i>	<i>123 462,37</i>	<i>117 934,06</i>	<i>835 107,11</i>
INVESTISSEMENT	Report N-1	277 305,85	353 639,98	517 768,98	632 491,80	549 169,37	808 544,14
	Recettes	268 509,24	321 619,17	273 577,75	215 008,80	386 913,97	303 311,13
	Dépenses	192 175,11	157 490,17	158 854,93	298 331,23	127 539,20	633 758,75
	<i>Résultat</i>	<i>353 639,98</i>	<i>517 768,98</i>	<i>632 491,80</i>	<i>549 169,37</i>	<i>808 544,14</i>	<i>478 096,52</i>
Résultat cumulé		946 568,37	948 424,49	923 131,69	672 631,74	926 478,20	1 313 203,63

II. GESTION DU SERVICE

La législation offre aux communes et à leurs groupements le choix entre trois modes de financement du service d'élimination des déchets ménagers : la taxe d'enlèvement des ordures ménagères et assimilés (TEOM) adossée à la taxe foncière sur les propriétés bâties, la redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM) ou les recettes du budget général (autres que celles de la TEOM).

La REOM couvre 28 % des communes de France. La CCPO finance son service via la REOM Incitative.

a. La délégation de service public

La Communauté de Communes du Pays de Sainte Odile a confirmé sa volonté d'un service public plus performant et innovant en renouvelant la délégation de service public (DSP). L'exécution du service est conditionnée par l'atteinte de performances de réduction de la production de déchets, de valorisation des déchets et de réduction de l'empreinte Carbone du service de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés.

Depuis le 1^{er} janvier 2025, la nouvelle DSP est confiée à ALPHA, groupe VEOLIA, pour une durée de 8 ans (2025-2032). Cette DSP est de type « affermage », la Communauté de Communes supportant les investissements.



Les prestations suivantes ont été confiées au délégataire qui en assume la gestion et l'organisation à ses risques et périls :

- **Actions de Prévention**
- **Actions de communication**
- **Collecte et traitement des ordures ménagères**
- **Collecte et le tri de la collecte sélective**
- **Collecte du verre ménager**
- **Collecte et traitement des biodéchets**
- **Gestion des déchèteries intercommunales**
- **Charges de structure et courantes du délégataire**

Le délégataire exploite le service public à ses risques et périls. Annuellement, il établit un compte prévisionnel d'exploitation qui anticipe les dépenses à venir pour la réalisation du service et les recettes afférentes.

Les charges et recettes du service délégué sont détaillées dans le tableau suivant :

Compte d'exploitation 2026								20082	habitants en 2025
Données globales	Flux de déchets	Ordures Ménagères Résiduelles		Verre	Emballages ménagers recyclables		Déchèteries	Biodéchets	Total
	<i>Tonnes globales</i>	2459		919	1424		4 921	625,95	10 349,68
	<i>Ratio de production</i>	122		46	71		245	31	515,37
	<i>Type de collecte</i>	PàP	PAV	PAV	PàP	PAV	Ampliroll	PAV	
	<i>Tonnes réparties</i>	2 005	455	919	1 136	289	4 921	625,95	10 349,68
Part intercommunale				360 274,32 €				360 274,32 €	
Techniques	<i>Prévention</i>			48 781,38 €					48 781,38
	<i>Pré-collecte</i>	9 780,00 €	50 806,00 €	5 250,00 €	41 923,69 €	7 665,00 €		62 832,00 €	178 256,69
	<i>Collecte</i>	143 529,57 €	32 124,00 €	28 255,00 €	113 800,70 €	50 282,78 €	89 653,49 €	241 401,02 €	699 046,56
	<i>Transfert</i>	64 542,61 €	14 636,98 €	10 990,49 €	43 826,98 €	11 144,14 €	22 332,76 €		167 473,96
	<i>Incinération</i>	329 907,34 €	74 816,42 €					125 542,11 €	530 265,87
	<i>Tri/conditionnement</i>				247 781,24 €	62 849,81 €	46 990,73 €		357 621,78
	<i>Compostage / méthanisation</i>						29 844,79 €	41 497,37 €	71 342,16
	<i>Enfouissement</i>								0,00
	<i>Enlèvement et traitement déchets dangereux</i>						20 790,56 €		20 790,56
	<i>Autres charges</i>				163 150,20 €		151 431,30 €		314 581,50
				Charges totales techniques				2 388 160,48 €	
Structure	<i>Frais de fonctionnement (téléphone, impression, logiciels...)</i>			254 648,00 €					254 648,00
	<i>Frais de fonctionnement</i>			40 582,00 €					
	<i>Personnel d'encadrement</i>			64 066,00 €					
	<i>Frais de structure</i>			100 000,00 €					
	<i>BFR et Impayés</i>			50 000,00 €					
	<i>Marges du délégataires et aléas</i>			182 500,00 €					182 500,00
	<i>Communication</i>			20 439,58 €					20 439,58
				Charges totales structure				457 587,58 €	
				Charges totales				3 206 022,38 €	
Ventes	<i>Ventes d'énergie</i>								
	<i>Ventes de matériaux</i>			7 351,56 €	88 072,81 €	22 394,78 €	17 000,93 €		134 820,08
	<i>Autres produits</i>								
Soutiens des éco organismes (*)				653 948,39 €					653 948,39
Contribution des usagers	REOM								
	<i>Facturation des usagers (manifs, bacs, tickets déchèteries, ...)</i>			2 417 253,91 €					2 417 253,91
				Produits totaux				3 206 022,38 €	

b. Flux financiers entre le délégataire et la CCPO

- La redevance d'Occupation du Domaine Public (RODP)

Le Délégataire verse à la Collectivité, chaque année, une redevance annuelle d'occupation du domaine public. Cette redevance tient compte des avantages de toute natures retirés par le Délégataire de cette occupation, conformément aux articles L. 2125-1 à L. 2125-6 du Code général de la propriété des personnes publiques.

Recettes 2026 : **5 000 € HT**

- La part intercommunale

Le délégataire perçoit le produit de la Redevance d'Enlèvement des Ordures ménagères (REOMi). Conformément aux clauses du contrat, il reverse à la CCPO une part intercommunale qui finance la totalité de ses charges. La part intercommunale est calculée sur la base d'un forfait fixe appliqué à tous les redevables du service public.

Recettes 2026 : **359 110 €**

- Intéressement à la revente des matières

Le délégataire conserve les recettes liées à la vente des matières premières secondaires (papier, carton, plastique, métaux). Conformément au contrat de délégation de service public, la Collectivité est intéressée aux prix de revente. Ainsi, lorsque les cours des matières premières sont favorables, la CCPO perçoit un intéressement sur les recettes perçues par le délégataire au-delà d'un prix plancher défini dans le contrat

Recettes 2026 : **5 000 €**

- Reversement des financements des Eco-Organismes et reprise du verre ménager en option filière

Pour financer le service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés, la CCPO a établi des conventions avec de nombreux éco organismes. Ces entreprises à but non lucratif, perçoivent des éco contributions sur la vente de produits neufs et financent l'élimination des produits en fin de vie gérés par la Collectivité. Les éco organismes ne reconnaissent pas le délégataire de la CCPO, les financements sont toujours versés à la Collectivité. Conformément aux termes du contrat et de la convention de mandat, les recettes provenant des éco organismes sont reversés au délégataire à l'euro près.

Flux	Nom de l'Eco Organisme	Montants 2026 Soutiens perçus et reversés
Emballages ménagers recyclables et papiers	CITEO	650 000 €*
Déchets d'équipements électriques et électroniques	Ecosystem	13 000 €
Déchet diffus spécifiques	ECODDS	1 800 €
Déchets d'Eléments d'Ameublement	Eco Maison	17 000 €
Jeux / Jouets	Eco Maison	
Articles de bricolage et jardinage (hors thermiques)	Eco Maison	
Articles de bricolage et jardinage thermiques	Ecologic	1 400 €
Articles de sport et de loisirs	Ecologic	
Produits et Matériaux de la Construction et du Bâtiments	VALOBAT ECOMINERO	3 500 €

*somme perçue au titre de l'année civile 2026 – état liquidatif CITEO à recevoir

Par ailleurs, la reprise du verre ménager est organisé dans le cadre d'un contrat « option filière ». Les recettes de la reprise du verre sont versées à la CCPO qui les reverse à l'euro près au délégataire conformément aux termes du contrat et de la convention de mandat. Le montant des recettes de verre pour 2026 est estimé à 6 800 €.

Recettes 2026 : **693 500 €**

III. PROJETS ET INVESTISSEMENTS DE LA CCPO

a. Le fonctionnement

Au-delà de la gestion déléguée, le service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés s'inscrit dans un environnement réglementaire qui lui impose la mise en œuvre de plusieurs obligations.

- Révision du PLPDMA

La CCPO a adopté en 2017 son Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA). Ce document de planification coordonne les actions de la CCPO, de son délégataire et des acteurs privés pour prévenir et gérer les déchets ménagers et assimilés. De nombreuses actions emblématiques sont déjà mises en œuvre comme le Repair'café, le développement du compostage, les locaux recyclerie ou les autocollants STOP PUB



Le PLPDMA précise les objectifs à atteindre pour le territoire en termes de performances de réduction de déchets conformément au plan régional de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés (PRPGDMA) et de la loi Climat et Résilience.

La révision du PLPDMA doit être engagée pour se conformer aux obligations réglementaires. Elle intégrera, entre autres, les actions portées par le délégataire et inscrites dans le contrat de délégation de service public 2025-2032.

La révision du PLPDMA va nécessiter un accompagnement de la part d'un bureau d'études spécialisé. Cet accompagnement permettra :

- D'actualiser l'état des lieux et définir les nouveaux objectifs de réduction,
- De créer une stratégie d'actions autour de la thématique du gaspillage alimentaire,
- D'accompagner la CCPO dans la création et l'animation de la Commission Consultative d'élaboration et de suivi du PLPDMA (Art R541-41-22 du Code de l'Environnement).

Dépenses 2026 : 22 250 €

- **Contrôles réglementaires**

La Communauté de Communes a construit deux déchèteries intercommunales en 2005. Ces sites sont soumis à la réglementation sur les Installations Classées pour le Protection de l'Environnement sous le régime de la déclaration (arrêté préfectoral du 11/09/2020). Cette classification impose la réalisation de contrôle réglementaire :

- L'analyse des eaux rejetées au réseau d'assainissement collectif,
- Mesure de bruit en limite de propriété.

Cout estimé de ces contrôles : **6 000 € pour 2026.**

- **Intervention sur le bassin de rétention**

En 2026, la CCPO devra réaliser des travaux d'entretien sur les déchèteries. 20 ans après leur ouverture, il est devenu nécessaire de réaliser des travaux de reprise de l'étanchéité du bassin de rétention des eaux pluviales sur le site d'Obernai.

Couts estimés de reprise d'étanchéité sur le bassin : **35 000 €**

b. Les investissements

- **Recyclerie/ressourcerie**

En 2023 et 2024, la CCPO a mené une étude de faisabilité pour la création d'une recyclerie/ressourcerie sur son territoire. Ce projet mêle insertion sociale et réemploi d'une part non négligeable des objets déposés en déchèteries et permet de répondre aux objectifs d'économie circulaire du territoire. Pour l'heure le projet de heurte à un manque de disponibilité de foncier sur le territoire. Néanmoins des opportunités peuvent se présenter, il est intéressant de maintenir un petit budget pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour ce projet.



Dépenses : 5 000 €

- **Déploiement du tri hors foyer**

Dans l'objectif de se conformer aux obligations de la loi AGEC qui introduit des dispositions portant sur la mise en place du tri des emballages en dehors du domicile, la CCPO et la Ville d'Obernai ont répondu à un appel à projet de l'éco organisme CITEO. L'objectif est d'installer, dans l'espace public de la Ville d'Obernai, des équipements permettant aux passants de trier leurs emballages issus de la consommation nomade.

La CCPO en tant que signataire du contrat pour l'action et la performance avec CITEO, s'est désignée candidat à l'appel à projet. Les emballages collectés seront triés par son délégataire de service afin qu'ils soient comptabilisés dans les tonnes recyclées et financées par CITEO.

En 2025, de nombreux équipements ont déjà été installés dans l'espace public de la Ville d'Obernai et sur le parvis de l'espace aquatique l'O. Le déploiement de ces mobiliers va se poursuivre en 2026, avec l'installation de :

6 abris bacs
pour le tri et les déchets résiduels
(Solarium de l'espace aquatique et aire de jeux)



Cout : 18 000 €

159 corbeilles tulipe pour le tri
En complément des corbeilles existantes
(Obernai, hors centre-ville)



Cout : 44 000 €

L'installation du tri prévoit une « dé-densification » des corbeilles avec le retrait de certaines corbeilles sous utilisées. Ces corbeilles feront l'objet d'une transformation en corbeille de tri par l'intermédiaire d'un métallier local. Coût estimé en 2026 : 10 950 €

La mise en place du projet s'accompagne de la pose d'une signalétique et d'une campagne de communication dédiée estimée à 10 000 €.

La validation du projet par CITEO permettra à la CCPO de bénéficier de soutiens pour le financement des équipements de tri à installer ainsi que pour les dépenses de communication. La CCPO porte le financement des équipements de collecte en 2025. Le cout de l'opération, déduit des soutiens de CITEO, sera refacturé à la Ville d'Obernai dans le cadre d'un mandat.

Dépenses 2026 : 82 684 €

Recettes 2026 : 103 248 €, détails :

- **Soutiens CITEO : 87 948 €**
- **Refacturation (Ville d'Obernai) : 15 300 €**

- **Amélioration des distributeurs automatiques de sacs**

En 2022, la CCPO a fait l'acquisition de 2 distributeurs automatiques. Ils sont placés devant les déchèteries et permettent aux usagers de récupérer des sacs de tri 7j/7 et 24h/24. **Depuis le 1^{er} janvier 2025, les distributeurs ont remis 2023 rouleaux de sacs de tri.**

En 2026, la CCPO souhaite faire évoluer l'interface informatique pour que les distributeurs remettent également aux usagers des sacs en papier kraft pour les biodéchets.

Dépenses 2026 : 7 000 €

- **Déchèteries**

- **Ajout de bavettes rabattables**

En 2017, lors des travaux d'extension de la déchèterie de Krautergersheim, 2 quais ont été ajoutés en prévision de la création de nouveaux flux de déchets à trier. Avec le déploiement du tri des « objets de maison » il a été nécessaire de dédoubler la benne « mobilier ». Par conséquent, les quais sont maintenant utilisés mais non équipés de bavettes rabattables comme les autres quais du site. L'objet serait d'ajouter ses bavettes en remplacement des gardes corps haut actuellement en place pour un montant de 9 250 €.

- **Entretien des locaux des gardiens**

Les déchèteries intercommunales ont été construites en 2005. Les locaux des gardiens se sont dégradés avec le temps. Les huisseries présentent des fuites tout comme l'étanchéité en toiture. Par ailleurs, le site d'Obernai présente une forte concentration en radon, gaz radioactif néfaste pour la santé des travailleurs présents sur le site. Des travaux d'amélioration sont à prévoir.

Dépenses 2026 : 40 750 €

- **Equipements de collecte**

La révision de la grille tarifaire au 1^{er} janvier 2027 va générer des évolutions du parc de bacs individuels. En effet, la nouvelle tarification sera basée sur des forfaits de levée et au volume du bac, elle permettra aux usagers de devenir acteur de leur production de déchets en leur permettant de choisir un forfait qui leur correspond. Il est nécessaire d'anticiper ces investissements.

Par ailleurs, cette nouvelle grille tarifaire incitera fortement à l'individualisation de la production de déchets avec l'installation de poubelles individuelles ou de conteneurs à contrôle d'accès dans les copropriétés où ce n'était pas encore le cas soit environ 1 800 logements. La bascule de l'ensemble de ces logements sur une seule année représente un investissement chiffré à 365 000 €. Ce montant est très important, il est proposé de lisser les investissements sur 3 ans.

Le tableau ci-dessous présente le détail :

<u>Dépenses</u>	<u>HT</u>
Acquisition de bacs, pièces détachées, tags	
Renouvellement des équipements de collecte et individualisation des apports	59 638 €
Acquisition d'abri bacs biodéchets et renouvellement de la signalétique	8 900 €
Conteneurs aériens pour le verre	5 100 €
Conteneurs enterrés	195 998 €
TOTAL	269 636 €

Dépenses 2026 : 269 636 € HT

Pour les nouvelles constructions, la CCPO continue de prescrire les équipements de collecte à installer par le pétitionnaire. Pour les conteneurs enterrés, une participation financière est demandée pour financer l'acquisition des équipements.

Recettes 2026 : 50 197 € HT

Compte de résultat synthétique prévisionnel pour 2025 et 2026

Le tableau suivant reprend les différentes recettes et dépenses détaillées dans les points précédents. Il permet de chiffrer le résultat prévisionnel 2026 suivant les différents mouvements comptables prévus :

	Fonctionnement		Investissements		Total
	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	
Résultat prévisionnel 2025	885 000,00		440 000,00		1 325 000,00
Emprunt		-726,89		-10 426,23	-11 153,12
Amortissement	85 500,00	-270 000,00	270 000,00	-85 500,00	0,00
Equipements			153 445,00	-405 070,00	-251 625,00
Etudes		-22 250,00			-22 250,00
Part interco	359 110,00				359 110,00
Fonctionnement	10 000,00	-46 500,00			-36 500,00
Personnel		-100 000,00			-100 000,00
Vente Matériaux	6 800,00	-6 800,00			0,00
Soutien éco-organismes	825 500,00	-1 220 500,00			-395 000,00
Résultat par section	505 133,11		362 448,77		
	Résultat prévisionnel 2026				867 581,88

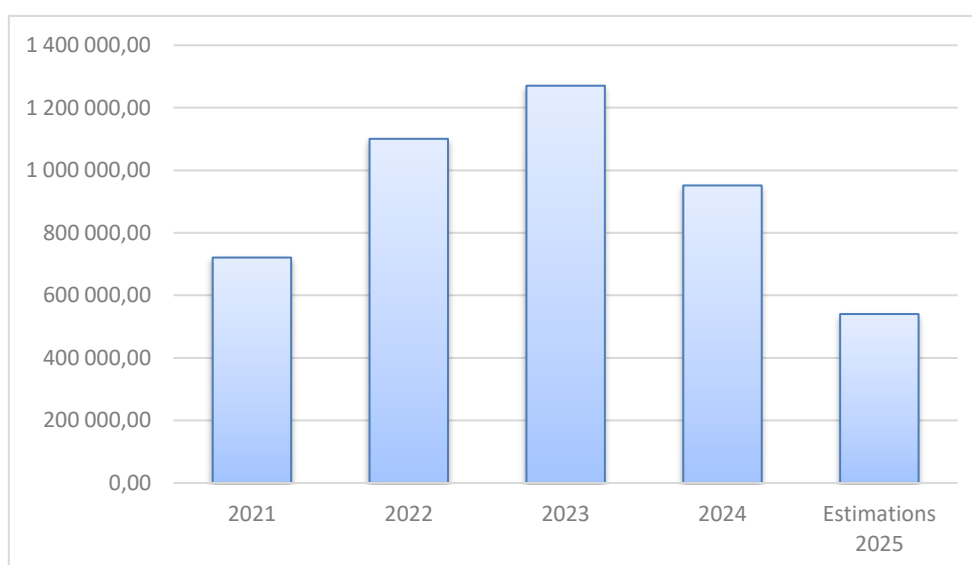
LE BUDGET ANNEXE DE L'EAU POTABLE

I. EXECUTION BUDGETAIRE PLURIANNUELLE

L'évolution des résultats annuels, du budget annexe de l'Eau Potable est présentée dans le tableau suivant :

		COMPTES ADMINISTRATIFS JUSQU'EN 2023 ET CFU DEPUIS 2024				
		2021	2022	2023	2024	Estimations 2025
FONCTIONNEMENT	Report N-1	275 742,74	469 615,50	706 248,50	953 939,37	951 624,47
	Recettes	691 188,29	673 027,99	682 610,00	701 911,50	825 371,89
	Dépenses	497 315,53	436 394,99	434 919,13	430 655,29	455 570,49
	<i>Résultat</i>	<i>469 615,50</i>	<i>706 248,50</i>	<i>953 939,37</i>	<i>1 225 195,58</i>	<i>1 321 425,87</i>
INVESTISSEMENT	Report N-1	-305 271,59	251 424,42	394 529,75	316 735,61	-273 571,11
	Recettes	1 573 155,24	320 417,96	440 917,13	319 420,28	601 275,59
	Dépenses	1 016 459,23	177 312,63	518 711,27	909 727,00	1 108 747,74
	<i>Résultat</i>	<i>251 424,42</i>	<i>394 529,75</i>	<i>316 735,61</i>	<i>-273 571,11</i>	<i>-781 043,26</i>
<i>Résultat cumulé</i>		<i>721 039,92</i>	<i>1 100 778,25</i>	<i>1 270 674,98</i>	<i>951 624,47</i>	<i>540 382,61</i>

Evolution des Résultats (2021 à 2025)



II. LA GESTION DU SERVICE

a) **Exploitation courante - délégation de service public (DSP)**

La Communauté de Communes du Pays de Sainte Odile a fait le choix de s'inscrire dans une logique de performance et d'innovation en vue d'une amélioration constante du service public de production et de distribution d'eau potable rendu aux usagers. Une convention de délégation de service public pour l'exploitation par affermage du service public de production et de distribution d'eau potable a donc été conclue avec la Société SUEZ-EAU France pour une durée de 15 ans à compter du 1er janvier 2017 jusqu'au 31 décembre 2031.

b) **Les évolutions du service public de distribution et de production d'eau potable**

La CCPO a notamment souhaité une amélioration des systèmes de traitement d'eau en place par des procédés respectant au mieux l'environnement et une amélioration du service sur plusieurs axes avec une consolidation à terme des charges d'exploitation.

Il incombe également au délégataire d'améliorer le rendement afin de préserver les ressources en eau et par voie de conséquence, la capacité de production et de distribution du réseau.

Afin de répondre à cette exigence, le fermier s'est contractuellement engagé à mettre en œuvre des options visant à améliorer la qualité du service public tout au long de la vie du contrat.

Parmi ces options figurent :

- La mise aux normes des stations de neutralisation (REALISE)
- Le déploiement de la télérelève sur l'ensemble du parc compteur d'eau potable (REALISE)
- L'entretien et la mise aux normes des réservoirs (EN COURS)

MISE AUX NORMES DES STATIONS DE NEUTRALISATION

Des opérations d'aménagement ont eu lieu dans les usines de traitement des eaux de source du territoire.

Chaque année, 6 217 abonnés représentant 19 960 habitants et 1 000 entreprises sont livrés en eau potable par SUEZ-EAU. En 2024, ce sont 1,244 M de m³ d'eau qui ont été consommés sur le territoire de la CCPO.

Dans un souci de préservation et d'aménagement des systèmes de traitement d'eau, la CCPO a demandé au fermier d'entreprendre des travaux pour changer le procédé de neutralisation de l'eau brute par du calcaire terrestre plus respectueux de l'environnement. Un silo de stockage a été installé dans chaque usine de traitement afin d'assurer le remplissage des nouveaux filtres.

Un investissement de 686 000 euros HT a été réalisé pour mener à bien cette opération.

Les travaux ont été entrepris au cours du deuxième semestre 2018 et ont été achevés en 2019.

Etant des biens nécessaires au fonctionnement du service public, les installations sont la propriété de la CCPO et sont mis à la disposition du fermier pendant l'exécution du contrat.



LE DEPLOIEMENT DE LA TELE RELEVÉ

La Société SUEZ-EAU s'est contractuellement engagée à mettre en place un dispositif de télérelève sur l'ensemble du parc compteur.

Afin d'améliorer le service rendu aux usagers et permettre une visualisation du rendement de réseau de la production d'eau et des consommations télérelèves, **le fermier s'est engagé à équiper intégralement le parc compteurs d'ici la fin d'année 2018.**

Fin 2024, le pourcentage d'avancement a été fixé à 98,89 % soit 6338 compteurs équipés sur un total de 6410 compteurs opérationnels (source : rapport d'activités SUEZ 2024).

Depuis le 1er janvier 2019, l'ensemble des abonnés du territoire peuvent bénéficier d'une facturation semestrielle sur la base de consommations réelles, d'un accès permanent au suivi de leur consommation via un site internet sécurisé et d'un dispositif individuel d'alerte de fuite.

En complément de la télérelève et afin d'améliorer le rendement du réseau, un outil est également mis en place par le fermier afin de visualiser l'état du rendement de réseau à partir des données du SIG, de la production d'eau et des consommations télérelèves.



En effet, la CCPO souhaite qu'un contrôle plus strict sur les consommations d'eau soit effectué. Ce contrôle vise notamment le suivi des consommations des compteurs de chantier, la surveillance des utilisations intempestives des poteaux d'incendie, de comptage du volume de purges, de volume de désinfection et d'essais de pression de conduite neuve.

Cet outil SIG a été déployé. La CCPO travaille depuis 2021 avec le délégataire pour obtenir des indicateurs réguliers pouvant être diffusés aux Elus et aux Techniciens.

Etant des biens nécessaires au fonctionnement du service public, les installations précitées sont la propriété de la CCPO et sont mis à la disposition du fermier pendant l'exécution du contrat. Le réseau de récepteur est néanmoins un investissement assuré dans le domaine privé du fermier.

ENTRETIEN ET MISES AUX NORMES DES RESERVOIRS

La Communauté de Communes a fait réaliser un diagnostic des réservoirs qui a démontré la nécessité de procéder à leur rénovation et leur mise aux normes (étanchéité, état de surface de contact des cuves, fissure, canalisations dégradées, norme de garde-corps, électrification...).

En outre, le délégataire a l'obligation contractuelle de déterminer un programme de travaux de mise aux normes des réservoirs. **Les travaux de mise aux normes des réservoirs de Bernardswiller, du Kilbs et du Mont National ont représenté un investissement de 945 838 euros HT à la charge du délégataire.**

Site	Volume total (m3)	Montant des Travaux (HT)
Travaux réalisés		
Réservoir de Bernardswille	500	325 475 €
Réservoir de Kilbs	300	357 688 €
Réservoir Mont National	400	262 675 €
	1 200	945 838 €
Travaux à réaliser		
Réservoir Plaine 1	500	à chiffrer
Réservoir Plaine 2	2 000	à chiffrer
	2 500	à chiffrer



réservoir du Kils

Au vu des premières estimations (1 192 000 € HT) et de l'urgence relative, les travaux des réservoirs Plaine1 et Plaine 2 font l'objet d'un report.

TRAVAUX ELECTRIQUES ET AUTOMATISME (forage de Krautergersheim et stations de traitement d'eau)

En 2025, un marché de maîtrise d'œuvre pour les travaux électriques et d'automatisme des sites du forage de Krautergersheim et des stations de traitement de Saint-Nabor et de Klingenthal a été mis en place avec SAFEGE, filiale de SUEZ, pour un montant de 16 412,50 € HT soit 19 695,00 € TTC.

Les travaux consistent à moderniser les installations électriques et d'automatismes pour les rendre compatibles à la technologie actuelle et communiquer avec la base de données du délégataire (automate programmable de télégestion et de supervision, instrumentation, synoptique, prolongateurs Ethernet, câblage...).

Le dossier de consultation des entreprises sera finalisé fin 2025 pour des travaux réalisés en 2026.

TRANSFORMATEUR 20 000 V DU FORAGE DE KRAUTERGERSCHEIM

Le forage de Krautergersheim est équipé d'un poste privatif de 20 000 V, alimenté par le réseau ES.

Ce transformateur devenu vestuste doit être rénové ou supprimé. L'option retenue est l'alimentation des installations électriques par le réseau de distribution basse tension des UME. Un nouveau poste de transformation, géré par les UME, sera installé dans le périmètre immédiat du forage. Les installations existantes seront ainsi alimentées en tension sans qu'il soit nécessaire que le personnel de SUEZ soit qualifié à travailler sous haute tension.

Le démantèlement du transformateur privatif sera réalisé à la fin des travaux d'alimentation.



PROGRAMME D' ACTIONS POUR LA RECONQUETE DE LA QUALITE DE L'EAU

Grâce aux résultats de l'importante étude menée entre 2017 et 2020 sur le fonctionnement du forage de Krautergersheim, des actions concrètes et ciblées de reconquête de la qualité de l'eau sont envisagées en 2026 sur les principales sources de pollutions diffuses identifiées dans l'étude.

Le bureau d'études ENVILYS, mandaté par la CCPO a mené en 2025 le diagnostic des pressions et émissions agricoles ainsi que le diagnostic socio – économique. Des réunions de co-construction du programme d'actions se dérouleront à la fin 2025 avec les exploitants agricoles et les pouvoirs publics. L'objectif est d'adopter le programme d'actions début 2026.



Son adoption va entraîner la mise en œuvre des premières actions :

Dépenses prévisionnelles		
Objet	Partenaires	Dépenses
Accompagnement pour l'élaboration d'un programme d'actions pour la reconquête de la qualité de l'eau – solde	ENVILYS	44 800 €
Recherche et développement « gestion des déchets de choux »	ENSAIA	8 000 €
Mise en place de sous semis maïs	Agriculteurs	7 000 €
Eude de préfiguration d'un programme PSE (Paiement pour services environnementaux)	Prestataire	45 000 €
Animations et mise en place d'actions	A définir	25 000 €
TOTAL		129 800 €

Dépenses 2026 : 129 800 €

L'ensemble des études, actions et animations pour la reconquête de la qualité de l'eau sont soutenues financièrement par l'Agence de l'Eau à hauteur de 80 %.

Recettes 2026 : 105 280 €

Par ailleurs, la CCPO poursuit ses discussions avec l'ARS pour la révision de la DUP du forage. En 2026, des frais d'environ 5 000 € liés à cette procédure devront être réglés (enquête parcellaire, publicités, enquête publique...).

a) Personnel affecté au service

Le budget supporte une partie des salaires du personnel de la CCPO pris en charge mensuellement par le budget principal.

Dépenses 2026 : 70 000 €

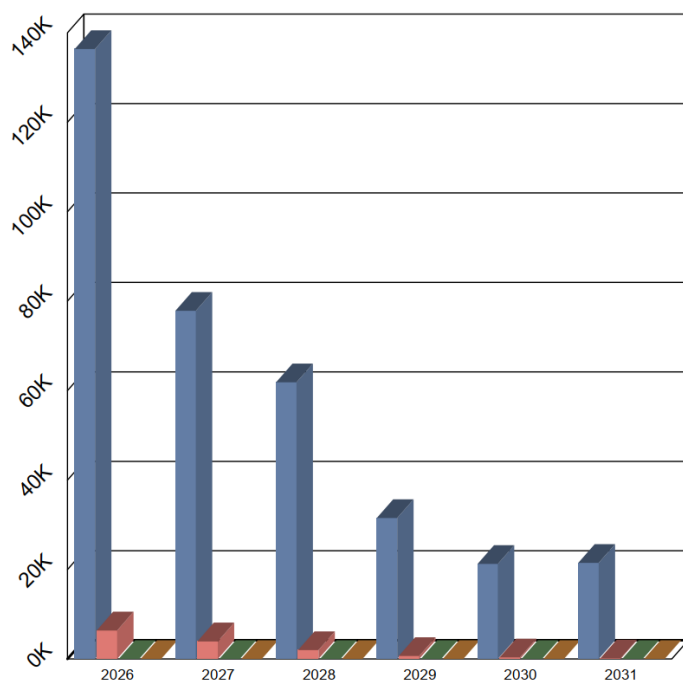
b) Dette

La dette du budget est composée de 4 emprunts qui se solderont entre 2026 et 2031. Les taux varient de 4.13 % à 0.85 % (pour l'emprunt avec le capital restant dû le plus important).

EAU

Exercice	Annuité	Intérêts	Capital	Frais TTC	Commissions TTC	Capital restant dû
2026	142 750.30 €	6 381.77 €	136 368.53 €	0.00 €	0.00 €	350 358.91 €
2027	81 785.84 €	3 946.87 €	77 838.97 €	0.00 €	0.00 €	213 990.38 €
2028	63 832.20 €	1 976.53 €	61 855.67 €	0.00 €	0.00 €	136 151.41 €
2029	32 189.67 €	672.01 €	31 517.66 €	0.00 €	0.00 €	74 295.74 €
2030	21 642.52 €	365.57 €	21 276.95 €	0.00 €	0.00 €	42 778.08 €
2031	21 642.42 €	141.29 €	21 501.13 €	0.00 €	0.00 €	21 501.13 €

Diagramme de remboursement



Dépenses 2026 : 142 751 € (dont 6 382 € d'intérêts)

c) Redevance d'occupation du domaine public versée par SUEZ

Recettes 2026 : 4 630,23 €

d) Recettes

Le fermier reversera la surtaxe facturée aux usagers semestriellement à la CCPO.

Recettes 2026 : 780 000 €

Une partie des recettes est à reversée à l'Agence de L'EAU

III. FONCTIONNEMENT 2026

Certaines dépenses liées à de l'entretien et au contrôle des réseaux restent à la charge de la CCPO.

Dépenses 2026 : 30 000 €

IV. INVESTISSEMENTS 2026

Le programme d'investissements pour l'année 2026 a été soumis à validation de la Commission Permanente Eau-Assainissement fin 2025. Les estimations des dépenses 2026 risquent d'évoluer entre le ROB et le vote du budget 2026 :

Dépenses 2026 : 944 092 €

V. PROSPECTIVES

Prévisions budgétaires pour l'année 2026 (suivant les éléments connus au 04/12/2025).

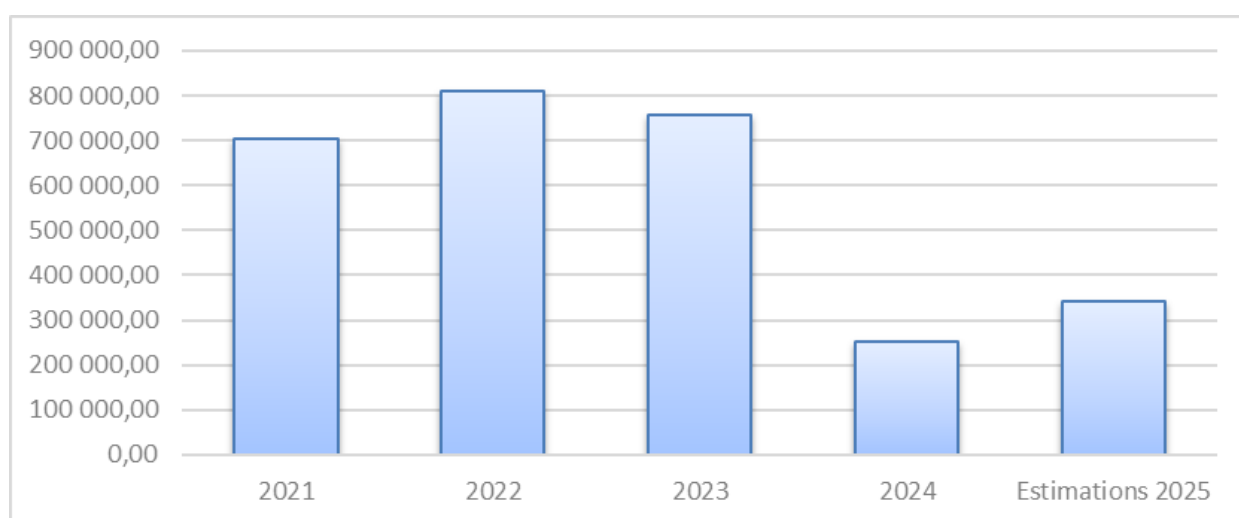
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE SAINTE ODILE					
BUDGET ANNEXE DE L'EAU					
PREVISIONS BUDGETAIRES 2026					
	Section	Dépenses	Recettes	Résultat par section	Résultat après reprise antérieur
2017	Fonctionnement	238 464,97	1 120 997,00	882 532,03	
	Investissement	1 113 133,77	372 024,69	-741 109,08	141 422,95
2018	Fonctionnement	223 131,62	768 635,77	545 504,15	
	Investissement	1 127 714,74	926 363,39	-201 351,35	344 152,80
2019	Fonctionnement	999 155,36	1 202 845,25	203 689,89	
	Investissement	1 377 187,13	1 594 735,99	217 548,86	421 238,75
2020	Fonctionnement	303 245,83	884 260,46	581 014,63	
	Investissement	788 164,98	482 893,39	-305 271,59	275 743,04
2021	Fonctionnement	497 315,53	966 931,03	469 615,50	
	Investissement	1 321 730,82	1 573 155,24	251 424,42	721 039,92
2022	Fonctionnement	436 394,99	1 142 643,49	706 248,50	
	Investissement	177 312,63	571 842,38	394 529,75	1 100 778,25
2023	Fonctionnement	434 919,13	1 388 858,50	953 939,37	
	Investissement	518 711,27	835 446,88	316 735,61	1 270 674,98
2024	Fonctionnement	430 655,29	1 655 850,87	1 225 195,58	
	Investissement	909 727,00	636 155,89	-273 571,11	951 624,47
2025	Fonctionnement	455 570,49	1 776 996,36	1 321 425,87	
	Investissement	1 108 747,74	327 704,48	-781 043,26	540 382,61
2026	Fonctionnement	636 200,00	2 211 335,87	1 575 135,87	
	Investissement	1 975 135,87	400 000,00	-1 575 135,87	0,00

LE BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT

I. EXECUTION BUDGETAIRE PLURIANNUELLE

L'évolution des résultats annuels du budget annexe de l'Assainissement est présentée dans le tableau suivant :

		COMPTES ADMINISTRATIFS JUSQU'EN 2023 ET CFU DEPUIS 2024				
		2021	2022	2023	2024	Estimations 2025
FONCTIONNEMENT	Report N-1	142 900,40	443 460,17	543 177,61	632 708,01	250 394,69
	Recettes	704 826,30	536 092,25	548 795,91	543 517,67	614 266,78
	Dépenses	404 266,53	436 374,81	459 265,51	486 812,89	430 522,59
	<i>Résultat</i>	<i>443 460,17</i>	<i>543 177,61</i>	<i>632 708,01</i>	<i>689 412,79</i>	<i>434 138,88</i>
INVESTISSEMENT	Report N-1	-229 284,27	260 315,71	267 234,12	124 319,43	-439 018,10
	Recettes	979 018,16	317 528,67	321 177,99	317 708,03	1 469 255,38
	Dépenses	489 418,18	310 610,26	464 092,68	881 045,56	1 121 932,67
	<i>Résultat</i>	<i>260 315,71</i>	<i>267 234,12</i>	<i>124 319,43</i>	<i>-439 018,10</i>	<i>-91 695,39</i>
Résultat cumulé		703 775,88	810 411,73	757 027,44	250 394,69	342 443,49



Evolution des Résultats (2021 à 2025)

II. LA GESTION DU SERVICE

a. **Exploitation courante – délégation de service public (DSP)**

Le choix d'un mode de gestion délégué selon la forme d'une délégation de service public par affermage pour la gestion de l'assainissement, l'exploitation des réseaux de collecte des eaux usées, l'entretien des ouvrages pluviaux et l'exploitation de l'assainissement non collectif, selon les modalités exposées dans un rapport de présentation dédié pour la durée de la délégation de service fixée à 11 ans à compter du 21 juin 2024 et ce jusqu'au 20 juin 2035 inclus, a été arrêté par les Elus.

Un groupement de commandes a été conclu avec le Syndicat Mixte du Bassin de l'Ehn pour l'organisation de la procédure de mise en concurrence. La CCPO a été désignée mandataire du groupement de commandes. La Commission d'Ouverture des Plis s'est réunie à plusieurs reprises en 2024 pour désigner les candidats retenus pour la CCPO (collecte) et le SMBE (traitement).

Par délibération n°2024/02/04 en date du 22 avril 2024, la Communauté de Communes du Pays de Sainte Odile a fait le choix de confier le service public pour la gestion de l'assainissement, l'exploitation des réseaux de collecte des eaux usées, l'entretien des ouvrages pluviaux et l'exploitation de l'assainissement non collectif à la Société SUEZ EAU FRANCE.

Au regard des prescriptions du contrat de DSP, le délégataire a l'obligation contractuelle d'exploiter le service public de l'assainissement collectif (SPAC) et le service public de l'assainissement non collectif (SPANC).

III. SERVICES GENERAUX

a/ **Personnel affecté au service**

Le budget supportera une partie des salaires du personnel de la CCPO.

Dépenses 2026 : 70 000 €

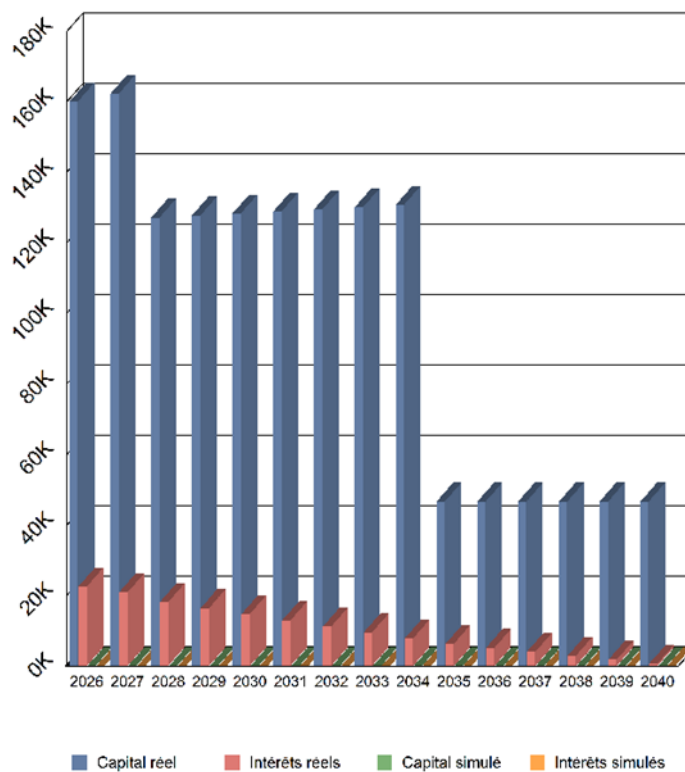
b/ **Dette**

La collectivité poursuivra le remboursement des emprunts suivant le tableau ci-contre :

ASSAINISSEMENT

Exercice	Annuité	Intérêts	Capital	Frais TTC	Commissions TTC	Capital restant dû
2026	184 797.65 €	22 576.91 €	160 220.74 €	2 000.00 €	0.00 €	1 505 827.83 €
2027	183 264.32 €	20 900.59 €	162 363.73 €	0.00 €	0.00 €	1 345 607.09 €
2028	145 402.72 €	18 183.47 €	127 219.25 €	0.00 €	0.00 €	1 183 243.36 €
2029	144 282.72 €	16 465.73 €	127 816.99 €	0.00 €	0.00 €	1 056 024.11 €
2030	143 162.72 €	14 743.56 €	128 419.16 €	0.00 €	0.00 €	928 207.12 €
2031	142 042.72 €	13 016.90 €	129 025.82 €	0.00 €	0.00 €	799 787.96 €
2032	140 922.72 €	11 285.75 €	129 636.97 €	0.00 €	0.00 €	670 762.14 €
2033	139 802.72 €	9 550.07 €	130 252.65 €	0.00 €	0.00 €	541 125.17 €
2034	138 682.44 €	7 809.80 €	130 872.64 €	0.00 €	0.00 €	410 872.52 €
2035	52 966.68 €	6 300.00 €	46 666.68 €	0.00 €	0.00 €	279 999.88 €
2036	51 846.68 €	5 180.00 €	46 666.68 €	0.00 €	0.00 €	233 333.20 €
2037	50 726.68 €	4 060.00 €	46 666.68 €	0.00 €	0.00 €	186 666.52 €
2038	49 606.68 €	2 940.00 €	46 666.68 €	0.00 €	0.00 €	139 999.84 €
2039	48 486.68 €	1 820.00 €	46 666.68 €	0.00 €	0.00 €	93 333.16 €
2040	47 366.48 €	700.00 €	46 666.48 €	0.00 €	0.00 €	46 666.48 €

Diagramme de remboursement



Dépenses 2026 : 184 798 € (dont 22 577 € d'intérêts)

c/ Recettes

Redevance d'occupation du domaine public versée par SUEZ.

Recettes 2026 : 10 000 €

Le fermier reversera la surtaxe facturée aux usagers semestriellement à la CCPO. Cette surtaxe évoluera pour faire face aux investissements à réaliser sur les réseaux des différentes communes de la CCPO.

Recettes 2026 : 580 000 € (surtaxe)

La Communauté de Communes percevra également les participations à l'assainissement collectif (PAC).

Etat des PAC versées à la CCPO

	2020		2021		2022		2023		2024		2025	
	Montant taxe	Nombre dossier	Montant taxe	Nombre dossiers	Montant taxe	Nombre dossiers	Montant taxe	Nombre dossiers	Montant taxe	Nombre dossiers	Montant taxe	Nombre dossiers
BERNARDSWILLER	9 100	4	7 000	5	4 200	3	1 400	1	17 800	6	4 200	4
INNENHEIM	20 800	7	21 000	5	21 700	8	3 500	3	5 600	3	1 400	1
KRAUTERGERSHEIM	8 400	5	30 700	13	13 300	8	2 100	2	9 800	3	6 300	4
MEISTRATZHEIM	25 200	13	22 400	15	12 600	9	16 800	12	21 400	5	7 000	5
NIEDERNAI	4 200	3	2 800	2	5 600	3	700	1	1 400	1	1 400	2
OBERNAI	73 400	13	152 800	22	44 700	13	30 500	10	43 400	7	34 200	7
TOTAL	141 100	45	236 700	62	102 100	44	55 000	29	99 400	25	54 500	23
TOTAL 2007 à 2025										1 960 164	596	

Recettes 2026 : 60 000 € (PAC)

IV. FONCTIONNEMENT 2026

Certaines dépenses liées à de l'entretien et du contrôle des réseaux reste à la charge de la CCPO. Il s'agit par exemple des contrôles caméra qui n'aboutissent pas forcément sur des travaux.

Dépenses 2026 : 30 000 €

V. INVESTISSEMENTS 2026

Le programme d'investissements pour l'année 2026 a été soumis à validation de la Commission Permanente Eau-Assainissement fin 2025. Les estimations des dépenses 2026 risquent d'évoluer entre le ROB et le vote du budget 2026 :

Dépenses 2026 : 675 068 €

VI. PROSPECTIVES

Prévisions budgétaires pour l'année 2026 (suivant les éléments connus au 04/12/2025).

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE SAINTE ODILE					
<u>BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT</u>					
<u>PREVISIONS BUDGETAIRES 2026</u>					
	Section	Dépenses	Recettes	Résultat par section	Résultat après reprise antérieur
2017	Fonctionnement	229 742,99	659 778,32	430 035,33	
	Investissement	421 007,90	252 376,72	-168 631,18	261 404,15
2018	Fonctionnement	219 634,13	917 435,18	697 801,05	
	Investissement	628 602,66	393 745,73	-234 856,93	462 944,12
2019	Fonctionnement	916 962,85	1 058 494,34	141 531,49	
	Investissement	2 695 590,18	2 972 345,42	276 755,24	418 286,73
2020	Fonctionnement	336 710,72	708 895,39	372 184,67	
	Investissement	895 067,84	665 783,57	-229 284,27	142 900,40
2021	Fonctionnement	404 266,53	847 726,70	443 460,17	
	Investissement	718 702,45	979 018,16	260 315,71	703 775,88
2022	Fonctionnement	436 374,81	979 552,42	543 177,61	
	Investissement	310 610,26	577 844,38	267 234,12	810 411,73
2023	Fonctionnement	459 265,51	1 091 973,52	632 708,01	
	Investissement	464 092,68	588 412,11	124 319,43	757 027,44
2024	Fonctionnement	881 045,56	1 176 225,68	295 180,12	
	Investissement	486 812,89	442 027,46	-44 785,43	250 394,69
2025	Fonctionnement	430 522,59	864 661,47	434 138,88	
	Investissement	1 560 950,77	1 469 255,38	-91 695,39	342 443,49
2026	Fonctionnement	522 577,00	1 074 138,88	551 561,88	
	Investissement	859 866,49	308 304,61	-551 561,88	0,00

FUSION DU BUDGET ASSAINISSEMENT AVEC LE SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DE L'EHN AU 01/01/2026

À compter du 1^{er} janvier 2026, le budget assainissement de la Communauté de Communes du Pays d'Obernai (CCPO) intégrera les dépenses et les recettes du Syndicat Mixte du Bassin de l'Ehn (SMBE), dont la mission principale est le traitement des eaux usées.

Cette évolution implique que l'ensemble des actifs, des passifs, ainsi que les engagements en cours du SMBE seront repris dans le budget assainissement de la CCPO. Ainsi, la CCPO assurera la gestion globale des biens, des dettes et des obligations précédemment portées par le SMBE.

Pour préparer cette intégration, une analyse approfondie des flux financiers du SMBE sera réalisée afin d'identifier précisément les recettes et les dépenses à reporter.

Les recettes comprendront principalement les redevances d'assainissement et les contributions des communes raccordées à la station d'épuration de Meistratzheim, tandis que les dépenses engloberont les charges de fonctionnement, d'entretien, ainsi que les investissements liés au traitement des eaux usées.

La préparation budgétaire s'appuiera sur le tableau d'équilibre budgétaire présenté en page suivante, garantissant ainsi la continuité du service public et la transparence financière dès le début de l'exercice 2026.

CONTRIBUTION DES COLLECTIVITES CONVENTIONNEES AVEC LA CCPO

EQUILIBRE BUDGETAIRE DU VOLET "TRANSPORT INTERCOMMUNAL ET EPURATION" DU BUDGET DE LA CCPO

Exercice budgétaire	pm Budget SMBE 2025	2026			2027			2028			2029			2030			
				%	sous-détail		%	sous-détail		%	sous-détail		%	sous-détail		%	sous-détail
Dépenses	4 452 700,00	1 768 685,00			2 018 715,00			1 471 530,00			1 460 930,00			1 463 970,00			
Charge de la dette contractée par le Syndicat		1 103 805,00	62,4%		1 677 695,00	83,1%		1 057 140,00	71,8%		713 130,00	48,8%		712 700,00	48,7%		
<i>Règlement des intérêts</i>				176 000,00			133 000,00			95 000,00			66 300,00			47 250,00	
<i>Remboursement du capital</i>				927 805,00			1 544 695,00			962 140,00			646 830,00			665 450,00	
Les opérations d'investissements.	2 145 420,00	427 180,00	24,2%		100 000,00	5,0%		170 000,00	11,6%		500 000,00	34,2%		500 000,00	34,2%		
Dépenses de personnel directement affectées au service,		170 000,00	9,6%		172 550,00	8,5%		175 140,00	11,9%		177 770,00	12,2%		180 440,00	12,3%		
Dépenses indirectes de gestion de la structure	238 000,00	0,00			0,00			0,00			0,00			0,00			
Dépenses d'exploitation directement affectées au service		67 700,00	3,8%		68 470,00	3,4%		69 250,00	4,7%		70 030,00	4,8%		70 830,00	4,8%		
<i>Redevances de servitude d'occupation des sols</i>				1 500,00			1 520,00			1 540,00			1 580,00			1 580,00	
<i>Travaux d'entretien et réparation (réseaux et ouvrages)</i>				15 000,00			15 230,00			15 460,00			15 690,00			15 930,00	
<i>Campagnes d'analyses</i>				28 000,00			28 420,00			28 850,00			29 280,00			29 720,00	
<i>Cotisations d'adhésion à différents organismes,</i>				2 090,00			2 160,00			2 230,00			2 300,00			2 370,00	
<i>Mesures compensatoires pour la protection du hamster</i>				2 610,00			2 610,00			2 610,00			2 610,00			2 610,00	
<i>Taxes foncières</i>				16 500,00			16 500,00			16 500,00			16 500,00			16 500,00	
<i>Honoraires divers</i>				2 000,00			2 030,00			2 060,00			2 090,00			2 120,00	
Recette	4 448 528,74	2 166 350,00			1 628 150,00			1 470 200,00			1 475 450,00			1 466 010,00			
Redevance assainissement des usagers CCPO	1 050 800,00	669 740,00	30,9%		669 740,00	41,1%		597 610,00	40,6%		597 610,00	40,5%		587 310,00	40,1%		
Quote-part P1 des Communes conventionnées		292 260,00	13,5%		292 260,00	18,0%		260 790,00	17,7%		260 790,00	17,7%		256 290,00	17,5%		
Redevance assainissement des industriels		365 500,00	16,9%		366 010,00	22,5%		366 530,00	24,9%		367 060,00	24,9%		367 600,00	25,1%		
<i>Recette END jus de choucroute et des effluents viticoles</i>				240 000,00			240 000,00			240 000,00			240 000,00			240 000,00	
<i>Recette END de traitement des matières dépotées</i>				25 500,00			26 010,00			26 530,00			27 060,00			27 600,00	
<i>Recette END des industriels conventionnés,</i>				100 000,00			100 000,00			100 000,00			100 000,00			100 000,00	
Recette perçu de la profession agricole		10 270,00	0,5%		10 290,00	0,6%		10 310,00	0,7%		10 330,00			10 350,00			
<i>Contribution de la CUMA de l'Etn</i>				8 500,00			8 500,00			8 500,00			8 500,00			8 500,00	
<i>Le produit des fermages agricole</i>				1 770,00			1 790,00			1 810,00			1 830,00			1 850,00	
Autres recettes		225 830,00	10,4%		230 350,00	14,1%		234 960,00	16,0%		239 660,00			244 460,00			
<i>L'intéressement versé par l'exploitant</i>				215 565,00			219 880,00			224 280,00			228 770,00			233 350,00	
<i>La redevance d'occupation du sol versé par l'exploitant</i>				10 265,00			10 470,00			10 680,00			10 890,00			11 110,00	
Les subventions notifiées pour les investissements	577 800,00	602 750,00	27,8%		59 500,00	3,7%		0,00	0,0%		0,00		0,00			0,00	
Report du résultat d'exercice	4 171,26	0,00	0,0%		397 665,00	24,4%		7 100,00	0,5%		5 770,00			20 290,00			
Equilibre du budget	0,00	397 665,00			7 100,00			5 770,00			20 290,00			22 330,00			

PERSPECTIVES D'EVOLUTION DU TARIF

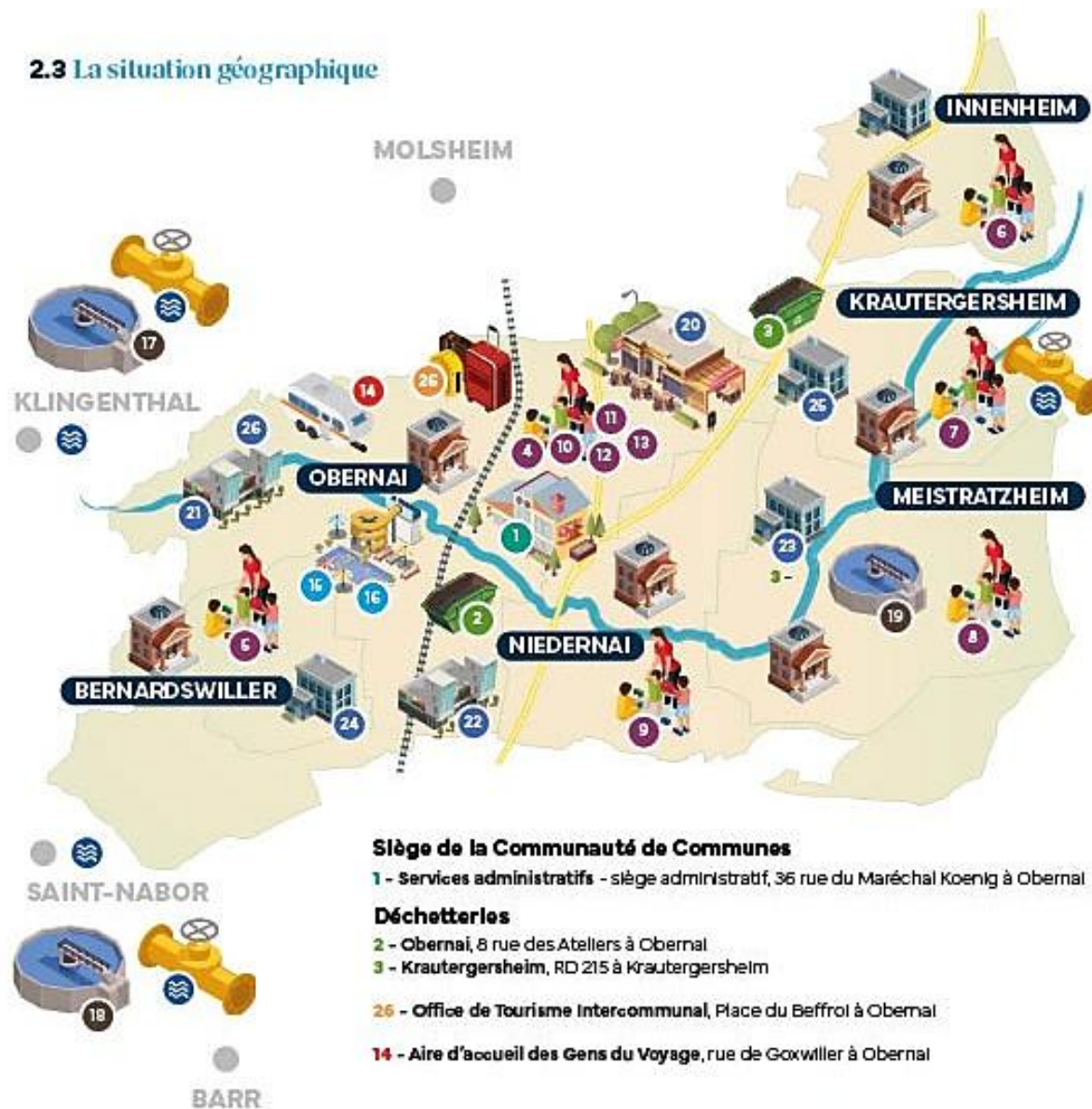
2 807 338,00

Exercice budgétaire	pm Budget SMBE 2025	2026	2027	2028	2029	2030
Recette de la redevance assainissement des usagers attendue	1 050 800,00	669 740,00	669 740,00	597 610,00	597 610,00	587 310,00
Quote-part P1 versée par les Communes conventionnées		292 260,00	292 260,00	260 790,00	260 790,00	256 290,00
		962 000,00	962 000,00	858 400,00	858 400,00	843 600,00
Volume total assujéti CCPO		1 030 369,00	1 030 369,00	1 030 369,00	1 030 369,00	1 030 369,00
Volume total assujéti des Communes conventionnées	1 480 000,00	449 631,00	449 631,00	449 631,00	449 631,00	449 631,00
(valeur 2024)		1 480 000,00	1 480 000,00	1 480 000,00	1 480 000,00	1 480 000,00
Tarif à pratiquer = recette attendue / volume assujéti	0,71	0,65	0,65	0,58	0,58	0,57

1 050 800,00 0,61 640 988,00

ANNEXE : Les équipements et services de la Communauté de Communes du Pays de Sainte Odile

2.3 La situation géographique



Siège de la Communauté de Communes

1 - Services administratifs - siège administratif, 36 rue du Maréchal Koenig à Obernai

Déchetteries

2 - Obernai, 8 rue des Ateliers à Obernai
 3 - Krautergersheim, RD 215 à Krautergersheim

26 - Office de Tourisme Intercommunal, Place du Beffroi à Obernai

14 - Aire d'accueil des Gens du Voyage, rue de Goxwiller à Obernai

Petite Enfance - Jeunesse

4 - Relais Petite Enfance au Pré'O, 18 rue des Érables à Obernai
 5 - Périscolaire de Bernardswiller, rue du Rebgarten à Bernardswiller
 6 - Périscolaire d'Innenheim, 1 rue de la Grotte à Innenheim
 7 - Périscolaire de Krautergersheim, 10 rue du Fossé à Krautergersheim
 8 - Périscolaire de Meistratzheim, 283 rue Principale à Meistratzheim
 9 - Périscolaire de Niedernai, 44 rue du Château à Niedernai
 10 - Périscolaire Obernai Le Parc, 204B route d'Ottrott, à Obernai
 11 - Périscolaire Obernai Europe, 7 rue du Maréchal Juin à Obernai
 12 - Périscolaire Obernai Freppel, 27 rue du Général Gouraud à Obernai

Espaces Aquatiques

15 - L'O - Espace Aquatique, 6 rue du Maréchal de Lattre de Tassigny à Obernai
 16 - La Piscine Plein-Air, 26 rue de Boersch à Obernai

17 - Station de traitement des eaux de sources, à Klingenthal

18 - Station de traitement des eaux de sources, à Saint-Nabor

19 - Station d'épuration des eaux usées du SMBE, D215 à Meistratzheim

☞ - Forage de Krautergersheim et sources des collines prévosgiennes

Zones d'activités économiques

20 - Parc d'Activités Nord d'Obernai

21 - Parc d'Activités du Thal d'Obernai

22 - Parc d'Activités Sud d'Obernai

23 - Zone d'Activités du Bruch à Meistratzheim

24 - Zone d'Activités du Stade à Bernardswiller

25 - Zone d'Activités de l'Ehn à Krautergersheim

26 - Le Rés'O - Espace entreprises et de coworking